

Listing des notifications SPS/OMC diffusées aux DTC au titre de l'Année 2022							
N°	Réf. Notif. SPS	Pays	Intitulée	Date de transmission	Délais de présentation des observations	Date butoire d'application	
1	N° G/SPS/N/USA/3294 du 5 janvier 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui modifie les tolérances existantes pour les résidus de MCPA dans ou sur le trèfle, le fourrage et le trèfle, le foin.	10/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 Décembre 2021	
2	N° G/SPS/N/USA/3295 du 5 janvier 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui fixe des tolérances pour les résidus de méféntrifluconazole dans ou sur banane et café, haricot vert.	10/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 Décembre 2021	
3	N° G/SPS/N/USA/3296 du 5 janvier 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de pyflubumide dans ou sur le thé séché et le thé instantané.	10/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 Décembre 2021	
4	N° G/SPS/N/EU/535 du 5 janvier 2022	Union européenne	Cette notification concerne projet de règlement d'exécution (UE) de la Commission modifiant l'annexe VI du règlement (CE) n° 152/2009 en ce qui concerne les méthodes d'analyse pour la détection des constituants des invertébrés terrestres pour le contrôle officiel des aliments pour animaux	10/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 20 février 2022		
5	N°G/SPS/N/CAN/1421 du 5 janvier 2022	Canada	Cette notification concerne la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour le flutianile sur les Petits fruits de plantes grimpantes, sauf le kiwi (sous-groupe de cultures 13-07F); Petits fruits de plantes naines (sous-groupe de cultures 13-07G); Cerises (sous-groupe de cultures 12-09A); Courges et concombres (sous-groupe de cultures 9B); Pommes; Melons (sous-groupe de cultures 9A)	10/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 6 mars 2022		
6	N° G/SPS/N/BRA/1984 du 5 janvier 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de Résolution numéro 1059, 9 décembre 2021 qui contient des dispositions sur la mise à jour de la liste des monographies des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits d'entretien ménager et les produits de préservation du bois : A02 - ACÉFATE ; A04 - ACIDE GIBERELLINE ; A18 - ABAMECTINE ; A24 - ACÉTOCHLORE ; A26 - AZOXYSTROBINE ; A29 - ACÉTAMIPRIDE ; B03 - BENTAZONE ; B26 - BIFENTRINE; B39 - BENZYLADENINE; B55 - BENZOATE D'EMAMECTINE ; C18 - CHLOROTHALONIL; C32 - CLÉTODYME ; C36 - CYPROCONAZOLE ; C40 - CHLORFÉNAPIR; C58 - ALPHA - CYPERMÉTRINE ; C63 - LAMBDA-CYALOTRINE; C70 - CHLORANTHRANYLIPROLE ; C74 - CIANTRANILIPROLE ; D27 - 2,4-D; D36 - DIFENOCONAZOLE ; D39 - DIMETHOMORPHE ; D41 - DIAPHENTIQUROME; E04 - SOUFRE; E22 - ÉPOXICONAZOLE ; E32 - SPINETORED ; F05 - PHÉNITROTION ; F47 - FLUAZINAM ; F48 - FLAZASSULFROME; F53 - FAMOXADON; F68 - FLUXAPIROXAD; F70 - FLUENSULPONE ; F71 - FLORPIRAUXIFENE-BENZIL ; H07.1 - HALOXIFOPE - P - MÉTHYLE ; I05 - IPRODIONE ; I21 - INDOXACARBE ; I27 - INDAZIFLAM ; L05 - LUFENUROM; M02 - MANCOZÈBE ; M32 - MÉTOXIFÉNOZIDE ; M37 - MEPIQUAT ; N09 - NOVALUROM; P06 - PERMETRINE; P13 - PROPHÉNOPHOS ; P21 - PROPICONAZOLE ; P46 - PIRACLOSTROBINE ; P50 - PICOXYTROBINE ; P53-PROTHIOCONAZOLE ; S13 - S - MÉTOLACHLORINE ; S19 - SULFOXAFLOR; T12 - THIABENDAZOLE ; T28.1 - TRICLOPYRE - BUTOTYLE ; T32 - TÉBUCONAZOLE ; T48 - THIAMÉTOXAME ; T52 - TIFLUZAMIDE ; et, Z04 - ZOXAMIDE	10/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 6 mars 2022		
7	N° G/SPS/N/NZL/671/add.1 du 5 janvier 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne les modifications des normes sanitaires d'importation (IHS) Importation de matériel de pépinière (155.02.06). L'importation de matériel de pépinière IHS pour éliminer Malus en tant qu'hôte naturel de l'organisme de quarantaine réglementé Phytophthora ramorum	10/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 17 Décembre 2021	
8	N° G/SPS/N/NZL/672/add.1 du 5 janvier 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne modification de la norme sanitaire d'importation concernant les plants de Prunus destinés à la plantation	10/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 17 Décembre 2021	
9	N° G/SPS/N/USA/2873/add.1 du 5 janvier 2022	USA	Cette notification concerne l'APHIS qui modifie la réglementation régissant l'importation d'animaux et de produits d'origine animale afin de réviser les conditions d'importation d'ovins, de caprins et de certains autres ruminants non bovins vivants, et de produits dérivés d'ovins et de caprins, en ce qui concerne les encéphalopathies spongiformes transmissibles telles que l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et la tremblante. Nous supprimons les restrictions à l'importation liées à l'ESB sur les moutons et les chèvres et la plupart de leurs produits, et ajoutons des restrictions à l'importation liées aux encéphalopathies spongiformes transmissibles pour certaines espèces de ruminants sauvages, zoologiques ou autres. Les conditions que nous adoptons pour l'importation de produits spécifiés. Les produits de base sont basés sur la littérature scientifique internationalement reconnue et alignent généralement nos réglementations sur les lignes directrices établies dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'Organisation mondiale de la santé animale,	10/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 3 janvier 2022	

10	N° G/SPS/N/USA/3297 du 6 janvier 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de spinétorame dans ou sur plusieurs produits.	12/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 Décembre 2021
11	N° G/SPS/N/USA/3298 du 6 janvier 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception des premiers pétitions concernant les pesticides demandant l'établissement ou modification de la réglementation relative aux résidus de pesticides chimiques dans ou sur divers produits	12/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 20 janvier 2022	
12	N° G/SPS/N/USA/3299 du 6 janvier 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception des premiers pétitions concernant les pesticides demandant l'établissement ou modification de la réglementation relative aux résidus de pesticides chimiques dans ou sur divers produits	12/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 23 Décembre 2021
13	N° G/SPS/N/USA/3300 du 6 janvier 2022	USA	Cette notification concerne La Food and Drug Administration (FDA) qui annonce le dépôt d'une pétition, soumise par Lallemand Inc., proposant que la réglementation sur les additifs alimentaires soit modifiée pour permettre l'utilisation sûre de la vitamine D 2 tuée par la chaleur (« inactive ») levure de boulanger comme source de vitamine D 2 dans des catégories d'aliments spécifiques	12/01/2022		
14	N° G/SPS/N/EU/536 du 6 janvier 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement (UE) de la Commission modifiant les annexes VIII et IX du règlement (CE) n° 999/2001 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la maladie débilitante chronique des cervidés vivants dont l'objectif est d'empêcher la maladie débilitante chronique de se propager davantage dans l'Union. Elle établit un cadre permanent et, le cas échéant, des restrictions ou des interdictions, pour le contrôle des mouvements de cervidés vivants à l'intérieur et à l'extérieur des pays touchés, ainsi que du commerce et de l'importation intra-UE d'appâts de chasse à urine de cervidés	12/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 7 mars 2022	
15	N° G/SPS/N/CAN/1389/add.1 du 6 janvier 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour le Lambda-cyhalothrine	12/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 23 Décembre 2021
16	N° G/SPS/N/CAN/1390/add.1 du 6 janvier 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour le pendiméthaline	12/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 23 Décembre 2021
17	N° G/SPS/N/CAN/1391/add.1 du 6 janvier 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour l'Oxathiapiproline	12/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 23 Décembre 2021
18	N° G/SPS/N/EU/537 du 10 janvier 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/7 de la Commission du 5 janvier 2022 modifiant le modèle d'attestation privée de l'opérateur entrant dans l'Union des produits composites de longue conservation prévue à l'annexe V du règlement d'exécution (UE) 2020/2235 de la Commission en ce qui concerne les exigences de traitement des produits laitiers contenus dans ces produits composites. Elle aligne l'attestation sur la modification de l'article 163 du règlement délégué (UE) 2020/692 de la Commission introduite par le règlement délégué (UE) 2021/1703 de la Commission	12/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 7 janvier 2022
19	N° G/SPS/N/JPN/914 du 7 janvier 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Broflanilide	13/01/2022		
20	N° G/SPS/N/JPN/915 du 7 janvier 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Cadusafos	13/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 mars 2022	
21	N° G/SPS/N/CAN/1422 du 6 janvier 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées qui ont été proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide tiafénacil	13/01/2022		
22	N° G/SPS/N/UGA/174 du 10 janvier 2022	Ouganda	Cette notification concerne le projet de norme ougandaise qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour la tisane,	13/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 11 mars 2022	
23	N° G/SPS/N/CHN/1244 du 6 janvier 2022	Chine	Cette notification concerne le projet de mesures pour l'administration de l'accès en quarantaine des animaux et des végétaux, des produits d'origine animale et végétale et d'autres objets de quarantaine qui sont d'abord importés d'un pays ou d'une région ou, après une suspension, repris pour l'importation d'un pays ou d'une région. En règle générale, les procédures d'accès à la quarantaine comprennent la demande d'accès, la distribution et la collecte du questionnaire, l'évaluation écrite, l'évaluation sur le terrain, la consultation technique, la notification des résultats, la signature de l'accord (ou la confirmation des exigences de quarantaine), l'émission des exigences de quarantaine, la mise à jour de la liste d'accès et autres liens. Seuls les animaux et les plantes, les produits d'origine animale et végétale et les autres objets de quarantaine qui ont obtenu l'accès à la quarantaine peuvent entrer en Chine)	13/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 7 mars 2022	

24	N°G/SPS/N/GBR/12/add.1 du 13 janvier 2022	Royaume Uni	Cette notification concerne la pré-notification des marchandises détaillée à l'article 73 du règlement (UE) 2016/2031 , entrant en Angleterre, en Ecosse et au Pays de Galles. Une telle exigence s'appliquera à 1 % des importations de marchandises relevant de l'article 73, sélectionnées pour les contrôles phytosanitaires à l'importation, en provenance de tous les pays. La date de publication a été modifiée du 8 février 2022 à la nouvelle date du 31 mai 2022. Les mesures entreront toujours en vigueur en juillet 2022 comme communiqué précédemment)	14/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 juillet 2022
25	N° G/SPS/N/JPN/916 du 10 janvier 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide fénazaquin	14/01/2022		
26	N° G/SPS/N/JPN/917 du 10 janvier 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Oxathiapiprolin	14/01/2022		
27	N° G/SPS/N/JPN/918 du 10 janvier 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Pendimethalin	14/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 11 mars 2022	
28	N° G/SPS/N/JPN/919 du 10 janvier 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Pyribencarb	14/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 11 mars 2022	
29	N° G/SPS/N/JPN/920 du 10 janvier 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Uniconazole-P	14/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 11 mars 2022	
30	N° G/SPS/N/RUS/242 du 6 janvier 2022	Fédération de Russie	Cette notification concerne projet de décision du Conseil portant modification de la procédure de surveillance (contrôle) sanitaire et épidémiologique d'État à la frontière douanière et sur le territoire douanier de l'Union économique eurasienne, approuvé par la Commission de l'union douanière Décision du 28 mai 2010 n°299. Le projet prévoit l'application d'une analyse des risques conformément aux règles internationales pertinentes lors de la conduite d'une surveillance (contrôle) sanitaire et épidémiologique par l'État	14/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 21 février 2022	
31	N° G/SPS/N/UKR/169 du 6 janvier 2022	Ukraine	Cette notification concerne projet d'arrêté du Ministère de l'économie de l'Ukraine "Sur l'approbation des modifications des procédures d'enregistrement par l'État des établissements de production primaire de produits agricoles, d'élevage d'animaux de ferme (chevaux, ovins et/ou caprins, volailles, abeilles, ..) et des établissements de transformation des produits alimentaires, la tenue du registre national des établissements des exploitants du secteur alimentaire et la fourniture d'informations du registre d'État aux parties prenantes"	17/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 7 mars 2022	
32	N° G/TBT/N/EGY/313 du 1 décembre 2021	Egypte	Cette notification concerne l'Organisation générale des services vétérinaires (GOVS) du ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement du territoire (MoALR) exige que les importations de viande, de volaille et de leurs produits, de lait et de produits laitiers soient accompagnées d'un certificat Halal délivré par l'organisme de certification compétent. organismes des pays exportateurs tels que déterminés par l'Organisation générale des services vétérinaires (GOVS)	17/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 30 janvier 2022	
33	N° G/TBT/N/EGY/313/add.1 du 7 janvier 2022	Egypte	Cette notification concerne l'Organisation générale des services vétérinaires (GOVS) du ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement du territoire (MoALR) exige que les importations de viande, de volaille et de leurs produits, de lait et de produits laitiers soient accompagnées d'un certificat Halal délivré par l'organisme de certification compétent. organismes des pays exportateurs tels que déterminés par l'Organisation générale des services vétérinaires (GOVS). L'addendum concerne l'Autorisation des importations de lait et de produits laitiers non accompagnés d'un certificat Halal à entrer en Égypte jusqu'au 28 février 2022 (date d'arrivée dans les ports égyptiens) en tant que mesure de facilitation des échanges et exclusion du lait cru de la couverture des produits du lait et des produits laitiers nécessitant un certificat Halal	17/01/2022		

34	N° G/SPS/N/EU/538 du 14 janvier 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement délégué (UE) 2021/2246 de la Commission du 15 décembre 2021 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2019/1793 relatif au renforcement temporaire des contrôles officiels et aux mesures d'urgence régissant l'entrée dans l'Union de certains biens provenant de certains pays tiers, mettant en œuvre les règlements (UE) 2017/625 et (CE) no 178/2002 du Parlement européen et du Conseil (en ce qui concerne les envois de caroubes et mucilages et épaississants de caroubes ou de graines de caroubes, même modifiés, en provenance du Maroc, de sauces épicées en provenance du Mexique et de piments du genre Capsicum (autres que doux) en provenance de l'Ouganda, les contrôles officiels effectués par les États membres ont détecté des cas de contamination par l'oxyde d'éthylène. Dès lors, pour assurer une protection efficace contre les risques sanitaires pouvant résulter de la contamination de ces marchandises, il convient d'ajouter une inscription relative aux caroubes et mucilages et épaississants de caroubes ou de graines de caroubes, même modifiés, en provenance du Maroc, aux sauces épicées en provenance du Mexique et aux piments du genre Capsicum (autres que doux) en provenance de l'Ouganda à l'annexe I du règlement d'exécution (UE) 2019/1793, en fixant à 10 % la fréquence des contrôles d'identité et des contrôles physiques)	17/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 6 janvier 2022
35	N° G/SPS/N/EU/539 du 14 janvier 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/35 de la Commission du 6 janvier 2022 modifiant et rectifiant le règlement d'exécution (UE) 2021/404 établissant les listes des pays tiers, territoires et zones de pays tiers et territoires en provenance desquels l'entrée dans l'Union d'animaux, de produits germinaux et de produits d'origine animale est autorisée conformément au règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil	17/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 14 janvier 2022
36	N° G/SPS/N/EU/499/add.1 du 14 janvier 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2021/2285 de la Commission du 14 décembre 2021 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2019/2072 en ce qui concerne les listes d'organismes nuisibles ainsi que les interdictions et les exigences relatives à l'introduction et à la circulation dans l'Union de végétaux, produits végétaux et autres objets, et abrogeant les décisions 98/109/CE et 2002/757/CE et les règlements d'exécution (UE) 2020/885 et (UE) 2020/1292	17/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 6 janvier 2022
37	N° G/SPS/N/RUS/243 du 18 janvier 2022	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet de décision du Conseil de la Commission économique eurasienne sur les modifications des exigences phytosanitaires communes de quarantaine applicables aux produits et objets de quarantaine à la frontière douanière et sur le territoire douanier de l'Union économique eurasienne (UEE) approuvé par la décision du Conseil de la Commission économique eurasienne au 30 novembre 2016 n° 157 ((le projet prévoit l'inclusion de 11 nouveaux organismes de quarantaine dans les exigences phytosanitaires communes de quarantaine pour les produits et objets de quarantaine à la frontière douanière et sur le territoire douanier de l'UEE : Mouche natale des fruits (Ceratitis rosa Karsch), Cucurbitacées (Diabrotica speciosa Germar), Altise occidentale de la pomme de terre (Epitrix subcrinita Leonte), Ips émarginés (Ips emarginatus Le'onte), Graveur de pin de Monterey (Pseudips mexicanus Hopkins), Mouche occidentale des cerises (Rhagoletis indifferens Curran), Légionnaire africaine (Spodoptera exempta Walker), Mouche du tournesole (Strauzia longipennis Wiedemann), Nématode américain du poignard (Xiphinema americanum sensu stricto Cobb), Nématode du poignard Bricolense (Xiphinema bricolense Ebsary, Vrain & Graham), Nématode californien du poignard (Xiphinema californicum Lamberti & Bleve-Zacheo)), le projet prévoit également des modifications des actes juridiques réglementaires de l'UEE concernant l'importation sur le territoire douanier de l'UEE de produits de quarantaine pesant jusqu'à 5 kg en fret express sans certificat phytosanitaire))	19/01/2022		La date limite de présentation des observations est le 7 mars 2022
38	N° G/SPS/N/TUR/120 du 6 janvier 2022	Turquie	Cette notification concerne les certificats sanitaires vétérinaires pour l'exportation d'aliments pour animaux de compagnie en conserve, produits à mâcher pour chiens, aliments transformés pour animaux de compagnie autres que les aliments pour animaux en conserve, protéines animales transformées autres que celles dérivées d'insectes d'élevage non destinés à la consommation humaine, y compris les mélanges et produits autres que les aliments pour animaux de compagnie contenant de telles protéines et fumier transformé, produits dérivés du fumier transformé et guano de chauves-souris de la République de Turquie	19/01/2022		La date limite de présentation des observations est le 7 mars 2022
39	N° G/TBT/N/IDN/140 du 6 janvier 2022	Indonésie	Cette notification concerne le projet de décret du ministre des affaires religieuses concernant les matériaux exclus de l'obligation de certification halal	19/01/2022		La date limite de présentation des observations est le 7 mars 2022
40	N° G/SPS/N/USA/3301 du 19 janvier 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de trifloxystrobin dans ou sur divers produits	20/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 11 janvier 2022
41	N° G/SPS/N/EU/540 du 20 janvier 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/36 de la Commission du 11 janvier 2022 modifiant l'annexe III du règlement d'exécution (UE) 2020/2235 en ce qui concerne les modèles de certificat pour l'entrée dans l'Union d'envois de certains animaux aquatiques vivants et produits d'origine animale	21/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 2 février 2022

42	N° G/SPS/N/EU/541 du 20 janvier 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/37 de la Commission du 12 janvier 2022 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2021/403 en ce qui concerne les modèles de certificat zoosanitaire et de certificat zoosanitaire/official pour l'entrée dans l'Union et les mouvements entre les États membres d'envois de certaines espèces et catégories de volailles et d'oiseaux captifs et de leurs produits germinaux	21/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 16 janvier 2022
43	N° G/SPS/N/EU/512/add.1 du 20 janvier 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/63 de la Commission du 14 janvier 2022 modifiant les annexes II et III du règlement (CE) no 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'additif alimentaire dioxyde de titane (E171)	21/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 7 février 2022
44	N° G/SPS/N/CHE/85 du 20 janvier 2022	Suisse	Cette notification concerne l'Ordonnance du DFI sur les additifs admis dans les denrées alimentaires (Le texte supprime l'autorisation d'utiliser le dioxyde de titane (E171) dans les aliments sur la base du récent avis scientifique de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) concluant que le dioxyde de titane ne peut plus être considéré comme sûr lorsqu'il est utilisé comme aliment. additif. Afin de permettre une transition en douceur, le texte prévoit que les aliments contenant du dioxyde de titane (E 171) utilisés conformément aux règles applicables avant la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance peuvent être mis sur le marché jusqu'à six mois après cette date. Ces aliments peuvent ensuite continuer à être commercialisés jusqu'à leur date de durabilité minimale ou date limite de consommation)	21/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 février 2022	La date d'entrée en vigueur est le 15 mars 2022
45	N° G/SPS/N/CHE/86 du 24 janvier 2022	Suisse	Cette notification concerne l'Ordonnance du DFI sur les additifs admis dans les denrées alimentaires (Le texte supprime l'autorisation d'utiliser le dioxyde de titane (E171) dans les aliments sur la base du récent avis scientifique de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) concluant que le dioxyde de titane ne peut plus être considéré comme sûr lorsqu'il est utilisé comme aliment. additif. Afin de permettre une transition en douceur, le texte prévoit que les aliments contenant du dioxyde de titane (E 171) utilisés conformément aux règles applicables avant la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance peuvent être mis sur le marché jusqu'à six mois après cette date. Ces aliments peuvent ensuite continuer à être commercialisés jusqu'à leur date de durabilité minimale ou date limite de consommation)	25/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 21 février 2022	La date d'entrée en vigueur est le 15 avril 2022
46	N° G/SPS/N/USA/3302 du 24 janvier 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui propose des révisions de ses réglementations sur les groupes de cultures tolérantes aux pesticides, qui permettent d'établir des tolérances pour plusieurs cultures apparentées sur la base des données d'un ensemble représentatif de cultures. L'EPA propose des modifications au groupe de cultures 6 : légumineuses ; Groupe de cultures 7 : feuillage des légumineuses ; Groupe de cultures 15 : grains céréaliers ; et Groupe de cultures 16 : fourrage, fourrage et paille de céréales. L'EPA propose également des modifications aux définitions des produits associés. Il s'agit de la sixième d'une série de mises à jour prévues sur les groupes de cultures qui devraient être préparées au cours des prochaines années	25/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 11 mars 2022	La date d'entrée en vigueur est le 15 mars 2022
47	N° G/SPS/N/USA/3303 du 24 janvier 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus d'éthaboxame dans ou sur Brassica, légumes-feuilles, sous-groupe 4-16B et Légumes, Brassica, tête et tige, groupe 5-16	25/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 19 janvier 2022
48	N° G/SPS/N/EU/489/add.2 du 25 janvier 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/489 (21 mai 2020) qui est désormais adoptée par le règlement délégué (UE) 2022/68 de la Commission du 27 octobre 2021 modifiant le règlement délégué (UE) 2019/934 complétant le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les pratiques œnologiques autorisées	26/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 8 février 2022
49	N° G/SPS/N/JPN/927 du 25 janvier 2022	Japon	Cette notification concerne la suppression du cachet "ORIGINAL" sur le certificat officiel de quarantaine à l'exportation délivré par la Japanese Animal Quarantine Service (AQS) suite à l'utilisation des papiers infalsifiables depuis 2018	26/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 mars 2022
50	N° G/TBT/N/EU/867 du 24 janvier 2022	Union européenne	Cette notification concerne projet de règlement d'exécution de la Commission renouvelant l'approbation de la substance active bifénazate conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise en place de produits phytopharmaceutiques sur le marché, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission	26/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 25 mars 2022	
51	N° G/SPS/N/KEN/150 du 26 janvier 2022	Kenya	Cette notification concerne le projet de norme kényane prescrit les exigences et les méthodes d'essai pour les haricots en conserve	27/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 27 mars 2022	

52	N° G/SPS/N/BRA/1992, N° G/SPS/N/BRA/1993, N° G/SPS/N/BRA/1994, N° G/SPS/N/BRA/1995 du 26 janvier 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de : - la résolution numéro 1062, 6 janvier 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif <i>Palmistichus elaeisis</i> de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1063, 6 janvier 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif <i>Metarhizium rileyi</i> de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1064, 6 janvier 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif <i>NATAMICIN</i> de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1065, 6 janvier 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif <i>Tetrastichus howardi</i> de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois,	27/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 mars 2022	
53	N° G/SPS/N/KEN/151 du 26 janvier 2022	Kenya	Cette notification concerne le projet de norme kényane spécifie les exigences et les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour les jus et boissons de légumes destinés à la consommation humaine directe ou à une transformation ultérieure	27/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 27 mars 2022	
54	N° G/SPS/N/KEN/152 du 26 janvier 2022	Kenya	Cette notification concerne le projet de norme kényane spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour le lait pasteurisé reconstitué, recombiné et le lait tonifié	27/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 27 mars 2022	
55	N° G/SPS/N/KEN/153 du 26 janvier 2022	Kenya	Cette notification concerne projet de norme kényane spécifie les exigences, l'échantillonnage et les méthodes d'essai pour les desserts à base de produits laitiers destinés à la consommation directe ou à une transformation ultérieure, comme décrit à la section 3 de la présente norme. Cette norme ne couvre pas la crème glacée laitière qui est couverte par KS EAS 70	27/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 27 mars 2022	
56	N°G/SPS/N/GBR/10/add.1 du 27 janvier 2022	Royaume Uni	Cette notification concerne l'amendement n° 3 du règlement 2021 sur les mesures temporaires des contrôles officiels. Cette mesure prolonge la date de fin du règlement d'exécution (UE) 2020/466 maintenu du 31 décembre 2021 au 1er juillet 2022	28/01/2022		
57	N° G/SPS/N/BRA/1996 du 27 janvier 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de la résolution numéro 1066, 6 janvier 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif <i>Trichoderma atroviride</i> de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois	28/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 mars 2022	
58	N° G/SPS/N/TZA/162 du 21 janvier 2022	Tanzanie	Cette notification concerne la norme tanzanienne spécifie les exigences, l'échantillonnage et la méthode d'essai pour l'huile de piment destinée à la consommation humaine	28/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 22 mars 2022	
59	N° G/SPS/N/TZA/163 du 21 janvier 2022	Tanzanie	Cette notification concerne la norme tanzanienne spécifie les exigences, l'échantillonnage et la méthode d'essai pour la pâte de gingembre et d'ail préparée à partir d' <i>Allium sativum</i> L. et de <i>Zingiber officinale</i> L. destinée à la consommation humaine	28/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 22 mars 2022	
60	N° G/SPS/N/TZA/164 du 21 janvier 2023	Tanzanie	Cette notification concerne la norme tanzanienne spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour la pâte d'ail préparée à partir d' <i>Allium sativum</i> L. destinée à la consommation humaine	28/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 22 mars 2022	
61	N° G/SPS/N/TZA/166 du 21 janvier 2022	Tanzanie	Cette notification concerne la norme tanzanienne spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour la pâte la pâte d'épices destinée à la consommation humaine	28/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 22 mars 2022	
62	N° G/SPS/N/TZA/168 du 21 janvier 2022	Tanzanie	Cette notification concerne la norme tanzanienne spécifie les exigences, l'échantillonnage et la méthode d'essai pour la pâte de gingembre préparée à partir de gingembre (<i>Zingiber officinale</i>) destinée à la consommation humaine	28/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 22 mars 2022	

63	N° G/SPS/N/BRA/1997 du 27 janvier 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de la résolution numéro 1066, 6 janvier 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif Trichoderma atroviride de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois	28/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 mars 2022	
64	N° G/SPS/N/BRA/1686/add.1 du 27 janvier 2022	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance commune n° 13, du 20 janvier 2022 qui modifie l'annexe I de l'ordonnance conjointe n° 19, du 18 juin 2020 relative aux mesures de prévention, de contrôle et d'atténuation des risques de transmission du coronavirus (Covid-19) dans les milieux de travail du secteur de l'abattage et de la transformation des viandes et produits carnés destinés à la consommation humaine et des produits laitiers	28/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 20 janvier 2022
65	N° G/SPS/N/EU/542 du 28 janvier 2022	Union européenne	Cette notification concerne projet de règlement d'exécution de la Commission renouvelant l'approbation de la substance active bifénazate conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise en place de produits phytopharmaceutiques sur le marché, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission	31/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 25 mars 2022	
66	N° G/SPS/N/BRA/1999, N° G/SPS/N/BRA/2000 du 28 janvier 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de : - la résolution numéro 1068, 19 janvier 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif Inpirfluxam de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1069, 19 janvier 2022 concernant la proposition d'inclusion des ingrédients actifs Azoxystrobin, Carbendazim, Zeta-Cypermethrin, Beta-Cyfluthrin, Deltametrin, Spiromésiphène, Aluminum Phosphite, Fluuxapyroxade, Flupiradifurone, Glufosinate - Sel D'ammonium, Imazapir, Imidaclopride, Indaziflam, Pyrazosulfurom-Ethylic, Pyraclostrobin, Picoxistribin, Tebuconazole, Trifloxystrobin de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois,	31/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 26 mars 2022	
67	N°G/SPS/N/CAN/1393/add.1 du 31 janvier 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour le méthoprène pour le lait (0,01 ppm)	01/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 21 janvier 2022
68	N° G/SPS/N/CAN/1395/add.1 du 31 janvier 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour le picarbutrazox pour le Soja sec, oeufs; gras, viande et sous-produits de viande de bovin, de chèvre, de porc, de cheval, de volaille et de mouton; maïs de grande culture, lait, maïs à éclater, épis épluchés de maïs sucré (0,01 ppm)	01/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 21 janvier 2022
69	N° G/SPS/N/CAN/1397/add.1 du 31 janvier 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour la fluazainadolizine	01/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 21 janvier 2022
70	N° G/SPS/N/CAN/1402/add.1 du 31 janvier 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour le pyridate	01/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 21 janvier 2022
71	N° G/SPS/N/CAN/1423 du 31 janvier 2022	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la Liste des enzymes alimentaires autorisées afin d'étendre l'utilisation de la lipase issue de <i>Candida cylindracea</i> à certains fromages normalisés (le cheddar, le camembert, la feta, le gouda, la mozzarella, le provolone et certains fromages fondus)	01/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 26 mars 2022	
72	N° G/SPS/N/CAN/1424 du 31 janvier 2022	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la Liste des enzymes alimentaires autorisées afin de permettre l'utilisation de l'alpha-amylase maltogène issue de <i>Bacillus licheniformis</i> HyGe767n2 dans la farine, la farine de blé entier, le pain et les produits de boulangerie	01/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 3 avril 2022	

73	N° G/TBT/N/JPN/673/add.2 du 27 janvier 2022	Japon	Cette notification concerne le projet de la loi sur la garantie de la distribution nationale et de l'importation d'animaux et de plantes aquatiques spécifiés qui a été établi en 2020 et devrait entrer en vigueur le 1er décembre 2022. Il existe deux mesures distinctes pour réglementer les captures illégales, non déclarées et non réglementées (INN) stipulées dans la loi : la réglementation sur le marché intérieur japonais (animaux et plantes aquatiques de classe I) et l'importation (animaux et plantes aquatiques de classe II). Ces mesures liées au marché relèvent de la responsabilité première des États du marché dans la lutte contre la pêche INN conformément aux documents internationaux pertinents convenus (par exemple, les "Directives volontaires pour les systèmes de documentation des captures" proposés par la FAO et le "Plan d'action international visant à prévenir, dissuader et éliminer les pêches illégales", Pêche non déclarée et non réglementée" publié par la FAO). L'ordonnance devrait être promulguée au printemps 2022. Le contenu principal stipulé dans l'ordonnance sera les espèces de poissons soumises à la loi et les détails du système de documentation des captures du Japon en vertu de la loi (le concombre de mer, l'ormeau et la civelle sont désignés comme animaux et plantes aquatiques de classe I, l'anguille de verre devrait être appliquée à partir de 2025 en tant que classe I. Les calmars et les seiches, le balaou du Pacifique (Cololabis spp.), le maquereau (Scomber spp.) et la sardine (Sardinops spp.) sont désignés comme animaux et plantes aquatiques de classe II), les autres éléments de l'Ordonnance qui ne sont pas décrits dans la présente notification seront notifiés à l'OMC conformément à la notification au titre de l'article 5 de l'Accord sur les procédures de licences d'importation.	02/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 27 mars 2022	
74	N° G/SPS/N/CAN/1424 du 31 janvier 2022	Canada	Cette notification concerne à la révision de la directive D-98-08 de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) qui décrit les exigences à l'entrée au Canada de tout matériau d'emballage en bois, incluant le bois de calage, les palettes ou les caisses, à partir de toutes les régions du monde excluant les États-Unis continental. La révision intègre les récentes mises à jour de la NIMP 15, mais vise principalement à inclure le nouveau programme relatif au bois de calage transporté par les navires, tel que notifié au Comité SPS dans G/SPS/N/CAN/1359 et G/SPS/N/CAN/1359/Add. 1. Le programme relatif au bois de calage transporté par les navires combine des mesures d'atténuation des risques liés au ravageurs forestiers avec une approche flexible et d'application facile, favorisant ainsi l'usage de matériel conforme à la NIMP 15	03/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 3 avril 2022	
75	N° G/SPS/N/USA/3305 du 28 janvier 2022	USA	Cette notification concerne la FDA qui propose de modifier sa réglementation relative aux procédures par lesquelles il détermine qu'une notification préalable à la commercialisation d'une substance en contact avec des aliments (FCN) (additifs alimentaires) n'est plus efficace	03/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 29 mars 2022	
76	N° G/SPS/N/IND/276 du 13 janvier 2022	Inde	Cette notification concerne le projet de règlement modificatif de 2021 concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires et les normes alimentaires (Normes alimentaires et additifs alimentaires) qui porte sur la liste de normes applicables au lait de brebis, les paramètres permettant de faire la différence entre l'huile d'olive raffinée et l'huile d'olive vierge, l'huile de moringa, les normes concernant la noix de coco râpée déshydratée, les normes concernant la farine de blé ou la farine de blé résultante, les normes communes applicables à tous les types de millets, l'inclusion de la viande de taureaux mithun (Bos frontalis) dans la norme relative à la viande de bœuf fraîche, réfrigérée ou congelée et la durée de conservation des œufs frais, le remplacement du paramètre "coefficience d'efficacité protéique" par "PDCAAS" dans la norme relative à la poudre de poisson comestible, la suppression du paramètre "Base volatile totale (azote)" des poissons et produits de la pêche, la limite de réduction du sucre en vue de réduire l'ajout de sucre blanc dans le jagré de canne à sucre et de palmyrah, la norme applicable au sel iodé raffiné et au sel pauvre en sodium, des dispositions supplémentaires en matière d'étiquetage du "sel pauvre en sodium", la marjolaine cultivée séchée, le nectar de coco, le dosage en azote liquide de "l'eau minérale naturelle" et "l'eau potable conditionnée", les substances ajoutées aux produits alimentaires, la norme applicable aux glycosides de stéviol, les normes microbiologiques applicables aux compléments alimentaires, les produits nutraceutique, les aliments diététiques et de régime, aliments destinés à des fins médicales spéciales, aliments fonctionnels et nouveau aliments, l'inclusion d'adjuvants (terre de diatomées) comme adjuant de filtration pour le miel	03/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 14 mars 2022	
77	N° G/SPS/N/BRA/2001 du 4 février 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet d'ordonnance n°515 du 1er février 2022 relatives aux procédures d'abattage et d'inspection ante et post-mortem des bovins	07/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 15 avril 2022	
78	N° G/SPS/N/EU/543 du 7 février 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement délégué (UE) de la Commission complétant le règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil par l'établissement de règles pour la réalisation de contrôles officiels en ce qui concerne les contaminants dans les denrées alimentaires	08/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 avril 2022	

79	N° G/SPS/N/EU/544 du 7 février 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution (UE) de la Commission relatif aux modalités pratiques uniformes pour la réalisation des contrôles officiels concernant les contaminants dans les denrées alimentaires, au contenu supplémentaire spécifique des plans de contrôle nationaux pluriannuels et aux modalités supplémentaires spécifiques pour leur élaboration,	08/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 avril 2022	
80	N° G/SPS/N/RUS/244 du 7 février 2022	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet de loi fédérale n° 454-FZ du 30 décembre 2021 qui prévoit l'obligation pour les semences et plants d'être accompagnés d'un passeport génétique et de documents contenant des données sur les indicateurs de qualité variétale et de semis (plantation), délivrés par des laboratoires audités par le Service fédéral de surveillance vétérinaire et phytosanitaire. Le contrôle de l'État sera assuré aux points de contrôle à la frontière d'État de la Fédération de Russie et aux lieux de dédouanement complet	08/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 avril 2022	
81	N° G/SPS/N/THA/490 du 7 février 2022	Thaïlande	Cette notification concerne le projet de règlement du Département de la pêche intitulé concernant la révision de 6 modèles de certificat sanitaire des animaux aquatiques pour l'exportation, daté du 7 octobre BE 2564	08/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 29 janvier 2022
82	N° G/SPS/N/USA/3306 du 7 février 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit une tolérance pour les résidus de nitrappyrine dans ou sur les graines de coton, sous-groupe de cultures 20C; coton, sous-produits du gin; coton, farine; grain de riz; et riz, paille	08/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 24 janvier 2022
83	N° G/SPS/N/USA/3269/corr.1 du 7 février 2022	USA	Cette notification concerne La Food and Drug Administration (FDA) qui a publié une règle finale dans le Federal Register du 30 août 2021, établissant des tolérances pour les résidus de thiabendazole dans ou sur produits multiples demandés par le projet de recherche interrégional Numéro 4 (IR-4) en vertu de la loi fédérale sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques (FFDCA). Ce document demandait par inadvertance au Federal Register de supprimer quatre tolérances qui auraient dû être révisées et de supprimer deux notes de bas de page concernant d'autres tolérances. Ce document corrige la version finale régulation. Comme mesure d'entretien, il supprime également deux tolérances qui ont expiré en 2017	08/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 février 2022
84	N° G/SPS/N/USA/3307 du 7 février 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de cyprodinil dans ou sur plusieurs cultures	08/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 27 janvier 2022
85	N°G/SPS/N/USA/3135/Add.3/corr.1 du 7 février 2022	USA	Cette notification concerne La Food and Drug Administration (FDA) qui corrige une règle finale parue dans le Federal Register le 3 décembre 2021. Le document a modifié notre réglementation pour établir un programme d'analyse des aliments dans certaines circonstances par des laboratoires accrédités, comme l'exigent les la loi fédérale sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques. La règle finale publiée avec quelques erreurs éditoriales et involontaires. Ce document corrige ces erreurs	08/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 février 2022
86	N° G/SPS/N/CAN/1424/add.1 du 8 février 2022	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification de la liste des enzymes alimentaires autorisées afin de permettre l'utilisation de l'alpha-amylase malto-génèse issue de <i>Bacillus licheniformis</i> HyGe767n2 dans la farine, la farine de blé entier, le pain et les produits de boulangerie	09/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 3 mars 2022	
87	N° G/SPS/N/AUS/502/add.16 du 7 février 2022	Australie	Cette notification concerne les mesures d'urgence pour protéger l'Australie contre l'entrée, l'établissement et la propagation du coléoptère khapra (<i>Trogoderma granarium</i>)	10/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 28 avril 2022
88	N°G/SPS/N/GBR/11/Add.1 du 9 février 2022	Royaume Uni	Cette notification concerne l'adoption des modifications aux mesures phytosanitaires (la notification initiale prévoyait l'introduction de mesures phytosanitaires pour le virus de la bande jaune du poireau et <i>Heterodera fici</i> . Après un examen plus approfondi, il a été décidé que les mesures proposées pour le virus de la bande jaune du poireau ne sont pas nécessaires. Les mesures concernant <i>Heterodera fici</i> avaient déjà été incluses dans d'autres législations qui avaient été notifiées précédemment dans le document G/SPS/N/GBR/8/Add.1, par conséquent la duplication a été supprimée)	11/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 2 mars 2022
89	N° G/SPS/N/AUS/532 du 9 février 2022	Australie	Cette notification concerne la proposition de modification de l'annexe 20 du code révisé des normes alimentaires australo-néo-zélandaises (8 février 2022) afin d'aligner les limites maximales de résidus (LMR) suivantes pour divers produits chimiques agricoles et vétérinaires afin qu'elles soient compatibles avec d'autres réglementations nationales relatives à l'utilisation sûre et efficace des produits agricoles. et produits chimiques vétérinaires : (Acétamipride, difenoconazole, mésotriione, méthoxyfénazole, pydiflumétofène, pyriproxyfène et sulfoxaflor dans des produits végétaux spécifiés, tulathromycine dans des produits animaux spécifiés)	11/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 mars 2022	

90	N° G/SPS/N/RUS/245 du 9 février 2022	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet de décision du Conseil de la Commission économique eurasienne qui prévoit l'inscription du taupin de la betterave sucrière (<i>Limonius californicus</i> (Mannerheim) à la liste commune des organismes de quarantaine de l'Union économique eurasienne (UEE) approuvée par la décision du Conseil de la Commission économique eurasienne en date du 30 novembre 2016 N° 158. Le projet prévoit également la mise à jour des exigences phytosanitaires communes de quarantaine pour les produits et objets de quarantaine à la frontière douanière et sur le territoire douanier de l'UEE approuvées par la décision du Conseil de la Commission économique eurasienne du 30 novembre 2016 n° 157 pour la types de produits de quarantaine dont l'importation dans l'UEE est autorisée malgré la détection de certains parasites	11/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 avril 2022	
91	N° G/SPS/N/AUS/532 du 9 février 2022	Taipei Chinois	Cette notification concerne le projet de norme relative au révocation des LMR de pesticides pour le chlorpyrifos dans certains fruits, légumes, céréales, fruits à coque, haricots secs, fleurs comestibles, épices et fines herbes	11/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 10 avril 2022	
92	N° G/SPS/N/EU/545 du 10 février 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission modifiant le règlement d'exécution (UE) 2019/2072 qui stipule la révision des exigences d'importation pour les fruits de <i>Capsicum</i> (L.), <i>Citrus</i> , autres que <i>Citrus aurantiifolia</i> (Christm.) Swingle <i>Citrus limon</i> (L.) Osbeck , <i>Prunus persica</i> (L.) Batsch et <i>Punica granatum</i> L. en ce qui concerne ravageur <i>Thaumatomotibia leucotreta</i> (Meyrick) et les exigences d'importation spécifiques pour <i>Citrus sinensis</i> Pers. en relation avec le ravageur <i>Thaumatomotibia leucotreta</i> (Meyrick)	11/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 11 avril 2022	
93	N° G/SPS/N/EU/441/add.1 du 10 février 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/441 (5 novembre 2020) qui est désormais adoptée par le règlement (UE) 2022/78 de la Commission du 19 janvier 2022 modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales en résidus de dazomet, d'hexythiazox, de métam et d'isothiocyanate de méthyle dans ou sur certains produits . Les limites maximales de résidus pour le cléthodime et le séthoxydime incluses dans la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/441 n'ont pas été adoptées, dans l'attente du renouvellement actuel de l'approbation du cléthodime. Les teneurs maximales en résidus applicables restent celles adoptées par le règlement (UE) 839/2008 de la Commission	11/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 9 août 2022
94	N°G/SPS/N/CAN/1398/add.1 du 11 février 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) canadiennes proposées par l'ARLA de Santé Canada pour la picoxystrobine (2 ppm pour les légumineuses à gousse comestible (sous-groupe de cultures 6A); 0,9 ppm pour les légumineuses vertes à écosser (sous-groupe de cultures 6B)	14/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 février 2022
95	N°G/SPS/N/CAN/1399/add.1 du 11 février 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption de la limite maximale de résidus (LMR) canadienne proposée par l'ARLA de Santé Canada pour le diméthomorphe (1,5 pour les mûres et framboises (sous-groupe de cultures 13-07A)	14/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 février 2022
96	N°G/SPS/N/CAN/1398/add.1 du 11 février 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption de la limite maximale de résidus (LMR) canadienne proposée par l'ARLA de Santé Canada pour le diméthomorphe (1,5 pour les mûres et framboises (sous-groupe de cultures 13-07A)	14/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 février 2022

97	N°G/SPS/N/TUR/109/add.4 du 10 février 2022	Turquie	<p>Cette notification concerne l'avis du ministère de l'Agriculture et des Forêts de la République de Turquie sur la modification des mesures d'urgence afin d'empêcher l'introduction et la propagation en Turquie du virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV). Les mesures d'urgence visant à prévenir l'introduction et la propagation en Turquie du virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV) ont été notifiées avec les notifications SPS G/SPS/N/TUR/109, G/SPS/N/TUR/109 /Add.1, G/SPS/N/TUR/109/Add.2 et G/SPS/N/TUR/109/Add.3. L'Union européenne (UE) a modifié le règlement d'exécution (UE) 2020/1191 concernant des mesures visant à prévenir l'introduction et la propagation dans l'Union du virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV) par le règlement d'exécution (UE) 2021/1809 de la Commission du 13 Octobre 2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les mesures visant à prévenir l'introduction et la propagation en Turquie du Tomato brown rugose fruit virus (ToBRFV) ont été mises à jour comme suit dans le cadre de l'harmonisation avec les pratiques/réglementations/applications phytosanitaires et de quarantaine de l'Union européenne. - La phrase "Végétaux destinés à la plantation" dans les notifications SPS susmentionnées est remplacée par "Végétaux (autres que fruits et graines)" - Dans les notifications SPS susmentionnées sous la rubrique "Importation de semences de tomates de tous les pays", "Les exigences spécifées pour la tomate (<i>Solanum lycopersicum</i>) s'appliqueront également aux hybrides de tomates ainsi qu'aux semences de tomates. En outre, la phrase hybride de tomates a été ajoutée à toutes les phrases où l'expression graine de tomate est utilisée dans les notifications SPS). - Les exigences phytosanitaires pour l'importation de graines de tomates et de poivrons de tous les pays ont été précisées jusqu'au 31 mai 2022 sous la rubrique 4. Dans l'importation de graines de tomates et de poivrons lorsque les informations sur le site de production ne sont pas disponibles en ce qui concerne la période de récolte" de la notification SPS G/SPS/N/TUR/109/Add.3 dans le cas où des graines de poivron autres que les variétés connues pour être résistantes au ToBRFV et des graines de tomate ont été récoltées avant le 1er octobre 2020 et que les informations sur le site de production ne sont pas disponibles en raison au manque de plantes mères. - La date du 31 mai 2022 est remplacée par 31 mai 2023. Ces exigences entreront en vigueur le 1er mars 2022. 	14/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 mars 2022
98	N° G/SPS/N/JPN/834/add.1, N° G/SPS/N/JPN/836/add.1 et N° G/SPS/N/JPN/837/Add.1 du 10 février 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Chloropicrin, Kasugamycin, Methylcyclopropene	14/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 31 août 2021
99	N° G/SPS/N/JPN/835/add.1, N° G/SPS/N/JPN/838/add.1 et N° G/SPS/N/JPN/839/Add.1 du 10 février 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Fenpropothrin, Prochloraz, Validamycin	14/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 31 août 2021
100	N° G/SPS/N/JPN/843/add.1, N° G/SPS/N/JPN/844/add.1 du 10 février 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Flazasulfuron, Tolfenpyrad	15/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 19 octobre 2021
101	N° G/SPS/N/JPN/845/add.1, N° G/SPS/N/JPN/846/add.1, N° G/SPS/N/JPN/849/add.1, N° G/SPS/N/JPN/850/add.1, N° G/SPS/N/JPN/852/add.1 et N° G/SPS/N/JPN/853/add.1 du 10 février 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les médicaments vétérinaires : Chlorhexidine, Décoquinate, Mecillinam, Menbutone, Nitroxinil, Virginiamycine	15/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 19 octobre 2021
102	N° G/SPS/N/JPN/847/add.1 du 10 février 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le médicament vétérinaire: Eugénol	16/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 19 octobre 2021
103	N° G/SPS/N/JPN/851/add.1 du 10 février 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le médicament vétérinaire : Nafcilline	16/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 19 octobre 2021
104	N° G/SPS/N/USA/3309 du 15 février 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui modifie les tolérances pour les résidus de fludioxonil sur de multiples cultures	16/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 9 février 2022
105	N° G/SPS/N/USA/3310 du 16 février 2022	USA	Cette notification concerne La Food and Drug Administration (FDA) qui annonce que le dépôt d'une pétition, soumise par Motif FoodWorks, Inc., proposant que la réglementation sur les additifs colorants soit modifiée pour permettre l'utilisation sûre de la myoglobine comme additif colorant dans la viande et produits analogues à la volaille	18/02/2022		

106	N° G/SPS/N/CAN/1426 du 16 février 2022	Canada	Cette notification concerne La Food and Drug Administration (FDA) qui annonce que le dépôt d'une pétition, soumise par Motif FoodWorks, Inc., proposant que la réglementation sur les additifs colorants soit modifiée pour permettre l'utilisation sûre de la myoglobine comme additif colorant dans la viande et produits analogues à la volaille	18/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 17 avril 2022	
107	N° G/SPS/N/USA/3311 du 17 février 2022	USA	Cette notification concerne la FSIS qui annonce qu'à partir du 16 mai 2022, les certificats d'exportation approuvés seront imprimés sur du papier ordinaire plutôt que sur du papier sécurisé pour les pays et territoires qui reçoivent des certificats d'exportation signés numériquement (FSIS Form 9060-5 series) générés dans le système d'information sur la santé publique (PHIS) du FSIS. Cette version papier ordinaire continuera de faciliter l'entrée légale de l'envoie certifié dans le pays importateur lorsqu'un certificat papier est requis, et comprendra un filigrane indiquant «Certificat approuvé - Disponible pour validation dans le PHIS». Un échantillon du formulaire FSIS 9060-5 avec le nouveau filigrane est joint à cette notification. Notez que les certificats d'exportation de la série 9060-5 générés par le PHIS pour les envois certifiés pour l'exportation avant le 16 mai 2022 seront imprimés sur du papier de sécurité et sans le filigrane indiqué ci-dessus. Le PHIS n'inclut pas les ovoproduits ni les boyaux pour le moment. Par conséquent, ces modifications n'affecteront pas la certification des ovoproduits ou des boyaux, Le PHIS du FSIS génère un certificat d'exportation de la série 9060-5 signé numériquement, qui est conservé dans le PHIS sous forme de document PDF pour une visualisation et une authentification sécurisées par les représentants du gouvernement d'un pays importateur qui ont choisi de s'inscrire pour accéder au PHIS via le Certificate Signature Viewer (CSV) rôle. Le FSIS a simplifié les procédures d'accès au rôle CSV, qui nécessite à la fois l'authentification électronique USDA et l'inscription en tant que CSV. Veuillez contacter le FSIS à internationalcoordination@usda.gov pour obtenir ces procédures. En plus de visualiser et d'authentifier le certificat PDF signé numériquement dans PHIS, les utilisateurs CSV peuvent valider les signatures numériques et d'autres détails du certificat à l'aide de la cryptographie à clé publique pour valider davantage l'authenticité du certificat d'exportation. Les utilisateurs du pays importateur auront également la possibilité de générer des rapports sur les certificats délivrés aux pays importateur. Plus d'informations sur ces fonctionnalités sont disponibles dans le guide de l'utilisateur CSV du FSIS (https://www.fsis.usda.gov/sites/default/files/media_file/2021-07/USDA-FSIS-PHIS- Certificate-Signature-Viewer- Guide-de-référence-rapide.pdf). La présence du certificat signé numériquement dans le PHIS sécurisé et basé sur les rôles rend inutile l'utilisation de papier de sécurité traditionnel. Les certificats générés par le PHIS sont signés numériquement par le personnel autorisé du programme d'inspection du FSIS. Chaque certificat comprend un numéro de certificat unique, Le FSIS a mis en œuvre le composant d'exportation PHIS avec 80 pays et territoires (voir le site Web du FSIS, PHIS Components , sous « Country Rollout Schedule », https://www.fsis.usda.gov/inspection/import-export/phis-components). Pour ces pays, toutes les exigences nationales documentées dans la bibliothèque d'exportation du FSIS (https://www.fsis.usda.gov/inspection/import-export/import-export-library), y compris les attestations, sont saisies sur le FSIS généré par le PHIS. Série de certificats d'exportation du formulaire 9060-5 (section des remarques du formulaire 9060-5 du FSIS ou feuille de continuation du formulaire 9060-5B du FSIS). Les pays intéressés à être inclus dans le PHIS doivent contacter le FSIS à internationalcoordination@usda.gov pour plus d'informations	18/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 avril 2022	
108	N° G/SPS/N/BRA/2003 du 18 février 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution numéro 1060, 20 décembre 2021 qui autorise l'utilisation d'additifs alimentaires et d'adjunto-technologiques dans diverses catégories d'aliments	21/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 21 avril 2022	
109	N° G/SPS/N/BRA/2004 du 18 février 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution numéro 1070, 28 janvier 2022 qui propose l'exclusion des ingrédients actifs suivants de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, publiée par l'instruction normative numéro 103 du 19 octobre 2021 au Journal officiel brésilien Aclonifen; Bromoxynil ; Diazinone ; Diclofop ; Daminozide ; Diméthénamide ; Phénamiphos ; Fénarimol ; Fluvalinate ; Iprovalicarbe ; Méthiocarbe ; Pyrimicarbe ; Quintozène ; Triadiméfon ; Triazophos; Thiobencarbe ; et Tebupyrinphos	21/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 2 avril 2022	
110	N° G/SPS/N/BRA/2005 du 18 février 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution numéro 1071, 2 février 2022 qui contient des dispositions sur le règlement technique pour l'attribution des additifs alimentaires et des adjunto-technologiques pour les aliments de la catégorie 1 : produits laitiers, et ses sous-catégories : lait en poudre, crème en poudre, lait fermenté et fromage	21/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 avril 2022	

111	N° G/SPS/N/BRA/2006, N° G/SPS/N/BRA/2007 et N° G/SPS/N/BRA/2008 du 18 février 2022	Brésil	Cette notification concerne - la résolution numéro 1072, 3 février 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif <i>Catolaccus grandis</i> de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1073, 3 février 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif <i>Cinnamomum verum</i> et <i>Cinnamomum verum</i> huile essentielle de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1074, 3 février 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif <i>Isaria javanica</i> de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois,	21/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 9 avril 2022	
112	N° G/SPS/N/BRA/2009 du 18 février 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de la résolution numéro 1075, 3 février 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif <i>Pseudomonas oryzihabitans</i> de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois	21/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 16 avril 2022	
113	N° G/SPS/N/BRA/2010 du 18 février 2022	Brésil	Cette notification concerne la résolution numéro 604, 10 février 2022 qui contient des dispositions relatives à l'enrichissement obligatoire du sel en iode et des farines de blé et de maïs en fer et en acide folique destinés à la consommation humaine	21/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 2 mars 2022
114	N°G/SPS/N/EU/229/add.1/Corr. 1 du 18 février 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/229/Add.1 (10 janvier 2018) a été corrigée par le "Règlement d'exécution (UE) 2022/202 de la Commission du 14 février 2022 rectifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 établissant la liste de l'Union des nouveaux aliments	21/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 7 mars 2022
115	N° G/SPS/N/USA/3312 du 18 février 2022	USA	Cette notification concerne la FSIS qui annonce et sollicite des commentaires sur les normes de performance proposées en matière de réduction des agents pathogènes pour <i>Salmonella</i> dans le porc cru haché et les coupes de porc crues intactes ou non intactes. Le FSIS annonce également comment il prévoit d'évaluer si les établissements américains fabriquant ces produits traitent efficacement <i>Salmonella</i> en utilisant une fenêtre mobile des résultats d'échantillonnage du FSIS. Environ un an (52 semaines) après la finalisation des nouvelles normes de performance, le FSIS prévoit de publier en ligne la catégorie de performance de chaque établissement porcain américain, sur la base des 52 résultats d'échantillons de <i>Salmonella</i> les plus récents. L'avis traite d'autres activités de vérification liées à l'échantillonnage et à l'analyse des salmonelles du FSIS sur les produits de porc crus. Enfin, l'avis fournit un bref résumé des annonces récentes du FSIS concernant <i>Salmonella</i> dans les produits de volaille	22/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 13 avril 2022	
116	N°G/SPS/N/CAN/1401/add.1 du 21 février 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption de la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour l'amétoctradine sur les mûres et framboises (sous-groupe de cultures 13-07A)	22/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 février 2022
117	N°G/SPS/N/CAN/1403/add.1 du 21 février 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption de la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour le mandipropamid sur l'huile d'agrumes et les agrumes	22/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 février 2022
118	N°G/SPS/N/CAN/1404/add.1 du 21 février 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption de la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour le benzovindiflupyr sur les racines de betterave à sucre	22/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 février 2022
119	N° G/SPS/N/NZL/680 du 22 février 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne la norme sanitaire d'importation 155.02.06 : Importation de matériel de pépinière (IHS) a été modifiée de toute urgence pour inclure des mesures de gestion de <i>X. fastidiosa</i> sur cinq genres d'hôtes nouvellement identifiés : <i>Argyranthemum</i> , <i>Arbutus</i> , <i>Erica</i> , <i>Hypericum</i> et <i>Viburnum</i> (<i>Erica</i> et <i>Hypericum</i> ne sont plus importés dans le cadre des mesures de base et doivent désormais satisfaire aux exigences d'importation de la liste <i>Veronica</i> de l'IHS (section 3). Les cinq genres d'hôtes nouvellement identifiés doivent désormais répondre aux exigences de <i>X. fastidiosa</i> dans l'IHS, en particulier : la section 2.2.1.12 pour les plantes entières et les boutures ; et section 2.2.2.5 pour la culture tissulaire)	23/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 21 février 2022
120	N° G/SPS/N/ZAF/77 du 23 février 2022	Afrique du Sud	Cette notification concerne l'Organisation nationale de protection des végétaux d'Afrique du Sud (NPPOZA) qui a développé un module qui permet la réception des ePhyto envoyés via le hub IPPC	24/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 15 mars 2022	La date d'entrée en vigueur est le 1 avril 2022
121	N°G/SPS/N/SAU/458 du 25 février 2022	Arabie Saoudite	Cette notification concerne l'Autorité saoudienne des aliments et des médicaments (SFDA) qui a publié le projet de règlement technique s'applique aux analogues laitiers, en cours de pasteurisation et de traitement à ultra-haute température (UHT) avec des ingrédients où l'huile de lait est partiellement ou entièrement remplacée par de l'huile végétale.	28/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 26 avril 2022	

122	N° G/SPS/N/USA/3313 du 28 février 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui modifie les tolérances pour les résidus de fluopyram dans ou sur les céréales du groupe de cultures 15 (à l'exception du maïs et du riz), le sous-groupe de colza 20A et plusieurs denrées animales	01/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 18 février 2022
123	N° G/SPS/N/USA/3314 du 28 février 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception par l'Agence de plusieurs dépôts initiaux de demandes de pesticides demandant l'établissement ou la modification de réglementations sur les résidus de pesticides chimiques (diméthylsulfoxyde, phosphate de tris, mandestrobine, benzypyrimoxan) dans ou sur divers produits	01/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 28 mars 2022	
124	N° G/SPS/N/CAN/1407/add.1 du 3 mars 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour le séthoxydime	01/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 mars 2022
125	N° G/SPS/N/BRA/2013 et N° G/SPS/N/BRA/2014 du 4 mars 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de : - la résolution numéro 1078, 25 février 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif Trichoderma viride de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1079, 25 février 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif 1,4 Dimethylnaphthalene de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois,	07/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 30 avril 2022	
126	N° G/SPS/N/CHE/82/add.5 du 4 mars 2022	Suisse	Cette notification concerne le projet de l'Ordonnance sur les produits phytosanitaires (RS 916.161, OPPh) a été notifiée dans le document G/SPS/N/CHE/82 du 19 décembre 2019. L'OPPh établit les conditions de mise sur le marché des produits phytosanitaires. L'annexe 1 de l'OPPh contient une liste des substances actives pouvant être utilisées comme produits phytosanitaires en Suisse. Une nouvelle substance est inscrite dans cette annexe si, après examen du dossier accompagnant la demande, elle remplit les conditions fixées à l'article 5. La modification suivante de l'OPPh inclut de nouvelles substances et supprime plusieurs substances de l'annexe 1, comme le prévoit projet de document	07/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 3 mai 2022	
127	N° G/SPS/N/EU/546 du 8 mars 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en acide cyanhydrique dans les graines de lin, les amandes, la racine de manioc et la farine de manioc	09/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 7 mai 2022	
128	N° G/SPS/N/CAN/1427 du 7 mars 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées qui ont été proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Pyraziflumid	09/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 9 mai 2022	
129	N° G/SPS/N/EU/547 du 9 mars 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 qui établit des teneurs maximales en ochratoxine A dans les fruits séchés autres que les fruits de vigne séchés, certains produits à base de réglisse, les herbes séchées, certains ingrédients pour infusions, certaines graines oléagineuses, les pistaches et la poudre de cacao, les -boissons maltées non alcoolisées, les dattes sirop et abaisse la teneur maximale en ochratoxine A dans les raisins secs, le café torréfié et le café soluble	10/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 mai 2022	La date d'entrée en vigueur est le 1 janvier 2023
130	N° G/SPS/N/EU/548 du 9 mars 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 qui établit des teneurs maximales en delta-9-tétrahydrocannabinol ($\Delta 9$ -THC) dans les graines de chanvre et les produits dérivés, y compris l'huile de graines de chanvre	09/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 mai 2022	La date d'entrée en vigueur est le 1 janvier 2023
131	N° G/SPS/N/USA/3315 du 9 mars 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus d'ipflufenoquine dans ou sur les amandes, les amandes, les coques et les fruits à pépins, groupe 11-10	10/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 mars 2022
132	N° G/SPS/N/IDN/142 du 3 février 2022	Indonésie	Cette notification concerne le projet de règlement de l'Agence nationale de contrôle des médicaments et des produits alimentaires de la République d'Indonésie concernant les exigences relatives aux contaminants sous forme de métaux lourds dans les aliments transformés	11/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 avril 2022	
133	N° G/TBT/N/EU/879 du 11 mars 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission établissant des règles relatives aux contrôles de conformité des normes de commercialisation de l'huile d'olive et des méthodes d'analyse des caractéristiques de l'huile d'olive	14/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 10 mai 2022	

134	N° G/TBT/N/EU/880 du 11 mars 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement délégué (UE) de la commission complétant le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes de commercialisation de l'huile d'olive et abrogeant le règlement (CEE) n° 2568/91 et règlement d'exécution (UE) n° 29/2012 de la Commission	14/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 10 mai 2022	
135	N° G/TBT/N/BDI/224, N° G/TBT/N/KEN/1233, N° G/TBT/N/RWA/650, N° G/TBT/N/TZA/725, N° G/TBT/N/UGA/1557 du 11 mars 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme de l'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour le lait cru de vache	14/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 10 mai 2022	
136	N° G/TBT/N/BDI/225, N° G/TBT/N/KEN/1234, N° G/TBT/N/RWA/651, N° G/TBT/N/TZA/726, N° G/TBT/N/UGA/1558 du 11 mars 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme de l'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour le sucre roux clair fortifié et le sucre roux fortifié et le sucre blanc de plantation (moulin) fortifié et le sucre blanc raffiné fortifié destinés à la consommation humaine. La présente norme ne s'applique pas au sucre destiné à un usage industriel	14/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 10 mai 2022	
137	N° G/SPS/N/CAN/1428 du 9 mars 2022	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la Liste des enzymes alimentaires autorisées afin d'étendre l'utilisation de la cellulose et la cellulose microcristalline aux produits à base de plantes qui ressemblent au fromage, coupés en cubes ou en dés ou râpés fin ou en filaments	14/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 14 mai 2022	
138	N° G/SPS/N/EU/549 du 14 mars 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/320 de la Commission du 25 février 2022 concernant l'autorisation de l'huile essentielle de mandarine exprimée en tant qu'additif pour l'alimentation des volailles, des porcs, des ruminants, des chevaux, des lapins et des salmonidés	15/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 19 mars 2022
139	N° G/SPS/N/EU/550 du 14 mars 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/347 de la Commission du 1 mars 2022 concernant l'autorisation de l'huile essentielle de petit grain bigarade en tant qu'additif pour l'alimentation de certaines espèces animales	15/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 22 mars 2022
140	N° G/SPS/N/EU/551 du 14 mars 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/385 de la commission du 7 mars 2022 rectifiant le règlement d'exécution (UE) 2021/421 concernant l'autorisation de la teinture dérivée d'Artemisia vulgaris L. (teinture d'armoise commune) en tant qu'additif pour l'alimentation de toutes les espèces animales, le règlement d'exécution (UE) 2021/485 concernant l'autorisation en tant qu'additifs alimentaires de l'huile essentielle de gingembre tirée de Zingiber officinale Roscoe pour toutes les espèces animales, de l'oléorésine de gingembre tirée de Zingiber officinale Roscoe pour les poulets d'engraissement, les poules pondeuses, les dindons d'engraissement, les porcelets, les porcs d'engraissement, les truies, les vaches laitières, les veaux d'engraissement (aliment d'allaitement), les bovins d'engraissement, les ovins, les caprins, les lapins, les poissons et les animaux de compagnie, ainsi que de la teinture de gingembre tirée de Zingiber officinale Roscoe pour les chevaux et les chiens, et le règlement d'exécution (UE) 2021/551 concernant l'autorisation de l'extrait de curcuma, de l'huile de curcuma et de l'oléorésine de curcuma tirées du rhizome de Curcuma longa L. en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales et de la teinture de curcuma tirée du rhizome de Curcuma longa L. en tant qu'additif pour l'alimentation des chevaux et des chiens	15/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 9 mars 2022
141	N° G/SPS/N/JPN/952 du 14 mars 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Sulfoxflo	15/03/2022		
142	N° G/SPS/N/JPN/953 du 14 mars 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Spinosad	15/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 13 mai 2022	
143	N° G/SPS/N/JPN/954 du 14 mars 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le médicament vétérinaire: Pyrantel/Morantel	15/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 13 mai 2022	
144	N° G/SPS/N/GEO/26 du 16 mars 2022	Géorgie	Cette notification concerne l'amendement au Décret n° 605 qui définit les certificats sanitaires d'importation et les formulaires de déclaration pour les sous-produits animaux de Géorgie	17/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 1 avril 2022	La date d'entrée en vigueur est le 1 mai 2022

145	N° G/SPS/N/USA/3318 du 16 mars 2022	USA	Cette notification concerne le service de sécurité et d'inspection des aliments (FSIS) propose de modifier les règlements d'inspection des produits de volaille pour annuler plusieurs règlements liés à l'inspection et à la condamnation des carcasses de volaille atteintes de l'une des formes du complexe de la leucose aviaire	17/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 13 mai 2022	
146	N° G/SPS/N/USA/3316 du 16 mars 2022	USA	Cette notification concerne le service de sécurité et d'inspection des aliments (FSIS) propose de modifier les règlements d'inspection des produits de volaille pour annuler plusieurs règlements liés à l'inspection et à la condamnation des carcasses de volaille atteintes de l'une des formes du complexe de la leucose aviaire	17/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 10 mars 2022
147	N° G/SPS/N/USA/3317 du 16 mars 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de buprofénine dans ou sur plusieurs produits	17/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 10 mars 2022
148	N°G/SPS/N/ARE/174/add.1, G/SPS/N/BHR/198/add.1, G/SPS/N/KWT/49/add.1, G/SPS/N/OMN/95/add.1, G/SPS/N/QAT/99/add.1, G/SPS/N/SAU/389/add.1, G/SPS/N/YEM/40/add.1 du 16 mars 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique concerne les exigences à respecter dans les boissons énergisantes prêtées à la consommation humaine	17/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 15 mai 2022	
149	N° G/SPS/N/RUS/248 du 17 mars 2022	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet de décision du Conseil de la Commission économique eurasienne sur les amendements à la décision du Conseil de la Commission économique eurasienne du 30 novembre 2016 n°159 en termes de réalisation d'une enquête sur les lieux de production, de tri, le stockage et le conditionnement des semences et du matériel de plantation importés sur le territoire douanier de l'Union en provenance de pays tiers	21/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 14 mai 2022	
150	N°G/SPS/N/CAN/1406/add.1 du 17 mars 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour le boscalide	21/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 mars 2022
151	N°G/SPS/N/CAN/1408/add.1 du 17 mars 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour le pyroxasulfone	21/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 mars 2022
152	N°G/SPS/N/CAN/1409/add.1 du 17 mars 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour le bromoxynil	21/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 mars 2022
153	N°G/SPS/N/CAN/1410/add.1 du 17 mars 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour le l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour le flonicamide	21/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 mars 2022
154	N°G/SPS/N/TUR/119/add.2 du 17 mars 2022	Turquie	Cette notification concerne la mise à jour des mesures phytosanitaires d'urgence pour l'importation de semences de tomates et de poivrons. Des mesures phytosanitaires d'urgence ont été introduites pour l'importation de graines de tomates, de poivrons et de citrouilles et ont été notifiées dans les documents G/SPS/N/TUR/119 et G/SPS/N/TUR/119/Add.1 en 2021. Suite à l'évaluation des commentaires des représentants du secteur et des pays exportateurs, des modifications ont été apportées aux mesures d'urgence. Dans ce contexte, s'il n'est pas possible d'obtenir des informations sur le lieu de production en raison du fait que les graines de tomates et de poivrons ont été récoltées avant le 15 septembre 2021, lors de l'importation de graines de tomates et de poivrons de tous les pays vers la Turquie jusqu'au 31 mai 2023, une déclaration supplémentaire sera demandée sur le certificat phytosanitaire précisant que : Pour les graines de tomates : a) Les semences ont été analysées par le pays exportateur à l'aide de la méthode RT-PCR pour le ToMMV, le TASVd, le CLVd, le PCFVd et le TCDVd et que le produit est exempt de ces agents ; et b) Les graines ayant été récoltées avant le 15 septembre 2021, aucune information sur le lieu de production n'a pu être identifiée. Pour les graines de poivre : a) Les semences ont été analysées par le pays exportateur à l'aide de la méthode RT-PCR pour le ToMMV, le TASVd et le PCFVd et que le produit est exempt de ces agents ; et b) Les graines ayant été récoltées avant le 15 septembre 2021, aucune information sur le lieu de production n'a pu être identifiée. En conséquence, ces mesures entreront en vigueur à compter de la date de la présente notification SPS.	21/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 16 mars 2022

155	N°G/SPS/N/TUR/120/add.1 du 18 mars 2022	Turquie	Cette notification concerne la révision des certificats sanitaires vétérinaires utilisés pour les aliments en conserve pour animaux de compagnie, les aliments transformés pour animaux de compagnie autres que les aliments en conserve pour animaux de compagnie et les articles à mastiquer. Les modèles de certificats sanitaires vétérinaires pour les aliments pour animaux de compagnie notifiés au moyen du document G/SPS/N/TUR/120 sont révisés en fonction de la législation pertinente de l'UE. De nouveaux modèles de certificats sanitaires vétérinaires entreront en vigueur le 15 avril 2022 et les anciens modèles de certificats sanitaires vétérinaires publiés sur le site Web du ministère turc de l'agriculture et des forêts pour ces produits continueront d'être utilisés jusqu'au 15 mai 2022	21/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 avril 2022
156	N° G/SPS/N/RUS/247 du 1 mars 2022	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet de décision du Collège de la Commission économique eurasienne portant modification du règlement relatif aux exigences vétérinaires communes applicables aux marchandises soumises à un contrôle vétérinaire et projet de décision du Collège de la Commission économique eurasienne portant modification de la Décision de la Commission de l'Union douanière du 7 avril 2011 n° 607 qui prévoit des modifications des exigences d'importation pour les animaux de zoo et de cirque et énonce les exigences d'importation pour les embryons de bovins et de petits ruminants produits in vitro	21/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 20 avril 2022	
157	N° G/SPS/N/JPN/949 du 14 mars 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Polyoxin complex	30/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 13 mai 2022	
158	N° G/SPS/N/JPN/950 du 14 mars 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Polyoxorim-zinc	30/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 13 mai 2022	
159	N° G/SPS/N/JPN/951 du 14 mars 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Pyraflufen-ethyl	30/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 13 mai 2022	
164	N° G/SPS/N/KOR/745 du 3 mars 2022	République de corée	Cette notification concerne la proposition de modifications intéressant les normes et spécifications relatives aux produits alimentaires qui portent sur les points suivants: révision et établissement des limites maximales de résidus pour des pesticides dans les produits agricoles [67 pesticides, y compris le meptyldinocap] et établissement de méthodes d'essai générales [quatre pesticides, y compris le meptyldinocap]	04/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 2 mai 2022	
165	N° G/SPS/N/CAN/1429 du 4 avril 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Pyraflufen-ethyl	05/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 30 mai 2022	
166	N° G/SPS/N/CAN/1430 du 4 avril 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Thifensulfuron-méthyl	05/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 30 mai 2022	
167	N° G/SPS/N/CAN/1431 du 4 avril 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le le pesticide Glufosinate-ammonium	05/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 30 mai 2022	
168	N° G/SPS/N/JPN/957 du 5 avril 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide: Permethrine	06/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 juin 2022	
169	N° G/SPS/N/JPN/959 du 5 avril 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide: Triflumizole	06/04/2022		
170	N° G/SPS/N/JPN/960 du 5 avril 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide: Etoxazole	06/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 juin 2022	

171	N° G/SPS/N/JPN/958 du 5 avril 2022	Japon	Cette notification concerne l'autorisation de l'hydrogénocarbonate de potassium en tant qu'additif alimentaire	06/04/2022		
172	N° G/SPS/N/JPN/961 du 5 avril 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide l'acide naphtalèneacétique	06/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 juin 2022	
173	N° G/SPS/N/JPN/962 du 5 avril 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Metominostrobine	06/04/2022		
174	N° G/SPS/N/JPN/963 du 5 avril 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Flometoquine	06/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 juin 2022	
175	N° G/SPS/N/JPN/964 du 5 avril 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide la bentazone	06/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 juin 2022	
176	N° G/SPS/N/EU/552 du 5 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne la la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/415 de la Commission du 11 mars 2022 concernant l'autorisation de l'acide malique, de l'acide citrique produit par <i>Aspergillus niger</i> (DSM 25794 ou CGMCC 4513/CGMCC 5751 ou CICC 40347/CGMCC 5343), de l'acide sorbique et du sorbate de potassium, de l'acide acétique, du diacétate de sodium et de l'acétate de calcium, de l'acide propionique, du propionate de sodium, du propionate de calcium et du propionate d'ammonium, de l'acide formique, du formiate de sodium, du formiate de calcium et du formiate d'ammonium, de l'acide lactique produit par <i>Bacillus coagulans</i> (LMG S-26145 ou DSM 23965), ou <i>Bacillus smithii</i> (LMG S-27890) ou <i>Bacillus subtilis</i> (LMG S-27889), et du lactate de calcium en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales	06/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 3 avril 2022
177	N°G/SPS/N/CAN/1421/add.1 du 5 avril 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption de la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour le flutiniale sur les Petits fruits de plantes grimpantes, sauf le kiwi (sous-groupe de cultures 13-07F); Petits fruits de plantes naines (sous-groupe de cultures 13-07G); Cerises (sous-groupe de cultures 12-09A); Courges et concombres (sous-groupe de cultures 9B); Pommes; Melons (sous-groupe de cultures 9A)	06/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 21 avril 2022
178	N° G/SPS/N/COL/337 du 5 avril 2022	Colombie	cette notification concerne le projet de résolution a pour objet d'autoriser l'importation de crustacés, y compris le matériel certifié exempt d'agents pathogènes spécifiques (SPF), ainsi que les produits dérivés de ceux-ci, en provenance de pays, de zones, de compartiments et/ou d'établissements indemnes d'infection par <i>Aphanomyces astaci</i> , Acute Hepatopancreatic Necrosis Disease (AHPND), Infectious Myonecrosis Virus (IMNV), Hepatobacter penaei (Necrosizing Hepatopancreatitis -NHP), Nodavirus <i>Macrobrachium rosenbergii</i> Virus, Decapod Iridescent Virus Type 1 (DIV1), Virus de la nécrose hypodermique et hématopoïétique infectieuse (IHHNV) et Virus du syndrome de Taura (TSV), après s'être conformé aux exigences sanitaires d'importation établies par la Colombie	06/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 juin 2022	
179	N° G/SPS/N/NZL/682 du 5 avril 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne les propositions de modification de l'avis sur les aliments de la Nouvelle-Zélande (limites maximales de résidus pour les composés agricoles) (1.L'ajout de nouvelles entrées dans l'avis pour les composés suivants :Fenpyroximate : 1 mg/kg pour les fruits à pépins ;Fluensulfone : 0,6 mg/kg pour les carottes, 0,6 mg/kg pour les panais et 0,4 mg/kg pour les légumes-tubercules et les légumes-cormes (Sous-groupe 16B) ; Prednisolone, pour fixer les LMR à 0,004 mg/kg pour la graisse de bovin, 0,01 mg/kg pour les reins de bovin, 0,01 mg/kg pour le foie de bovin, 0,004 mg/kg pour la viande de bovin, 0,004 mg/kg pour la graisse de chèvre , 0,01 mg/kg pour les reins de chèvre, 0,01 mg/kg pour le foie de chèvre, 0,004 mg/kg pour la viande de chèvre, 0,004 mg/kg pour la graisse de cheval, 0,01 mg/kg pour les reins de cheval, 0,01 mg/kg pour le foie de cheval, 0,004 mg/kg pour la viande de cheval et 0,006 mg/kg pour le lait, 2.La modification de l'entrée existante dans l'avis pour les composés suivants :Fludioxonil : 0,01(*) mg/kg pour les pommes de terre ;Fluopyram : 0,07 mg/kg pour les oignons bulbes.(*) indique que la limite maximale de résidus a été fixée à ou autour de la limite de quantification analytique, 3. L'ajout de deux nouvelles entrées dans l'annexe 3 pour les médicaments vétérinaires pour lesquels aucune limite maximale de résidus ne s'applique :Follicle Stimulating Hormone (FSH) lorsqu'elle est utilisée pour gérer la reproduction chez les ruminants ; Mélatonine lorsqu'elle est utilisée pour gérer la reproduction chez les ovins, les cerfs et les chèvres)	07/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 juin 2022	

180	N° G/SPS/N/NZL/658/add.1 du 5 avril 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne les propositions de modification de l'avis sur les aliments de la Nouvelle-Zélande (limites maximales de résidus pour les composés agricoles) (1.L'ajout de nouvelles entrées dans l'avis pour les composés suivants :Fenpyroximate : 1 mg/kg pour les fruits à pépins ;Fluensulfone : 0,6 mg/kg pour les carottes, 0,6 mg/kg pour les panais et 0,4 mg/kg pour les légumes-tubercules et les légumes-cormes (Sous-groupe 16B) ; Prednisolone, pour fixer les LMR à 0,004 mg/kg pour la graisse de bovin, 0,01 mg/kg pour les reins de bovin, 0,01 mg/kg pour le foie de bovin, 0,004 mg/kg pour la viande de bovin, 0,004 mg/kg pour la graisse de chèvre , 0,01 mg/kg pour les reins de chèvre, 0,01 mg/kg pour le foie de chèvre, 0,004 mg/kg pour la viande de chèvre, 0,004 mg/kg pour la graisse de cheval, 0,01 mg/kg pour les reins de cheval, 0,01 mg/kg pour le foie de cheval, 0,004 mg/kg pour la viande de cheval et 0,006 mg/kg pour le lait, 2.La modification de l'entrée existante dans l'avis pour les composés suivants :Fludioxonil : 0,01(*) mg/kg pour les pommes de terre ;Fluopyram : 0,07 mg/kg pour les oignons bulbes.(*) indique que la limite maximale de résidus a été fixée à ou autour de la limite de quantification analytique, 3. L'ajout de deux nouvelles entrées dans l'annexe 3 pour les médicaments vétérinaires pour lesquels aucune limite maximale de résidus ne s'applique :Follicle Stimulating Hormone (FSH) lorsqu'elle est utilisée pour gérer la reproduction chez les ruminants ; Mélatonine lorsqu'elle est utilisée pour gérer la reproduction chez les ovins, les cerfs et les chèvres)	07/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 21 mars 2022
181	N°G/SPS/N/ARE/250, G/SPS/N/BHR/222, G/SPS/N/KWT/115, G/SPS/N/OMN/118, G/SPS/N/QAT/122, G/SPS/N/SAU/464, G/SPS/N/YEM/63 du 6 avril 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique du Golfe concernant le grain de café vert	08/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 5 juin 2022	
182	N° G/SPS/N/CAN/1366/rev.1 du 7 avril 2022	Canada	Cette notification concerne le Canada qui a mis à jour la Liste des espèces d'animaux aquatiques vulnérables (LEV) afin d'ajouter ou de supprimer des maladies préoccupantes inscrites par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) qui sont associées à des espèces figurant actuellement sur la LEV. Aucune modification ne sera apportée à la liste des espèces vulnérables; seules les maladies auxquelles elles sont vulnérables subiront des changements. Ces mises à jour s'harmoniseront avec les modifications qui ont été apportées aux espèces énumérées dans divers chapitres traitant spécifiquement de maladies du Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE et permettront d'ajouter le virus iridescent des décapodes (VID) comme maladie préoccupante pour certaines espèces de crustacés. Le Canada ajoutera le VID aux espèces suivantes (<i>Litopenaeus vannamei</i> ; <i>Penaeus monodon</i> ; <i>Cherax quadricarinatus</i> ; <i>Macrobrachium rosenbergii</i> ; <i>Procambarus clarkii</i>) et la septicémie hémorragique virale (SHV) à l'espèce suivante (<i>Salmo marmoratus</i>) et la SHV de l'espèce suivante (<i>Plecoglossus altivelis</i> et <i>Bonamia ostreae</i> des espèces suivantes (<i>Ostrea angasi</i> ; <i>Ostrea denselamellosa</i> ; et <i>Ostrea puelchana</i>). Une certification zoosanitaire d'exportation est exigée pour les exportations au Canada d'espèces qui figurent sur la LEV. Par conséquent, il incombe à l'agent de certification du pays exportateur de consulter la LEV du Canada afin d'examiner les maladies préoccupantes pour les espèces destinées à l'exportation et d'assurer ainsi que les conditions liées au certificat d'exportation sont remplies	08/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 mai 2022
183	N° G/SPS/N/CAN/1432 du 7 avril 2022	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la Liste des enzymes alimentaires autorisées pour étendre l'utilisation de la thermolysine d' <i>Anoxybacillus caldiproteolyticus</i> TP7 au pain, à la farine, à la farine de blé entier et aux produits de boulangerie non normalisés	08/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 1 juin 2022	
184	N° G/SPS/N/USA/3319 du 7 avril 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce le dépôt de demandes de pesticides demandant l'établissement ou modification de la réglementation relative aux résidus de pesticides chimiques dans ou sur diverses denrées (isocyclosérame, méthoxyfénazole, fluridone, cyflufenamide, linuron, pyridate)	08/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 16 avril 2022	
185	N° G/SPS/N/USA/3320 du 7 avril 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de bicyclopyrone dans ou sur plusieurs produits	08/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 18 mars 2022
186	N°G/SPS/N/GBR/13 du 8 avril 2022	Royaume Uni	Cette notification concerne les imites maximales de résidus (LMR) proposées pour le chlorothalonil en Grande-Bretagne	11/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 7 juin 2022	

187	N° G/SPS/N/AUS/533 du 4 avril 2022	Australie	Cette notification concerne la proposition qui vise à modifier le Code des normes alimentaires de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande afin d'aligner les limites maximales de résidus de l'Autorité australienne des pesticides et des médicaments vétérinaires, la Commission du Codex Alimentarius et les normes des partenaires commerciaux concernant les résidus de produits chimiques agricoles et vétérinaires dans les aliments	11/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 mai 2022	
188	N° G/SPS/N/JPN/905/add.1 du 11 avril 2022	Japon	Cette notification concerne les révisions de l'Ordonnance d'application de la Loi sur la protection des végétaux et des prescriptions pertinentes ont été notifiées par le document G/SPS/N/JPN/905 le 17 décembre 2021, et elles ont été publiées au Journal officiel japonais le 22 mars 2022. Les révisions de l'Ordonnance d'application de la Loi sur la protection des végétaux et des prescriptions pertinentes ont été notifiées par le document G/SPS/N/JPN/905 le 17 décembre 2021, et elles ont été publiées au Journal officiel japonais le 22 mars 2022	12/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 23 mars 2022
	N° G/SPS/N/AUS/534 du 8 avril 2022	Australie	Cette notification concerne la proposition M1019 qui vise à modifier le Code Australie-Nouvelle-Zélande des normes alimentaires afin de réviser les mesures réglementaires de l'annexe 22 – Aliments et catégories d'aliments afin de les aligner plus étroitement sur le système de classification établi par le Codex Alimentarius et adopté par l'Autorité australienne des pesticides et des médicaments vétérinaires (APVMA)	12/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 5 mai 2022	
189	N° G/SPS/N/BRA/1452/add.2 du 11 avril 2022	Brésil	Cette notification concerne la proposition M1019 qui vise à modifier le Code Australie-Nouvelle-Zélande des normes alimentaires afin de réviser les mesures réglementaires de l'annexe 22 – Aliments et catégories d'aliments afin de les aligner plus étroitement sur le système de classification établi par le Codex Alimentarius et adopté par l'Autorité australienne des pesticides et des médicaments vétérinaires (APVMA)	12/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 2 mai 2022
190	N° G/SPS/N/USA/3321 du 12 avril 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit une tolérance pour les résidus de cyantraniliprole dans ou sur la canne à sucre, la canne	13/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 7 avril 2022
191	N° G/SPS/N/TUR/121 du 12 avril 2022	Turquie	Cette notification concerne le Certificat sanitaire vétérinaire pour l'exportation de laine et de poils non traités vers la République de Turquie", "Certificat sanitaire vétérinaire pour l'exportation de cuirs et peaux d'ongulés traités vers la République de Turquie", "Certificat sanitaire vétérinaire pour l'exportation de matières premières traitées pour la Production de gélatine et de collagène destinés à la consommation humaine en République de Turquie"	13/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 11 juin 2022	La date d'entrée en vigueur est le 30 juillet 2022
192	N° G/SPS/N/AUS/535 du 11 avril 2022	Australie	Cette notification concerne la proposition d'amendement du Code Australie-Nouvelle-Zélande des normes alimentaires pour aligner les limites maximales de résidus (LMR) suivantes pour divers produits chimiques agricoles et vétérinaires afin qu'elles soient conformes aux autres réglementations nationales relatives à l'utilisation sûre et efficace des produits chimiques agricoles et vétérinaires : (Florpyrauxifène-benzyl, fluoxapiproline, fluroxypyr, glyphosate, haloxyfop, imidaclopride, isofétamide, isotanil, maldison, mandestrobine métobromuron, perméthrine et séthoxydime dans des produits végétaux spécifiés), (fluoxapiproline, isotanil et métobromuron dans des produits animaux spécifiés)	13/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 10 juin 2022	
193	N° G/SPS/N/CRI/246 du 11 avril 2022	Costa Rica	Cette notification concerne la liste des organismes nuisibles réglementés au Costa Rica	14/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 28 mars 2022
194	N° G/SPS/N/BRA/2017, N° G/SPS/N/BRA/2018, N° G/SPS/N/BRA/2019, N° G/SPS/N/BRA/20120 du 13 avril 2022	Brésil	Ces notifications concernent les projets de : - la résolution numéro 1080 du 31 mars 2022 relative à l'ingrédient actif Bistrifluron de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1081 du 31 mars 2022 relative à l'ingrédient actif Mefentrifluconazole de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1082 du 31 mars 2022 relative à l'ingrédient actif Ametoctradine de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1089 du 11 mars 2021 relative aux ingrédients actifs Abamectin, Benzovindiflupir, Emamectin Benzoate, Cletodim, Cyproconazole, Cyclaniliprole, Dicamba, Haloxypopheno-P-Methyl, Mepiquate, Novalurom, Methyl Pyrimiphos, Pyriproxyfen, Prothioconazole, Sulfoxaflor, Trifloxystrobin de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois,	15/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 juin 2022	
195	N° G/SPS/N/BRA/2021 du 13 avril 2022	Brésil	Cette notification concerne le programme national de sécurité des mollusques bivalves - MoluBiS qui a pour objectif d'établir, au niveau national, le contrôle hygiénico-sanitaire des mollusques bivalves destinés à la consommation humaine ou animale, conformément aux exigences minimales nécessaires à la garantie de sécurité et de qualité, ainsi que de surveiller et faire respecter ces exigences	15/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 juin 2022	
196	N° G/SPS/N/CAN/1433 du 13 avril 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Flutriafol	15/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 26 juin 2022	

197	N°G/SPS/N/SAU/465 du 13 avril 2022	Arabie Saoudite	Cette notification concerne le projet de norme saoudienne relative aux compléments alimentaires	15/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 juin 2022	
198	N° G/SPS/N/RUS/250 du 13 avril 2022	Fédération de Russie	Cette notification concerne les projets de décisions du Conseil de la Commission économique eurasienne sur les modifications des chapitres 1 et 16 du règlement sur les prescriptions vétérinaires communes applicables aux marchandises soumises au contrôle vétérinaire et sur les modifications des formulaires de contrôle vétérinaire commun Certificats vétérinaires pour les importations dans le territoire douanier de l'Union économique eurasienne de marchandises contrôlées en provenance de pays tiers	15/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 10 juin 2022	
199	N° G/SPS/N/EU/556 du 14 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/593 de la commission du 1er mars 2022 concernant l'autorisation de l'huile essentielle de litsée citronnée en tant qu'additif pour l'alimentation de certaines espèces animales	15/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 2 mai 2022
200	N° G/SPS/N/EU/555 du 14 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/537 de la commission du 4 avril 2022 concernant l'autorisation d'une préparation d'extrait de citron en tant qu'additif destiné à l'alimentation de toutes les espèces animales	15/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 25 avril 2022
201	N° G/SPS/N/EU/554 du 14 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission modifiant le règlement d'exécution (UE) 2021/632 en ce qui concerne les listes de produits d'origine animale, de sous-produits animaux et de produits composés soumis à des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers	15/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 13 juin 2022	
202	N° G/SPS/N/EU/553 du 14 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/497 de la commission du 28 mars 2022 modifiant et rectifiant les annexes I et II du règlement d'exécution (UE) 2021/403 en ce qui concerne certains modèles de certificat zoosanitaire, de certificat zoosanitaire/official et de déclaration pour les mouvements entre États membres et l'entrée dans l'Union d'envois de certaines espèces et catégories d'animaux terrestres et de leurs produits germinaux,	15/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 19 avril 2022
203	N°G/SPS/N/USA/3312/add.1 du 14 avril 2022	USA	Cette notification concerne le département américain de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du service d'inspection (FSIS) prolonge la date d'échéance des commentaires jusqu'au 2 juin 2022	15/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 2 juin 2022	
204	N° G/SPS/N/RUS/247 du 1 mars 2022	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet qui prévoit des modifications des exigences d'importation pour les animaux de zoo et de cirque et énonce les exigences d'importation pour les embryons de bovins et de petits ruminants produits in vitro	18/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 25 avril 2022	
205	N°G/TBT/N/ARE/525, N°G/TBT/N/BHR/622, N°G/TBT/N/KWT/588, N°G/TBT/N/OMN/457, N°G/TBT/N/QAT/609, N°G/TBT/N/SAU/1235, N°G/TBT/N/YEM/216 du 13 avril 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique EAU/CCG qui concerne les limites microbiologiques pour les denrées alimentaires destinées à la consommation humaine et pour certains ingrédients alimentaires utilisés dans l'industrie alimentaire	18/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 2 juin 2022	
206	N°G/TBT/N/SAU/984/Add.1 du 13 avril 2022	Arabie Saoudite	Cette notification concerne les conditions et exigences pour l'importation de denrées alimentaires en Arabie saoudite (les définitions des termes suivants ont été incluses dans l'article 2 : Aliments halal - Certificat d'expédition/d'expédition pour l'abattage halal - Certificat d'expédition/d'expédition pour les produits halal - Certificat Halal)	18/04/2022		
207	N° G/TBT/N/BDI/231, N°G/TBT/N/KEN/1242, N°G/TBT/N/RWA/657, N°G/TBT/N/TZA/732, N°G/TBT/N/UGA/1577 du 7 avril 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme de l'Afrique de l'Est qui fournit des conseils sur les meilleures pratiques lors de la production primaire, de la manipulation post-récolte et de la transformation du café pour assurer la sécurité, la qualité et la durabilité par les parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur du café	18/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 6 juin 2022	

208	N° G/TBT/N/BDI/232, N° G/TBT/N/KEN/1243, N° G/TBT/N/RWA/658, N° G/TBT/N/TZA/733, N° G/TBT/N/UGA/1578 du 7 avril 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme de l'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour le prémélange de café	18/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 6 juin 2022	
209	N° G/TBT/N/BDI/234, N° G/TBT/N/KEN/1245, N° G/TBT/N/RWA/660, N° G/TBT/N/TZA/735, N° G/TBT/N/UGA/1580 du 7 avril 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme de l'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour le café liquide destiné à la consommation humaine. Elle s'applique au café liquide concentré et au café prêt à boire	18/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 6 juin 2022	
210	N°G/TBT/N/ARE/524, G/TBT/N/BHR/620, G/TBT/N/KWT/587, G/TBT/N/OMN/456, G/TBT/N/QAT/608, G/TBT/N/SAU/1233, G/TBT/N/YEM/215 du 17 mars 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de de norme qui concerne l'étiquetage de toutes les denrées alimentaires préemballées	18/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 17 mai 2022	
211	N° G/SPS/N/BRA/2023 du 14 avril 2022	Brésil	Cette notification concerne le département brésilien d'inspection des produits d'origine animale - DIPOA a mis en place un système de numérotation généré automatiquement pour les documents officiels de transit des produits d'origine animale, via sa plateforme - SIGSIF	19/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 14 mai 2022	
212	N° G/SPS/N/BRA/2024 du 14 avril 2022	Brésil	Cette notification concerne l'instruction normative N° 126 du 24 mars 2022 qui prévoit un amendement aux monographies d'ingrédients actifs, la liste des ingrédients actifs des pesticides, des désinfectants assainissants et des agents de préservation du bois	19/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 30 mars 2022
213	N° G/SPS/N/NZL/683 du 13 avril 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne le MPI qui invite les partenaires commerciaux à formuler des commentaires sur les mesures relatives au virus du dichorha de la moucheture de l'orchidée sur Oncidium et sur d'autres genres d'orchidées. Ces mesures, quarantaine post-entrée avec inspection, s'appliquent aux plantes entières et aux boutures des genres hôtes identifiés de tous les pays	19/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 juin 2022	
214	N° G/SPS/N/BRA/2025 du 14 avril 2022	Brésil	Cette notification concerne l'instruction normative numéro 125 du 24 mars 2022 qui contient des dispositions sur un amendement à la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les conservateurs de bois	20/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 30 mars 2022
215	N° G/SPS/N/BRA/2026 du 19 avril 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution numéro 1088, 24 mars 2022 qui propose l'inclusion de l'ingrédient actif THIAPHÉNACIL de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de protection du bois	21/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 29 mai 2022	
216	N° G/SPS/N/BRA/2027 du 19 avril 2022	Brésil	Cette notification concerne l'instruction normative numéro 125 du 24 mars 2022 qui contient des dispositions sur un amendement à la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les conservateurs de bois	21/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 22 mai 2022	La date d'entrée en vigueur est le 30 mars 2022
217	N°G/SPS/N/SAU/273/Add.2 du 19 avril 2022	Arabie Saoudite	Cette notification concerne les conditions et exigences pour l'importation de denrées alimentaires en Arabie saoudite (les définitions des termes suivants ont été incluses dans l'article 2 : Aliments halal - Certificat d'expédition/d'expédition pour l'abattage halal - Certificat d'expédition/d'expédition pour les produits halal - Certificat Halal)	21/04/2022		

218	N° G/SPS/N/BRA/2028, N° G/SPS/N/BRA/2029, N° G/SPS/N/BRA/2030, N° G/SPS/N/BRA/2031 du 19 avril 2022	Brésil	Ces notifications concernent les projets de : - la résolution numéro 1086 du 18 mars 2022 relative à l'ingrédient actif <i>Burkholderia rinojensis</i> de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1085 du 17 mars 2022 relative à 37 ingrédients actifs de la mise à jour de la liste monographique pour les pesticides, les produits d'entretien ménager et les produits de protection du bois, - la résolution numéro 1084 du 17 mars 2022 relative à l'ingrédient actif <i>Pseudomonas fluorescens</i> de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1083 du 17 mars 2021 relative à l'ingrédient actif <i>Pseudomonas chlororaphis</i> de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois,	21/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 22 mai 2022	
219	N° G/SPS/N/BRA/2033 du 20 avril 2022	Brésil	Cette notification concerne l'Ordonnance ministérielle SDA n° 562 du 12 avril 2022 concernant le projet de règlement de la loi n° 8.918 du 14 juillet 1994 qui prévoit la normalisation, classification, enregistrement, inspection, production et inspection des boissons	22/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 13 juillet 2022	
220	N° G/SPS/N/TUR/122 du 20 avril 2022	Turquie	Cette notification concerne communiqué du codex turc qui porte sur les définitions , les critères de composition et les exigences d'étiquetage de la semoule	22/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 1 juillet 2022	
221	N°G/SPS/N/TPKM/579/add.1 du 20 avril 2022	Taipei Chinois	Cette notification concerne l'adoption par le Territoire douanier distinct de Taïwan, Penghu, Kinmen et Matsu des limites de résidus de pesticides dans les aliments	22/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 19 avril 2022
222	N° G/SPS/N/FR/122 du 21 avril 2022	France	Cette notification concerne l'Arrêté du 21 février 2022 portant suspension d'introduction, d'importation et de mise sur le marché en France de viandes et produits à base de viande issus d'animaux provenant de pays tiers à l'Union européenne ayant reçu des médicaments antimicrobiens pour favoriser la croissance ou augmenter le rendement	22/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 22 avril 2022
223	N° G/SPS/N/EU/557 du 21 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement (UE) de la Commission désignant des antimicrobiens ou des groupes d'antimicrobiens réservés au traitement de certaines infections chez l'homme, conformément au règlement (UE) 2019/6 du Parlement européen et du Conseil	25/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 20 juin 2022	
224	N° G/SPS/N/NZL/664/add.1 du 21 avril 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne l'adoption de la norme sanitaire d'importation pour le Pamplemousse frais (<i>Citrus paradisi</i>) destiné à la consommation humaine	25/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 20 avril 2022
225	N° G/SPS/N/NZL/667/add.1 du 21 avril 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne l'adoption de la norme sanitaire d'importation pour le citron frais (<i>Citrus limon</i>) destiné à la consommation humaine	25/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 22 avril 2022
226	N° G/SPS/N/NZL/668/add.1 du 21 avril 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne l'adoption de la norme sanitaire d'importation pour les mandarines fraîches, le tangelo et le tangor,	25/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 20 avril 2022
227	N° G/SPS/N/NZL/669/add.1 du 21 avril 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne l'adoption de la norme sanitaire d'importation pour l'orange fraîche (<i>Citrus sinensis</i>) destinée à la consommation humaine	25/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 22 avril 2022
228	N° G/SPS/N/EU/558 du 25 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement (UE) de la Commission désignant des antimicrobiens ou des groupes d'antimicrobiens réservés au traitement de certaines infections chez l'homme, conformément au règlement (UE) 2019/6 du Parlement européen et du Conseil	26/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 24 juin 2022	
229	N° G/SPS/N/EU/559 du 25 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne la décision d'exécution (UE) 2022/575 de la Commission du 6 avril 2022 concernant des mesures d'urgence destinées à prévenir l'introduction dans l'Union de la fièvre aphteuse par des lots de foin et de paille en provenance de certains pays tiers ou territoires et abrogeant le règlement d'exécution (UE) 2020/2208	26/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 8 avril 2022
230	N° G/SPS/N/USA/3056/add.1 du 25 avril 2022	USA	Cette notification concerne La Food and Drug Administration qui révise la norme de qualité de l'eau embouteillée pour spécifier que l'eau embouteillée à laquelle du fluorure est ajouté par le fabricant ne peut pas contenir de fluorure supérieur à 0,7 milligrammes par litre (mg/L). Cette action n'affectera pas les niveaux autorisés de fluorure dans l'eau embouteillée à laquelle le fabricant n'a pas ajouté de fluorure (cette eau embouteillée peut contenir du fluorure provenant de son eau de source)	26/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 21 juin 2022

231	N° G/SPS/N/RUS/249 du 11 avril 2022	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet qui prévoit des modifications techniques à la décision de la commission de l'Union douanière n° 835, réglementant l'application de l'équivalence et de l'évaluation des risques des mesures SPS et il prévoit la possibilité d'utiliser, le cas échéant, l'évaluation des risques menée par des pays tiers	27/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 juin 2022	
232	N° G/SPS/N/EU/560 du 26 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/633 de la Commission du 13 avril 2022 concernant l'autorisation d'une préparation de Lactiplantibacillus plantarum DSM 26571 en tant qu'additif pour l'ensilage destiné à l'alimentation de toutes les espèces animales.	27/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 8 mai 2022
233	N° G/SPS/N/EU/561 du 26 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/652 de la Commission du 20 avril 2022 concernant l'autorisation de l'extrait d'orange amère en tant qu'additif destiné à l'alimentation de certaines espèces animales.	27/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 11 mai 2022
234	N° G/SPS/N/EU/562 du 26 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/653 de la Commission du 20 avril 2022 concernant l'autorisation d'une préparation d'extrait de feuilles de <i>Melissa officinalis</i> L. en tant qu'additif destiné à l'alimentation de toutes les espèces animales.	27/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 11 mai 2022
235	N° G/SPS/N/EU/563 du 26 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/654 de la Commission du 20 avril 2022 concernant l'autorisation de l'hydroxyanisole butylé en tant qu'additif pour l'alimentation des chats	27/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 11 mai 2022
236	N° G/SPS/N/EU/526/add.1 du 26 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement (UE) 2022/617 de la Commission du 12 avril 2022 modifiant le règlement (CE) no 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en mercure de différents poissons et du sel	27/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 3 mai 2022
237	N° G/SPS/N/AUS/502/add.17 du 26 avril 2022	Australie	Cette notification concerne les mesures d'urgence pour protéger l'Australie contre l'entrée, l'établissement et la propagation du coléoptère khapra (<i>Trogoderma granarium</i>). - Le présent addendum vise à informer les partenaires commerciaux qu'à compter du 28 avril 2022 du changement des conditions d'importation des semences destinées à l'ensemencement et d'un large éventail de produits végétaux à autres risques exportés de tous les pays. - Les autres produits végétaux à risque comprennent les graines et les noix crues, les grains de café vert, les fruits secs, les légumes, les herbes et les épices. La liste complète des produits végétaux à autres risques visés (y compris le mode d'arrivée, l'utilisation finale et les exclusions) et une liste complète des conditions d'importation sera disponible sur BICON le 28 avril 2022.. - Les produits végétaux à autres risques et les semences destinées à l'ensemencement exportés de tout pays à compter du 28 avril 2022 doivent être inspecté en mer par un fonctionnaire du gouvernement du pays exportateur et certifié exempt de toute espèce de <i>Trogoderma</i> répertoriée (qu'elle soit vivante, morte ou exuviae) dans la liste australienne des espèces de <i>Trogoderma</i> préoccupantes pour la biosécurité . - Le non-respect des exigences ci-dessus peut entraîner l'exportation des marchandises et du conteneur à leur arrivée en Australie. - Des exclusions s'appliquent et pour plus de détails sur les mesures d'urgence contre le coléoptère khapra : https://www.awe.gov.au/biosecurity-trade/policy/legislation/list-other-risk-goods-host-khapra-beetle	28/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 28 avril 2022
238	N°G/TBT/N/ARE/530, G/TBT/N/BHR/624, G/TBT/N/KWT/590, G/TBT/N/OMN/459, G/TBT/N/QAT/611, G/TBT/N/SAU/1237, G/TBT/N/YEM/218 du 28 avril 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique EAU/CCG qui concerne les viandes marinées réfrigérées, y compris les viandes rouges, le lapin, l'autruche, les oiseaux domestiques (entiers et en morceaux) et n'inclut pas les produits à base de viande enrobés de chapelure et de pâte	29/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 28 juin 2022	
239	N°G/SPS/N/GBR/14 du 28 avril 2022	Royaume Uni	Cette notification concerne règlement de 2022 sur les conditions phytosanitaires (modification) (n° 2) modifie l'annexe 7, partie A, entrée 57 du règlement d'exécution 2019/2072 de la Commission conservé, afin de renforcer les exigences d'importation afin d'empêcher l'introduction de l'organisme nuisible <i>Thaumetopoea pityocampe</i> (processionnaire du pin) en Grande-Bretagne, , notifié à l'OMC le 28/04/2022 et mise à la disposition des membres de l'OMC, via la plateforme e-Ping, le 28/04/2022. Ce règlement apporte deux changements : - Modifie les exigences d'importation pour <i>Thaumetopoea pityocampe</i> espèces hôtes nuisibles <i>Cedrus Trew</i> et <i>Pinus L</i> supprimant l'option d'exigence spéciale d'une déclaration officielle indiquant que les plantes ont été produites dans des pépinières qui, ainsi que leur voisinage, ont été trouvées exemptes de <i>Thaumetopoea pityocampe</i> sur la base d'inspections officielles et de visites officielles effectuées à des moments appropriés ; - Étend les exigences spéciales restantes pour inclure toutes les plantes autres que les semences à tous les pays. Si un pays a le statut Pest Free pour <i>Thaumetopoea pityocampe</i> alors le changement n'a aucun impact.	29/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 29 avril 2022

240	N° G/SPS/N/CAN/1434 du 28 avril 2022	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la liste des enzymes alimentaires autorisées afin de permettre l'utilisation de la lipase issue de <i>Mucor circinelloides f. circinelloides AE-LM</i> dans certains fromages	29/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 27 juin 2022	
241	N° G/SPS/N/BRA/2036, N° G/SPS/N/BRA/2037 du 28 avril 2022	Brésil	Ces notifications concernent les projets de : - la résolution numéro 1090 du 20 avril 2022 relative à l'ingrédient actif <i>Phthorimaea operculella granulovirus</i> de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1091 du 20 avril 2022 relative aux ingrédients actifs Ametrine, Atrazine, Azoxystrobin, Bifenthrin, Isopropyl benthiavalcarb, Chlorantraniliprole, Ethoprophos, Fipronil, Fluopyram, Isofetamide, Mancozeb, Metalaxyl-m, Mandipropamide, Thiabendazole, Thiobencarb, Thiencarbazone, Zoxamide de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois,	29/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 26 juin 2022	
242	N° G/SPS/N/CAN/1435 du 2 mai 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Topramézone	04/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 juillet 2022	
243	N° G/SPS/N/CAN/1436 du 2 mai 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Pyraclostrobine	04/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 juillet 2022	
244	N° G/SPS/N/CAN/1435 du 2 mai 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Fluopyram	04/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 juillet 2022	
245	N° G/SPS/N/NZL/684 du 3 mai 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne la MPI qui propose d'ajouter l'hybride <i>Prunus cerasus x Prunus canescens</i> à la liste des végétaux destinés à la plantation éligible à l'importation en Nouvelle-Zélande	04/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 13 mai 2022	La date d'entrée en vigueur est le 31 mai 2022
246	N° G/SPS/N/USA/3322 du 4 mai 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception de demandes de l'établissement ou modification de la réglementation relative aux résidus de pesticides chimiques dans ou sur diverses denrées	05/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 31 mai 2022	
247	N° G/SPS/N/EU/564 du 4 mai 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/672 de la Commission du 22 avril 2022 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 en ce qui concerne les spécifications du nouvel aliment trans-resvératrol (de source microbienne)	05/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 mai 2022
248	N° G/SPS/N/AUS/533/corr.1 du 29 avril 2022	Australie	Cette notification concerne la proposition qui vise à modifier le Code des normes alimentaires de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande afin d'aligner les limites maximales de résidus de l'Autorité australienne des pesticides et des médicaments vétérinaires, la Commission du Codex Alimentarius et les normes des partenaires commerciaux concernant les résidus de produits chimiques agricoles et vétérinaires dans les aliments (Les erreurs et corrections suivantes concernant la notification G/SPS/N/AUS/533 :Le point 5 devrait fournir l'adresse web suivante: https://www.foodstandards.gov.au/code/proposals/Pages/M1019---Review-of-Schedule-22-%E2%80%93-Foods-and-classes-of-foods-(2021).aspx qui contient le résumé de l'évaluation des modifications proposées et le point 6 devrait comporter l'adresse Web suivante: https://www.foodstandards.gov.au/code/changes/Pages/Documents-for-public-comment.aspx) qui contient des documents sur lesquels le public est invité à formuler des observations et des renseignements sur la façon de soumettre une proposition)	06/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 mai 2022	
249	N° G/SPS/N/USA/3323 du 9 mai 2022	USA	Cette notification concerne La FDA qui annonce le retrait,d'une pétition sur les additifs alimentaires (FAP6A3930) proposant que la réglementation sur les additifs alimentaires soit modifiée pour permettre l'utilisation sûre de la mycoprotéine, dérivée de <i>Fusarium graminearum</i> (taxonomiquement reclassé comme <i>Fusarium venenatum</i>), comme source de protéines dans certains aliments	11/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 28 février 2022

250	N° G/SPS/N/JPN/1007 du 9 mai 2022	Japon	<p>cette notification concerne la modification de la loi sur la protection des végétaux</p> <p>1. Afin d'harmoniser les mesures phytosanitaires avec les MPSI, le Japon a modifié la Loi sur la protection des végétaux comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Introduire des mesures permettant de soumettre des articles tels que les machines agricoles à une quarantaine à l'importation/exportation. Les exigences de quarantaine spécifiques pour les articles seront notifiées par l'Ordonnance d'application de la Loi sur la protection des végétaux en temps voulu ; ii. Introduire des mesures permettant à une entité autorisée par le MAFF d'effectuer une partie de l'inspection à l'exportation au nom des agents de la protection des végétaux si le pays importateur exige que la plante ou tout autre article exporté du Japon ait une certification phytosanitaire ; <p>2. Afin de renforcer l'autorité légale des agents de la protection des végétaux et d'alourdir la sanction en cas de violation des dispositions relatives à la quarantaine à l'importation et à l'exportation, le Japon a modifié la réglementation phytosanitaire Protection Act comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Autoriser les agents de quarantaine végétale à adresser des questions aux passagers d'embarquement/débarquement et à inspecter leurs bagages à la recherche de plantes et d'autres articles ; ii. Établir de nouvelles amendes pouvant aller jusqu'à 300 000 yens pour les passagers qui ne se conforment pas avec la disposition ci-dessus 2.i. ; iii. Pour augmenter les amendes pour violation des dispositions de quarantaine à l'importation et à l'exportation, telles que l'introduction de plantes illégales au Japon : dans le cas d'un particulier, de "jusqu'à 1 000 000 yens" à "jusqu'à 3 000 000 yens", et dans le cas d'une personne morale, de "jusqu'à 1 000 000 yens" à «jusqu'à 50 000 000 yens» 	11/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 juillet 2022	
251	N°G/SPS/N/GBR/9/Rev.1/add.1 du 10 mai 2021	Royaume Uni	Cette notification concerne la révision de l'approche du Royaume-Uni pour les inspections phytosanitaires à l'importation ciblées sur les risques. Cet addendum fournit une mise à jour de la date de publication et d'entrée en vigueur de la législation finale qui sera désormais publiée le 30 juin 2022 et entrera en vigueur le 22 juillet 2022	11/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 22 juillet 2022
252	N° G/SPS/N/EU/565 du 11 mai 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 en ce qui concerne les conditions d'approbation de la substance active penflufen et abrogeant le règlement d'exécution (UE) 2018/185	12/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 juillet 2022	
253	N° G/SPS/N/USA/3324 du 11 mai 2022	USA	Cette notification concerne la FDA qui modifie la réglementation sur les additifs colorants pour permettre l'utilisation en toute sécurité de la farine de krill antarctique, composée de tissus broyés et séchés d' Euphausia superba, avec ou sans la fraction lipidique, à utiliser dans l'alimentation de salmonidés, pour rehausser la couleur de leur chair	13/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 9 juin 2022	La date d'entrée en vigueur est le 10 juin 2022
254	N° G/SPS/N/BRA/2040 du 12 mai 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet d'arrêté Ministériel SDA n° 574 du 9 mai 2022 qui établit le programme national de nonrôle des résidus et contaminants dans les produits d'origine végétale (PNCRC/Végétaux), définissant le champ d'application, les objectifs, les critères et les modalités de réalisation des contrôles officiels	13/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 juin 2022
255	N° G/SPS/N/BRA/2041 du 12 mai 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de la résolution numéro 1094 du 5 mai 2022 relative à l'ingrédient actif SPIROPIDIONE de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois	13/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 9 juin 2022	
256	N°G/SPS/N/BRA/1822/add.1 du 12 mai 2022	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance SDA N° 569, du 6 mai 2022 qui modifie la liste des organismes de quarantaine absents, contenue dans l'annexe de l'instruction normative SDA n° 39 du 1er octobre 2018	13/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 6 mai 2022
257	N° G/SPS/N/EU/566 du 13 mai 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en arsenic dans certaines denrées alimentaires	20/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 juillet 2022	
258	N°G/SPS/N/ARE/206/add.1, G/SPS/N/BHR/214/add.1, G/SPS/N/KWT/79/add.1, G/SPS/N/OMN/111/add.1, G/SPS/N/QAT/115/add.1, G/SPS/N/SAU/436/add.1, G/SPS/N/YEM/56/add.1 du 16 mai 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique du Conseil de coopération des États arabes du Golfe pour les additifs dont l'utilisation dans les denrées alimentaires est autorisée notifié sous n°G/SPS/N/SAU/436. Le projet mis à jour du règlement technique comprend des modifications pour supprimer l'additif alimentaire "Dioxyde de titane" en se basant sur le règlement 2022/63 de la Commission européenne. La procédure s'applique six mois après la date de notification	20/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 15 juillet 2022	

259	N° G/SPS/N/JPN/1021 du 16 mai 2022	Japon	Cette notification concerne les mesures d'urgence pour empêcher le virus de la mosaïque du pépino (PepMV) d'entrer au Japon par l'importation de semences et de plants de plantes hôtes du PepMV à partir des pays suivants : L'Autriche; Belgique; Bulgarie; Canada; Les îles Canaries; Chili; Chine (hors Hong Kong, Chine) ; Chypre; République Tchèque; Danemark; Équateur; France; Allemagne; Grèce; Hongrie; Irlande; Israël; Italie; Lituanie; Mexique; Maroc; Pays-Bas; Nouvelle-Zélande; Pérou; Pologne; Afrique du Sud; Espagne; Suède; Suisse; Syrie; Dinde; Royaume-Uni (Grande-Bretagne et Irlande du Nord); États-Unis d'Amérique (à l'exception des îles hawaïennes)	20/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 20 juin 2022
260	N° G/SPS/N/EU/567 du 18 mai 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution (UE) de la Commission établissant des mesures visant à prévenir l'introduction, l'établissement et la propagation sur le territoire de l'Union d'Anoplophora chinensis (Forster) et abrogeant la décision 2012/138/UE	20/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 17 juillet 2022	
261	N° G/SPS/N/USA/3325 du 18 mai 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de mandestrobine dans ou sur la laitue pommée; Feuille de laitue; et le sous-groupe colza 20A	20/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 12 mai 2022
262	N° G/SPS/N/BRA/2042 du 18 mai 2022	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance SDA (PORTARIA) n° 561, du 19 avril 2022 qui soumet à la consultation publique la proposition d'acte réglementaire qui approuve les procédures pour les abattoirs enregistrés au Département d'inspection des produits animaux du Secrétariat de la santé animale et végétale du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement alimentaire, pour adhérer au risque- Système d'inspection basé applicable aux poulets de chair,	20/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 17 juillet 2022	
263	N° G/TBT/N/BDI/235, N° G/TBT/N/KEN/1252, N° G/TBT/N/RWA/665, N° G/TBT/N/TZA/775, N° G/TBT/N/UGA/1588 du 19 mai 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, l'échantillonnage et les méthodes d'essai pour les aliments complémentaires pour chiens	20/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 juillet 2022	
264	N° G/TBT/N/BDI/236, N° G/TBT/N/KEN/1253, N° G/TBT/N/RWA/666, N° G/TBT/N/TZA/776, N° G/TBT/N/UGA/1589 du 19 mai 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, l'échantillonnage et les méthodes d'essai pour les aliments composés pour chats	20/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 juillet 2022	
265	N° G/TBT/N/BDI/237, N° G/TBT/N/KEN/1256, N° G/TBT/N/RWA/667, N° G/TBT/N/TZA/777, N° G/TBT/N/UGA/1590 du 19 mai 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour le foin de légumineuses utilisé comme aliment pour animaux	20/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 juillet 2022	
266	N° G/TBT/N/BDI/238, N° G/TBT/N/KEN/1257, N° G/TBT/N/RWA/668, N° G/TBT/N/TZA/778, N° G/TBT/N/UGA/1591 du 19 mai 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour les aliments composés pour lapins	20/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 juillet 2022	
267	N° G/TBT/N/BDI/239, N° G/TBT/N/KEN/1258, N° G/TBT/N/RWA/669, N° G/TBT/N/TZA/779, N° G/TBT/N/UGA/1592 du 19 mai 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour le foin d'herbe utilisé comme aliment pour animaux	20/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 juillet 2022	
268	N° G/TBT/N/BDI/240, N° G/TBT/N/KEN/1259, N° G/TBT/N/RWA/670, N° G/TBT/N/TZA/780, N° G/TBT/N/UGA/1593 du 19 mai 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, l'échantillonnage et les méthodes d'essai pour les aliments composés pour chevaux	20/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 juillet 2022	

269	N° G/TBT/N/BDI/241, N° G/TBT/N/KEN/1260, N° G/TBT/N/RWA/671, N° G/TBT/N/TZA/781, N° G/TBT/N/UGA/1594 du 19 mai 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, l'échantillonnage et les méthodes d'essai pour les prémélanges d'aliments pour volaille comme source de vitamines et d'oligo-éléments pour la volaille	20/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 juillet 2022	
270	N° G/TBT/N/BDI/242, N° G/TBT/N/KEN/1261, N° G/TBT/N/RWA/672, N° G/TBT/N/TZA/782, N° G/TBT/N/UGA/1595 du 19 mai 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences et les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour le prémélange d'aliments pour bovins laitiers comme seule source de vitamines et d'oligo-éléments pour le bétail	20/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 juillet 2022	
271	N° G/SPS/N/EU/568 du 23 mai 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II du règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'utilisation de l'acide ascorbique (E 300), de l'ascorbate de sodium (E 301) et de l'ascorbate de calcium (E 302) dans le thon	24/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 22 juillet 2022	
272	N° G/SPS/N/JPN/1022 du 23 mai 2022	Japon	Cette notification concerne la modification de l'ordonnance d'application de la loi sur l'hygiène alimentaire et des spécifications et normes pour les aliments, les additifs alimentaire afin d'autoriser l'additif alimentaireu L-Tartrate de Calcium	24/05/2022		
273	N° G/SPS/N/JPN/1023 du 23 mai 2022	Japon	Cette notification concerne la modification de l'ordonnance d'application de la loi sur l'hygiène alimentaire et des spécifications et normes pour les aliments, les additifs alimentaire concernant la révision des normes existantes pour le ferrocyanure de potassium	24/05/2022		
274	N° G/SPS/N/JPN/1024 du 23 mai 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le médicament vétérinaire Ampicilline	24/05/2022		
275	N° G/SPS/N/USA/3327 du 23 mai 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de l'insecticide flonicamide, y compris ses métabolites et ses produits de dégradation, dans ou sur les petits fruits grimpants (sauf le kiwi flou), sous-groupe 13-07F et dans ou sur la luzerne, le foin	24/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 19 mai 2022
276	N° G/SPS/N/JPN/1025 du 23 mai 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Afidopyrène	24/05/2022		
277	N° G/SPS/N/USA/3326 du 23 mai 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception de demandes de pesticides demandant l'établissement ou modification de la réglementation relative aux résidus de pesticides chimiques dans ou sur diverses denrées	24/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 16 juin 2022	
278	N° G/SPS/N/JPN/1027, N° G/SPS/N/JPN/1028, N° G/SPS/N/JPN/1031, N° G/SPS/N/JPN/1033, N° G/SPS/N/JPN/1034 du 24 mai 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides Cyantraniliprole, Flufenoxuron, Picoxystrobine, Tetraniliprole, Cyfluthrine	25/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 23 juillet 2022	
279	N° G/SPS/N/JPN/1030 du 24 mai 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Pencycuron	25/05/2022		
280	N° G/SPS/N/JPN/1029 du 24 mai 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le médicament vétérinaire Bacitracine	25/05/2022		
281	N° G/SPS/N/AUS/536 du 25 mai 2022	Australie	Cette notification concerne la proposition qui vise à amender le code Australie-Nouvelle-Zélande des normes alimentaires afin d'aligner les limites maximales de résidus (LMR) suivantes pour divers produits chimiques agricoles et vétérinaires afin qu'elles soient conformes aux autres réglementations nationales relatives à l'utilisation sûre et efficace des produits chimiques agricoles et vétérinaires : Bifenthrine, diflufénican, fluopyram, fluoxypyrr, indoxacarbe, prothioconazole, tébuconazole, tétraniliprole, thiabendazole et trifludimoxazine dans des produits végétaux spécifiés	26/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 22 juillet 2022	

282	N° G/SPS/N/UKR/170 du 25 mai 2022	Ukraine	<p>Cette notification concerne la résolution du cabinet des ministres de l'Ukraine du 1er avril 2022 n° 398 "Quelques problèmes de mise en œuvre des mesures et procédures phytosanitaires dans le cadre de la loi martiale". La Résolution prévoit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Introduction du principe d'extraterritorialité pour la réalisation des pouvoirs des organes territoriaux du Service d'État de l'Ukraine sur la sécurité alimentaire et la protection des consommateurs. Désormais, l'entité commerciale de son choix a le droit de : <ul style="list-style-type: none"> demander et recevoir des documents, des services administratifs et des procédures phytosanitaires auprès de tout organisme territorial du Service d'État de l'Ukraine chargé de la sécurité alimentaire et de la protection des consommateurs ; demander un examen phytosanitaire (analyse) à tout laboratoire phytosanitaire du Service d'État de l'Ukraine pour la sécurité alimentaire et la protection des consommateurs ; 2. Simplification du contrôle phytosanitaire des marchandises importées appartenant aux groupes UKTZED 07-12, en effectuant uniquement des inspections sans échantillonnage ni examen phytosanitaire (analyse). <p>Exceptionnellement, un contrôle phytosanitaire complet est effectué si :</p> <ul style="list-style-type: none"> · les certificats phytosanitaires (certificats phytosanitaires de réexportation) sont manquants ou invalides ; · l'envoi ne correspond pas aux informations spécifiées dans le certificat phytosanitaire (certificat phytosanitaire de réexportation) ; · l'inspection a révélé une infection (signes) ou des dommages causés par des organismes nuisibles réglementés ; <ol style="list-style-type: none"> 3. Suppression de l'obligation d'effectuer un contrôle phytosanitaire des matériaux d'emballage en bois d'accompagnement (palettes, cartons d'emballage, cartons, etc.), qui importent des marchandises d'origine non végétale ; 4. Abolition de la circulation obligatoire à travers le territoire de l'Ukraine des produits réglementés importés, y compris les semences, accompagnés d'un certificat de quarantaine ; 5. Délivrance d'un certificat de quarantaine uniquement à la demande de la personne. <p>Comme alternative, à des fins de contrôle, il est proposé de conserver des registres des objets réglementaires et de fournir des informations à la demande du Service d'État de l'Ukraine sur la sécurité alimentaire et la protection des consommateurs (pas plus d'une fois par mois).</p> <p>Le gouvernement simplifie les exigences relatives à l'importation et à la circulation des produits agricoles d'origine végétale, y compris les semences, en vertu de la loi martiale.</p> <p>Des mesures appropriées ont été introduites pour simplifier les mesures phytosanitaires pour l'importation de produits agricoles d'origine végétale et pour créer un approvisionnement ininterrompu de ces produits pendant que la loi martiale est en vigueur.</p>	26/05/2022	La date d'entrée en vigueur est le 2 avril 2022
283	N°G/TBT/N/ARE/532, N° G/TBT/N/BRH/625, N° G/TBT/N/KWT/591, N° G/TBT/N/OMN/461, N° G/TBT/N/QAT/612, N° G/TBT/N/SAU/1239, N° G/TBT/N/YEM/219 du 18 mai 2022	CCG	<p>Cette notification concerne le projet de règlement technique de l'Organisation de normalisation du Golfe (GSO) qui concerne les exigences générales applicables au riz décortiqué, au riz blanchi et au riz enrichi et étuvé, tous destinés à la consommation humaine directe, présentés emballés ou vendus en vrac directement de l'emballage au consommateur. Ces exigences ne s'appliquent pas aux produits dérivés du riz ou du riz glutineux. Les dispositions portant sur les définitions, la classification, les exigences, le conditionnement, le transport, le stockage et l'étiquetage (points 3, 4, 5, 8 et 9) sont obligatoires. Les autres dispositions sont d'application volontaire</p>	26/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 17 juillet 2022
284	N° G/TBT/N/BDI/244, N° G/TBT/N/KEN/1263, N° G/TBT/N/RWA/674, N° G/TBT/N/TZA/784, N° G/TBT/N/UGA/1598 du 25 mai 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	<p>Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour les arachides décortiquées de la plante <i>Arachis hypogea</i> destinées à l'extraction d'huile</p>	27/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 24 juillet 2022
285	N° G/TBT/N/BDI/245, N° G/TBT/N/KEN/1264, N° G/TBT/N/RWA/675, N° G/TBT/N/TZA/785, N° G/TBT/N/UGA/1599 du 25 mai 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	<p>Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences et les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour le beurre d'arachide destiné à la consommation humaine</p>	27/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 24 juillet 2022

286	N° G/TBT/N/BDI/246, N° G/TBT/N/KEN/1265, N° G/TBT/N/RWA/676, N° G/TBT/N/TZA/786, N° G/TBT/N/UGA/1600 du 25 mai 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour les arachides crues, grillées et frites de la plante Arachis hypogaea destinées à la consommation humaine directe. La norme ne s'applique pas aux arachides pour une transformation ultérieure	27/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 24 juillet 2022	
287	N° G/SPS/N/KOR/753 du 11 mai 2022	République de Corée	Cette notification concerne les propositions de modification de la "Loi spéciale sur le contrôle de la sécurité sanitaire des importations", notifiée à l'OMC le 11/05/2022 et mise à la disposition des membres de l'OMC, via la plateforme e-Ping, le 11/05/2022. Jusqu'à présent, les produits de la pêche sont classés et contrôlés en tant que même produit importé de la même entreprise sur la base du fait que leur pays d'origine, le nom du produit et l'exportateur sont les mêmes. Avec la modification, l'installation alimentaire étrangère sera ajoutée en tant qu'exigence pour relever du même produit importé de la même entreprise. Les types d'entreprises seront spécifiquement classés pour l'enregistrement des installations alimentaires étrangères de produits agricoles et de la pêche comme suit : 1. Type d'activité pour les produits agricoles : - actuel : emballage de produits agricoles ; - modifié : exploitation agricole, installation mixte agricole, point de collecte ; 2. Type d'activité pour les produits de la pêche : - actuel : fabrication/transformation des produits de la pêche (y compris les navires et l'aquaculture) ; - modifié : fabrication/transformation des produits de la pêche, navires, aquaculture .	27/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 10 juillet 2022	
288	N° G/TBT/N/BRA/1398 du 25 mai 2022	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance SDA N° 577, du 11 mai 2022 qui soumet à consultation publique la proposition de règlement technique du Mercosur sur l'utilisation des amidons dans les fromages à très haute humidité	27/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 17 juillet 2022	
289	N° G/TBT/N/BRA/1397 du 25 mai 2022	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance SDA N° 576, du 11 mai 2022 qui soumet à consultation publique la proposition de règlement technique du Mercosur sur l'identité et la qualité du lait UHT	27/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 17 juillet 2022	
290	N° G/TBT/N/BRA/1217/add.2 du 13 mai 2022	Brésil	Cette notification concerne le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement alimentaire (MAPA) a publié l'Arrêté SDA n° 570 du 9 mai 2022, qui établit la norme officielle de classification du café torréfié (exigences en matière d'identité et de qualité, échantillonnage, mode de présentation, marquage ou étiquetage, en relation avec la classification du produit)	27/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 janvier 2023
291	N° G/SPS/N/GBR/16 du 30 mai 2022	Royaume Uni	Cette notification concerne la mise à jour de la liste des organismes de quarantaine en Grande-Bretagne. Elle révisera la liste des organismes de quarantaine GB : Déplacer Thekopsora minima (Arthur) Sydow & P. Sydow de la liste des organismes nuisibles de quarantaine GB à la liste des organismes nuisibles non de quarantaine réglementés GB ; Ajouter divers champignons et oomycètes, insectes et acariens, virus, viroïdes et phytoplasmes à la liste des organismes de quarantaine provisoires GB. Une copie de la liste mise à jour est disponible avec cette notification. Étendre les exigences concernant les végétaux, produits végétaux et autres objets originaires de pays tiers qui ne peuvent être introduits en Grande-Bretagne que si des exigences particulières sont remplies pour inclure les États membres de l'UE, le Liechtenstein et la Suisse ; Une nouvelle exigence supplémentaire selon laquelle le nom de la zone exempte d'organismes nuisibles doit figurer sur les certificats phytosanitaires pour l' Agrilus measures plannipennis ; Clarification des mesures Xylella fastidiosa , qui exigent que les zones exemptes d'organismes nuisibles pour les hôtes à faible risque soient notifiées à l'avance et que les noms des lieux/sites de production doivent être inclus sur les certificats phytosanitaires Graines de Pinus L. et Pseudotsuga menziesii (Mirbel) Franco sera soumis aux contrôles de l'article 72 dans la législation britannique conservée (règlement d'exécution (UE) 2019/2072 de la Commission); Corriger le nom du genre Chrysanthemum L., sans apporter de changements aux exigences d'importation existantes.	31/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 29 juillet 2022	La date d'entrée en vigueur est le 25 novembre 2022
292	N° G/SPS/N/USA/3328 du 30 mai 2022	USA	Cette notification concerne la Food and Drug Administration (FDA) qui modifie la réglementation sur les additifs alimentaires pour ne plus prévoir l'utilisation de 25 plastifiants dans diverses applications en contact avec les aliments, car ces utilisations ont été abandonnées	31/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 21 juin 2022	

293	N° G/SPS/N/USA/3329 du 30 mai 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de pyridate dans ou sur les lentilles sèches, les graines et le colza du sous-groupe 20A	31/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 25 mai 2022
294	N° G/SPS/N/USA/3330 du 30 mai 2022	USA	Cette notification concerne la Food and Drug Administration (FDA) qui établit des tolérances pour les résidus de fluopicolide dans ou sur plusieurs produits	31/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 23 mai 2022
295	N° G/SPS/N/BRA/2043 du 30 mai 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet d' ordonnance qui établit les exigences phytosanitaires d' importation pour les graines de concombre (Cucumis sativus) de toute origin	31/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 août 2022	
296	N° G/SPS/N/BRA/2044 du 30 mai 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de la résolution numéro 1095 du 12 mai 2022 relative à la proposition d'inclusion/modification des ingrédients actifs suivants sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les conservateurs de bois, publiée par l'instruction normative numéro 103 - 19 octobre 2021 au Journal officiel brésilien : A26 – Azoxystrobine, A41 – Amicarbazone, B55 – Benzoate d'émamectine, D36 – Difénoconazole, F26 – Fomesafem, G02 – Glyphosate, L05 – Lufenuron, P21 – Propiconazole, P65 – Pidiflumetofem, S13 – S-Metolachlor, T79 – Thiafénacil	31/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 16 juillet 2022	
297	N° G/SPS/N/IND/280 du 30 mai 2022	Inde	Cette notification concerne le protocole d'expédition d'essai pour l'importation de céréales et de légumineuses avec fumigation à la phosphine en transit et protocole d'expédition d'essai pour l'importation de céréales et de légumineuses avec fumigation avant expédition à la phosphine	31/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 30 juin 2022	
298	N°G/SPS/N/TPKM/583/add.1 du 30 mai 2022	Taipei Chinois	Cette notification concerne l'adoption du projet de norme relative au révocation des LMR de pesticides pour le chlorpyrifos dans certains fruits, légumes, céréales, fruits à coque, haricots secs, fleurs comestibles, épices et fines herbes	31/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 25 mai 2022
299	N° G/SPS/N/UKR/172 du 30 mai 2022	Ukraine	Cette notification concerne la résolution du conseil des ministres de l'Ukraine n° 461 du 19 avril 2022 sur l'approbation de la procédure d'enregistrement par l'état des établissements d'élevage et des opérateurs du marché. La résolution approuve la procédure d'enregistrement par l'État de : Les établissements d'élevage destinés à la garde, à l'élevage, à l'élevage d'animaux terrestres domestiques, les abeilles, les installations d'aquaculture, la collecte, la production, la transformation de matériel de reproduction, ainsi que d'autres établissements d'élevage non soumis à agrément conformément à l'article 43 de la loi ukrainienne sur Médecine vétérinaire"; les opérateurs du marché exerçant des activités liées au transport d'ongulés domestiques destinés à l'exportation ; collecte d'ongulés domestiques et/ou de volailles sans recours à des établissements, y compris les opérateurs de marché engagés dans la vente ou l'achat de ces animaux. La résolution vise à définir la procédure d'enregistrement par l'État des établissements d'élevage et des opérateurs du marché, la mise en œuvre des exigences de la législation de l'UE, en particulier le règlement (UE) n° 2016/429 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 sur les maladies animales transmissibles, à la législation de l'Ukraine.	31/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 21 mars 2023
300	N°G/SPS/N/BRA/1625/add.3 du 1 juin 2022	Brésil	Cette notification concerne l'instruction normative numéro 88, 26 mars 2021 qui établit les niveaux maximaux de contaminants dans les aliments qui a été modifiée par l'instruction normative numéro 152, 2 mai 2022	02/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 31 juillet 2022	
301	N°G/SPS/N/BRA/1978/add.1 du 1 juin 2022	Brésil	Cette notification concerne l'instruction normative 103, 19 octobre 2021 - précédemment notifiée par G/SPS/N/BRA/1978 - qui contient des dispositions sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de protection du bois, a été modifiée par l'instruction normative 155, 13 mai 2022	02/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 31 juillet 2022	

302	N°G/SPS/N/BRA/1992/add.1, N°G/SPS/N/BRA/1993/add.1, N°G/SPS/N/BRA/1994/add.1, N°G/SPS/N/BRA/1995/add.1, N°G/SPS/N/BRA/1996/add.1, N°G/SPS/N/BRA/1997/add.1 du 1 juin 2022	Brésil	<p>Cette notification concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la résolution numéro 1062, 6 janvier 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif <i>Palmistichus elaeisis</i> préalablement notifiée par le biais du document G/SPS/N/BRA/1992 - en tant que résolution - RE numéro 147, 29 avril 2022. - la résolution numéro 1063, 6 janvier 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif <i>Metarhizium rileyi</i> préalablement notifiée par le biais du document G/SPS/N/BRA/1993 - en tant que résolution - RE numéro 148, 29 avril 2022. - la résolution numéro 1064, 6 janvier 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif <i>NATAMICIN</i> préalablement notifiée par le biais du document G/SPS/N/BRA/1994 - en tant que résolution - RE numéro 149, 29 avril 2022. - la résolution numéro 1065, 6 janvier 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif <i>Tetrastichus howardi</i> préalablement notifiée par le biais du document G/SPS/N/BRA/1995 - en tant que résolution - RE numéro 150, 29 avril 2022 - la résolution numéro 1066, 6 janvier 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif <i>Trichoderma atroviride</i> préalablement notifiée par le biais du document G/SPS/N/BRA/1996 - en tant que résolution - RE numéro 151, 29 avril 2022 - la résolution numéro 1067, 6 janvier 2022 concernant la proposition d'une instruction normative qui met à jour la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides: ACETAMIPRIDO, ATRAZINA, BIFENTRINA, BENZOVINDIFLUPIR, CARBOXINE, CHLOROTHALONIL, CHLORPRIFFOS, CYPROCONAZOLE, Cyanamide, CLORFENAPIR, OXYCHLORURE DE CUIVRE, CLORANTRANILIPROLE, DIPHENOCONAZOLE, DIMETOMORFE, ETEFOM, FLUROOXPYR-MEPTYLIC, FIPRONIL, FLUDIOXONIL, FLUOPICOLIDE, LUFENUROM, MANCOZEBE, METOMIL, METHYL METSULFUROM, METAM-SODIUM, METALAXIL-M, METAFLUMIZONE, PENDOMETALINA, PROPAMOCARBE CHLORIDRATE, PYRIMETANIL, PROTHIOCONAZOLE, SOPHORA FLAVESCENS, TIABENDAZOL, TIRAM, TRICHOPYR-BUTOTYLIC, TIODICARBE, TEBUCONAZOLE, TIAMETOXAM, TRIFLOXYSTROBINE, TRINEXAPAQUE-ETÍLICO préalablement notifiée par le biais du document G/SPS/N/BRA/1997 - en tant que résolution - RE numéro 146, 29 avril 2022 	02/06/2022	La date d'entrée en vigueur est le 29 avril 2023
303	N° G/SPS/N/BRA/1999/add.1 du 1 juin 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de la résolution numéro 1068, 19 janvier 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif <i>Impirfluxam</i> préalablement notifiée par le biais du document N° G/SPS/N/BRA/1999 - en tant que résolution - RE numéro 156, 13 mai 2022	02/06/2022	La date d'entrée en vigueur est le 13 mai 2022
304	N° G/SPS/N/BRA/2000/add.1 du 1 juin 2022	Brésil	Cette notification concerne la proposition d'inclusion des ingrédients actifs <i>Azoxystrobin</i> , <i>Carbendazim</i> , <i>Zeta-Cyperméthrin</i> , <i>Béta-Cyfluthrin</i> , <i>Deltamétrin</i> , <i>Spiromésiphène</i> , <i>Aluminum Phosphite</i> , <i>Fluxapyroxade</i> , <i>Flupiradifurone</i> , <i>Glufosinate - Sel D'ammonium</i> , <i>Imazapip</i> , <i>Imidaclopride</i> , <i>Indaziflam</i> , <i>Pyrazosulfurom-Ethylic</i> , <i>Pyraclostrobin</i> , <i>Picoxistribin</i> , <i>Tebuconazole</i> , <i>Trifloxystrobin</i> préalablement notifiée par le biais du document N° G/SPS/N/BRA/2000 - en tant que résolution - RE numéro 141, 29 avril 2022	02/06/2022	La date d'entrée en vigueur est le 29 avril 2022
305	N° G/SPS/N/BRA/2004/add.1 du 1 juin 2022	Brésil	Cette notification concerne projet de résolution numéro 1070, 28 janvier 2022 qui propose l'exclusion des ingrédients actifs suivants de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, publiée par l'instruction normative numéro 103 du 19 octobre 2021 au Journal officiel brésilien <i>Aclonifen</i> ; <i>Bromoxynil</i> ; <i>Diazinone</i> ; <i>Diclofop</i> ; <i>Daminozide</i> ; <i>Diméthénamide</i> ; <i>Phénamiphos</i> ; <i>Fénarimol</i> ; <i>Flualinate</i> ; <i>Iprovalicarbe</i> ; <i>Méthiocarbe</i> ; <i>Pyrimicarbe</i> ; <i>Quintozène</i> ; <i>Triadiméfon</i> ; <i>Triazophos</i> ; <i>Thiobencarbe</i> ; et <i>Tebupyrinphos</i> , préalablement notifiée par le biais du document N° G/SPS/N/BRA/2004 - en tant que résolution - RE numéro 145, 29 avril 2022,	02/06/2022	La date d'entrée en vigueur est le 29 avril 2022
306	N° G/SPS/N/BRA/2006/add.1, N° G/SPS/N/BRA/2007/add.1 et N° G/SPS/N/BRA/2008/add.1 du 1 juin 2022	Brésil	Cette notification le projet de : <ul style="list-style-type: none"> - la résolution numéro 1072, 3 février 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif <i>Catolaccus grandis</i> préalablement notifiée par le biais du document N° G/SPS/N/BRA/2006 - en tant que résolution - RE numéro 142, 29 avril 2022, - la résolution numéro 1073, 3 février 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif <i>Cinnamomum verum</i> et <i>Cinnamomum verum</i> huile essentielle préalablement notifiée par le biais du document N° G/SPS/N/BRA/2007 - en tant que résolution - RE numéro 143, 29 avril 2022, - la résolution numéro 1074, 3 février 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif <i>Isaria javanica</i> préalablement notifiée par le biais du document N° G/SPS/N/BRA/2008 - en tant que résolution - RE numéro 144, 29 avril 2022, 	02/06/2022	La date d'entrée en vigueur est le 29 avril 2022
307	N° G/SPS/N/BRA/2009/add.1 du 1 juin 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de la résolution numéro 1075, 3 février 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif <i>Pseudomonas oryzihabitans</i> préalablement notifiée par le biais du document N° G/SPS/N/BRA/2009 - en tant que résolution - RE numéro 154, 13 mai 2022	02/06/2022	La date d'entrée en vigueur est le 13 mai 2022

308	N° G/SPS/N/BRA/2010/add.1 du 1 juin 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de la résolution – RDC numéro 604, 10 février 2022 – précédemment notifiée par G/SPS/N/BRA/2010 – qui contient des dispositions sur l'enrichissement obligatoire du sel avec de l'iode et de la farine de blé et de maïs avec du fer et de l'acide folique destinés à la consommation humaine, a été modifiée par la Résolution – RDC numéro 612, 9 mars 2022	02/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 31 juillet 2022	
309	N°G/TBT/N/ARE/533, N° G/TBT/N/BRH/626, N° G/TBT/N/KWT/592, N° G/TBT/N/OMN/462, N° G/TBT/N/QAT/613, N° G/TBT/N/SAU/1241, N° G/TBT/N/YEM/220 du 1 juin 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique du Conseil de coopération des États arabes du Golfe pour les additifs dont l'utilisation dans les denrées alimentaires est autorisée notifié sous n°G/SPS/N/SAU/436. Le projet mis à jour du règlement technique comprend des modifications pour supprimer l'additif alimentaire "Dioxyde de titane" en se basant sur le règlement 2022/63 de la Commission européenne. La procédure s'applique six mois après la date de notification	02/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 31 juillet 2022	
310	N°G/TBT/N/ARE/534, N° G/TBT/N/BRH/627, N° G/TBT/N/KWT/593, N° G/TBT/N/OMN/463, N° G/TBT/N/QAT/614, N° G/TBT/N/SAU/1242, N° G/TBT/N/YEM/221 du 1 juin 2022	CCG	Cette notification concerne la norme du Golfe concerne les améliorants mixtes préemballés du café arabe, les définitions, les exigences, l'emballage, le stockage, le transport et la manutention, l'étiquetage, l'échantillonnage, les méthodes de test	02/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 31 juillet 2022	
311	N°G/TBT/N/ARE/535, N° G/TBT/N/BRH/628, N° G/TBT/N/KWT/594, N° G/TBT/N/OMN/464, N° G/TBT/N/QAT/615, N° G/TBT/N/SAU/1243, N° G/TBT/N/YEM/222 du 1 juin 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique concerne les produits à base de protéines de soja issus de graines de (Glycine Max. L), par différentes méthodes de séparation et d'extraction	02/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 31 juillet 2022	
312	N°G/TBT/N/ARE/536, N° G/TBT/N/BRH/629, N° G/TBT/N/KWT/595, N° G/TBT/N/OMN/465, N° G/TBT/N/QAT/616, N° G/TBT/N/SAU/1244, N° G/TBT/N/YEM/223 du 1 juin 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique qui concerne différents types de nouilles. Les nouilles instantanées peuvent être emballées avec des assaisonnements pour nouilles, ou sous forme de nouilles assaisonnées, avec ou sans garniture(s) de nouilles dans des sachets séparés, ou pulvérisées sur des nouilles et prêtes à être consommées après le processus de déshydratation. Cette norme ne s'applique pas aux pâtes	02/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 31 juillet 2022	
313	N°G/TBT/N/ARE/537, N° G/TBT/N/BRH/630, N° G/TBT/N/KWT/596, N° G/TBT/N/OMN/466, N° G/TBT/N/QAT/617, N° G/TBT/N/SAU/1245, N° G/TBT/N/YEM/224 du 1 juin 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique concerne la semoule de maïs dégermé (maïs) et le gruau de maïs dégermé (maïs) destinés à la consommation humaine directe moulus à partir de grains de maïs commun, Zea mays L, les définitions, les exigences, l'échantillonnage, les méthodes d'essai, l'emballage, le transport, le stockage et étiquetage	03/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 31 juillet 2022	
314	N°G/TBT/N/ARE/538, N° G/TBT/N/BRH/631, N° G/TBT/N/KWT/597, N° G/TBT/N/OMN/467, N° G/TBT/N/QAT/618, N° G/TBT/N/SAU/1246, N° G/TBT/N/YEM/225 du 2 juin 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique concerne la vanille, qui appartient au genre (Vanilla fragrans) (Salisbury Ames) et non aux extraits de vanille, les définitions, les classifications, les exigences, l'échantillonnage, les méthodes d'essai, l'emballage, le transport et le stockage, et l'étiquetage	03/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 1 août 2022	

315	N° G/SPS/N/EU/569 du 3 juin 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/854 de la Commission du 31 mai 2022 modifiant l'annexe III du règlement d'exécution (UE) 2020/2235 en ce qui concerne les modèles de certificat zoosanitaire/official pour l'entrée dans l'Union d'envois de certains produits d'origine animale	06/06/2022		La date d'entrée en vigueur est le 21 juin 2022
316	N° G/SPS/N/GBR/13/add.1 du 7 juin 2022	Royaume Uni	Cette notification concerne le prolongement de la date limite pour les observations figurant dans le document G/SPS/N/GBR/13 du 8 avril 2022 concernant les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le chlorothalonil en Grande-Bretagne	09/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 21 juin 2022	
317	N° G/SPS/N/CHE/86/add.1 du 7 juin 2022	Suisse	Cette notification concerne la modification de l'Ordonnance du DEFR et du DETEC sur l'Ordonnance phytosanitaire (PGesV-WBF-UVÉK, RS 916.201) notifiée sous G/SPS/N/CHE/86, qui précise les dispositions de l'ordonnance sur la protection des végétaux contre les agents particulièrement dangereux organismes nuisibles sur la santé des végétaux, PGesV, SR 916.20, notifiée sous G/SPS/N/CHE/83), pour maintenir l'harmonisation avec la législation phytosanitaire européenne conformément à l'accord bilatéral sur le commerce des produits agricoles entre la Suisse et l'Union européenne. Les principaux changements sont la modification de la liste des organismes de quarantaine (deux espèces ont été ajoutées) et des organismes réglementés non de quarantaine (trois espèces ont été ajoutées), des modifications des conditions particulières d'importation de certaines plantes hôtes et marchandises, des modifications de la nomenclature de certains organismes nuisibles et plantes hôtes, l'inscription du Royaume-Uni en tant que pays tiers en raison de son retrait de l'Union européenne et la modification de quelques numéros tarifaires en raison de la nomenclature révisée du Système harmonisé (SH). Ces changements ont déjà été mis en œuvre dans l'Union européenne	09/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 6 août 2022	
318	N° G/SPS/N/CAN/1438 du 8 juin 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le diméthoate sur les graines d'alpiste des Canaries (plante annuelle)	09/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 21 août 2022	
319	N° G/SPS/N/CAN/1439 du 8 juin 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le fluensulfone	09/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 21 août 2022	
320	N° G/SPS/N/ARE/255, G/SPS/N/BHR/223, G/SPS/N/KWT/119, G/SPS/N/OMN/119, G/SPS/N/QAT/123, G/SPS/N/SAU/466, G/SPS/N/YEM/64 du 8 juin 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique du Golfe concerne les limites maximales de résidus de pesticides et de contaminants autorisées dans les aliments biologiques	09/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 7 août 2022	
321	N° G/SPS/N/TUR/76/add.2 du 9 juin 2022	Turquie	Cette notification concerne le projet de règlement du Codex alimentaire turc sur les spécifications pour les additifs alimentaires, qui a été notifié dans le document G/SPS/N/TUR/76 (7 octobre 2016) a été modifié quant au contenu des spécifications de certains additifs alimentaires	10/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 30 juin 2022	La date d'entrée en vigueur est le 2 août 2022
322	N° G/SPS/N/UKR/173 du 31 mai 2022	Ukraine	Cette notification concerne le projet d'arrêté du Ministère ukrainien de la politique agraire et de l'alimentation sur l'approbation des exigences applicables aux installations de production, de traitement et de stockage du matériel de reproduction, aux animaux - donneurs de matériel de reproduction, à la collecte, au traitement, au stockage, au transport et à l'étiquetage du matériel de reproduction	10/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 30 juin 2022	La date d'entrée en vigueur est le 21 mars 2023
323	N° G/SPS/N/CAN/1440 du 10 juin 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide l'Oxathiapiproline	13/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 20 août 2022	
324	N° G/SPS/N/CAN/1441 du 10 juin 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le Flazasulfuron	13/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 20 août 2022	

325	N° G/SPS/N/JPN/855/add.1, N° G/SPS/N/JPN/856/add.1, N° G/SPS/N/JPN/857/add.1, N° G/SPS/N/JPN/858/add.1, N° G/SPS/N/JPN/859/add.1, N° G/SPS/N/JPN/860/add.1, N° G/SPS/N/JPN/861/add.1, N° G/SPS/N/JPN/862/add.1 du 10 juin 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: 2,4-D, Benzovindiflupyr, Fosthiazate, MCPA , Dimethenamid, MCPB, Metaflumizone, Spinetoram	13/06/2022		La date d'entrée en vigueur est le 17 décembre 2021
326	N° G/SPS/N/JPN/865/add.1, N° G/SPS/N/JPN/870/add.1, N° G/SPS/N/JPN/871/add.1 du 10 juin 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Captane, pyriofénone, cyperméthrine	13/06/2022		La date d'entrée en vigueur est le 25 février 2022
327	N° G/SPS/N/JPN/866/add.1, N° G/SPS/N/JPN/867/add.1, N° G/SPS/N/JPN/868/add.1, N° G/SPS/N/JPN/869/add.1 du 10 juin 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Cyazofamid, Fluoxastrobin, Mandestrobin, Procymidone	13/06/2022		La date d'entrée en vigueur est le 25 février 2022
328	N° G/SPS/N/JPN/863/add.1 du 13 juin 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides et les médicaments vétérinaires sur le miel	14/06/2022		La date d'entrée en vigueur est le 17 décembre 2021
329	N°G/SPS/N/GBR/17 du 2 juin 2022	Royaume Uni	Cette notification concerne l'avis d'introduction de neuf OGM concernant des produits relevant des positions tarifaires suivantes: fèves de soja, position 1201 et maïs, position 1005 dans le registre public du Royaume Uni des denrées alimentaires et des aliments pour animaux génétiquement modifiés autorisés	14/06/2022		La date d'entrée en vigueur est le 20 mai 2022
330	N° G/SPS/N/UKR/174 du 3 juin 2022	Ukraine	Cette notification concerne la loi ukrainienne n° 2246 "portant modification de certaines lois ukrainiennes sur la production et l'approvisionnement ininterrompus de produits agricoles pendant la loi martiale" du 12 mai 2022. La Loi prévoit : 1) Simplification des exigences phytosanitaires pour l'exportation, l'importation et la circulation de produits agricoles d'origine végétale à travers le territoire de l'Ukraine, en particulier la possibilité d'établir un certificat phytosanitaire sous forme électronique ; 2) Pendant la loi martiale et dans les 90 jours suivant sa fin ou son annulation : - L'élargissement de la liste des entités pouvant prélever des échantillons et procéder à des examens phytosanitaires, notamment l'introduction d'un arrêté simplifié d'autorisation des laboratoires privés et la possibilité de prélever des échantillons par des spécialistes de ces laboratoires, ainsi que des auditeurs de certification; - Donner la possibilité de réémettre le certificat phytosanitaire ; - Simplification des procédures de soumission des documents pour l'enregistrement par l'État des pesticides et des produits agrochimiques afin de rapprocher la législation de l'Ukraine de la législation de l'Union européenne, en particulier les dispositions du règlement (CE) n° 396/2005 concernant l'exigence d'avoir une conclusion d'expertise sanitaire et épidémiologique ; - Extension de la liste des produits agrochimiques autorisés à importer en Ukraine, production, commerce, utilisation et publicité sans enregistrement par l'État ; 3) Possibilité pour les producteurs ukrainiens de produits biologiques, qui sont fabriqués selon les normes de l'UE, de passer aux normes de production ukrainiennes sans période de transition supplémentaire (si cela se produit au sein d'un seul organisme de certification) 4) Réglementer dans les trois ans à compter de la date de fin ou d'annulation de la loi martiale l'importation de marchandises soumises à des contrôles documentaires, des contrôles de conformité et des contrôles physiques effectués aux points de contrôle à travers la frontière d'État de l'Ukraine ; 5) Les dispositions d'exclusion qui interdisent l'importation en Ukraine de marchandises contenant des animaux vivants en transit par des pays où il existe des cas de maladies dangereuses selon la liste de l'OIE, auxquelles les animaux concernés sont sensibles ; 6) Reportant la promulgation de la loi ukrainienne "sur la médecine vétérinaire" d'un an après la fin ou l'annulation de la loi martiale, mais au plus tard le 1er janvier 2024.	14/06/2022		La date d'entrée en vigueur est le 27 mai 2022

331	N° G/SPS/N/NZL/660/add.1 du 14 juin 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne l'adoption de la norme sanitaire à l'importation : Produits d'animaux aquatiques qui contient les exigences d'importation spécifiques de la Nouvelle-Zélande en matière de biosécurité pour les produits dérivés de poissons, de crustacés aquatiques, de mollusques aquatiques, d'échinodermes, de cnidaires et de tuniciers importés de tous les pays pour toutes les utilisations autres que comme appâts et aliments pour animaux aquatiques	15/06/2022		La date d'entrée en vigueur est le 11 novembre 2022
332	N° G/SPS/N/NZL/687 du 14 juin 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne la propositions de modification de l'avis sur les aliments de la Nouvelle-Zélande (limites maximales de résidus pour les composés agricoles)	15/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 13 août 2022	
333	N° G/SPS/N/NZL/688 du 14 juin 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne le ministère néo-zélandais des industries primaires mène une consultation publique sur les modifications proposées suivantes à la norme sanitaire d'importation (IHS) : graines destinées à l'ensemencement (155.02.05), - Ajout de l'option pour les petits lots de semences d'espèces éligibles à l'importation en vertu des exigences spécifiques de l'IHS pour Capsicum (capsicum), Solanum (Solanum melongena uniquement) (aubergine), Solanum lycopersicum (tomate) et Zea (maïs) à tester comme échantillons composites pour la présence d'organismes de quarantaine; - Ajout de l'option pour les semences Phaseolus (haricot) et Pisum (pois) d'être testées pour la présence d'organismes nuisibles de quarantaine au large avant l'exportation ; - Ajout de Matthiola incana et Cyperus papyrus à la liste des espèces approuvées pour l'importation sous forme de graines enrobées; - Suppression des mesures pour les parasites fongiques Rhizopus maydis et Phaeocystostroma ambiguum sur les graines de Zea (maïs), Cercospora loti sur les graines de Lotus (lotus) et Peronosclerospora sorghi et sclerospora graminicola sur la graine de Panicum (panicum). - Ajout d'un certificat phytosanitaire comme exigence pour les semences de Raphanus sativus (radis) destinées à l'ensemencement.	15/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 13 août 2022	La date d'entrée en vigueur est le 1 septembre 2022
334	N° G/TBT/N/EU/898 du 15 juin 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de décision d'exécution de la Commission qui n'approuvent pas le dithiocyanate de méthylène en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides du type de produits 12 conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil	16/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 14 août 2022	
335	N° G/TBT/N/EU/899 du 15 juin 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission approuvant l'extrait de Chrysanthemum cinerariaefolium de fleurs ouvertes et matures de Tanacetum cinerariifolium, obtenu avec du dioxyde de carbone supercritique en tant que substance active, destiné à être utilisé dans les produits biocides du type de produits 19 conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du le Conseil	16/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 14 août 2022	
336	N° G/TBT/N/EU/900 du 15 juin 2022	Union européenne	Cette notification concerne le règlement d'exécution de la Commission annulant l'approbation du tolylfluanide en tant que substance active destinée à être utilisée dans les produits biocides du type de produits 7 conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil	16/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 14 août 2022	

337	N° G/SPS/N/UKR/175 du 10 juin 2022	Ukraine	Cette notification concerne la la résolution du Cabinet des ministres de l'Ukraine du 7 mai 2022 n° 537 "Quelques problèmes de contrôle de l'État pour vérifier le respect de la législation sur les denrées alimentaires, les aliments pour animaux, les sous-produits animaux, la santé et le bien-être des animaux, le contrôle vétérinaire et sanitaire de l'État et les importations de marchandises vers le territoire douanier de l'Ukraine pendant la loi martiale". La résolution prévoit des procédures de contrôle étatique pour vérifier le respect de la législation sur les denrées alimentaires, les aliments pour animaux, les sous-produits d'origine animale, la médecine vétérinaire et le bien-être animal, ainsi que le contrôle vétérinaire et sanitaire étatique, et définit les modalités de leur mise en œuvre au cours de loi martiale en Ukraine, notamment : - effectuer un contrôle de l'État sur le respect de la législation sur les denrées alimentaires, les aliments pour animaux, les sous produits animaux, la médecine vétérinaire et le bien-être des animaux à tous les points de contrôle de la frontière d'État de l'Ukraine et des zones de contrôle douanier sur le territoire douanier de l'Ukraine, s'il existe des conditions pour sa mise en œuvre ; - établissement d'une liste exhaustive de motifs d'inspection physique et d'examen en laboratoire des marchandises importées en Ukraine ; - réglementation de la procédure d'importation en Ukraine de produits ayant subi une transformation appropriée, d'additifs alimentaires, d'aliments pour animaux de rente, d'animaux vivants ainsi que de la procédure de transit des animaux vivants ; - prévoir la possibilité d'importer des additifs alimentaires et des aliments pour animaux de rente dûment enregistrés dans l'Union européenne ; - réglementation de la question des importations en Ukraine d'animaux vivants et de leur matériel de reproduction provenant d'installations qui n'ont pas été inspectées auparavant par des spécialistes ukrainiens ainsi que la procédure de leur transit par les territoires des pays où des cas de maladies infectieuses animales sont enregistrés.	16/06/2022		La date d'entrée en vigueur est le 10 mai 2022
338	N° G/SPS/N/RUS/252 du 16 juin 2022	Fédération de Russie	Cette notification concerne la lettre du Service fédéral de surveillance vétérinaire et phytosanitaire n° FS-KS-7/15219 du 2 juin 2022 qui introduit une restriction temporaire sur les importations de primates et de rongeurs vivants de tous les partenaires commerciaux en raison de l'épidémie de variole du singe	17/06/2022		La date d'entrée en vigueur est le 2 juin 2022
339	N° G/SPS/N/CAN/1429/add.1 du 16 juin 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Mandestrobine	17/06/2022		La date d'entrée en vigueur est le 14 juin 2022
340	N° G/SPS/N/CAN/1430/add.1 du 16 juin 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Thifensulfuron-méthyl	17/06/2022		La date d'entrée en vigueur est le 14 juin 2022
341	N° G/SPS/N/CAN/1431/add.1 du 16 juin 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le pesticide Glufosinate-ammonium	17/06/2022		La date d'entrée en vigueur est le 14 juin 2022
342	N° G/SPS/N/USA/3331 du 16 juin 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de l'insecticide téflubenzuron dans ou sur le raisin et le raisin, le raisin sec	17/06/2022		La date d'entrée en vigueur est le 6 juin 2022
343	N° G/SPS/N/USA/3332 du 16 juin 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de picarbutrazox dans ou sur plusieurs produits	17/06/2022		La date d'entrée en vigueur est le 6 juin 2022
344	N° G/SPS/N/USA/3333 du 16 juin 2022	USA	Cette notification concerne le Département américain de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'inspection (USDA FSIS) annonce qu'à compter du 13 juillet 2022, suspendra son programme actuel d'échantillonnage de Salmonella du FSIS pour les poissons et produits à base de poisson Siluriformes sur la base des pratiques de cuisson des consommateurs, l'absence d'épidémies récentes attribuées aux poissons Siluriformes et un faible pourcentage de positifs détectés	17/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 13 juillet 2022	
345	N° G/SPS/N/AUS/538 du 16 juin 2022	Australie	Cette notification concerne la mesure pour empêcher l'entrée de Xylella fastidiosa en réponse à la confirmation de la transmission par les graines dans la noix de pécan (Carya spp.)	17/06/2022		La date d'entrée en vigueur est le 20 mai 2022
346	N° G/SPS/N/RUS/253 du 16 juin 2022	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet de décision du Conseil d'administration de la Commission économique eurasienne sur l'approbation de la procédure de traçabilité des produits mis en quarantaine (fret mis en quarantaine, matières mises en quarantaine, marchandises mises en quarantaine) importés sur le territoire douanier de l'UEE et transitant par le territoire douanier de l'UEE	17/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 16 août 2022	
347	N° G/SPS/N/EU/535/add.1 du 16 juin 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/535 (5 janvier 2022) qui est désormais adoptée par le règlement d'exécution (UE) 2022/893 de la Commission du 7 juin 2022 modifiant l'annexe VI du règlement (CE) n° 152/2009 en ce qui concerne la méthodes d'analyse pour la détection des constituants des invertébrés terrestres pour le contrôle officiel des aliments pour animaux	17/06/2022		La date d'entrée en vigueur est le 27 juin 2022

348	N° G/SPS/N/EU/570 du 17 juin 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/913 de la Commission du 30 mai 2022 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2019/1793 relatif au renforcement temporaire des contrôles officiels et aux mesures d'urgence régissant l'entrée dans l'Union de certains biens provenant de certains pays tiers, mettant en œuvre les règlements (UE) 2017/625 et (CE) no 178/2002 du Parlement européen et du Conseil. La fréquence des contrôles d'identité et des contrôles physiques des caroubes, Graines de caroubes, non décortiquées, ni concassées, ni moulues, Mucilages et épaisseurs de caroubes ou de graines de caroubes, même modifiés en provenance du Maroc au niveau de l'annexe I du règlement d'exécution (UE) 2019/1793, est fixée à 10 %,	20/06/2022		La date d'entrée en vigueur est le 2 juillet 2022
349	N° G/SPS/N/USA/3334 du 17 juin 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de thiaméthoxame dans ou sur les ananas	20/06/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 juin 2022
350	N° G/SPS/N/EU/571 du 20 juin 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement délégué (UE) de la commission complétant le règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil par des exigences spécifiques pour la réalisation de contrôles officiels concernant l'utilisation de substances pharmacologiquement actives autorisées comme médicaments vétérinaires ou comme additifs pour l'alimentation animale et de substances interdites ou des substances pharmacologiquement actives non autorisées et leurs résidus,	21/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 19 août 2022	La date d'entrée en vigueur est le 15 décembre 2022
351	N° G/SPS/N/EU/572 du 20 juin 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution (UE) de la Commission établissant des modalités pratiques uniformes pour l'exécution des contrôles officiels en ce qui concerne l'utilisation de substances pharmacologiquement actives autorisées en tant que médicaments vétérinaires ou en tant qu'additifs pour l'alimentation animale, ainsi que de substances pharmacologiquement actives interdites ou non autorisées et de leurs résidus, sur la teneur spécifique en multi - des plans de contrôle nationaux annuels et des modalités spécifiques pour leur élaboration	21/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 19 août 2022	La date d'entrée en vigueur est le 15 décembre 2022
352	N° G/SPS/N/AUS/539 du 21 juin 2022	Australie	Cette notification concerne l'avis de biosécurité animale 2022/03 (le ministère australien de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement a publié un document de fond comme première étape d'une analyse des risques d'importation en matière de biosécurité (BIRA) pour l'importation d'esturgeons vivants destinés à des fins aquacoles. Le BIRA identifiera les dangers préoccupants en matière de biosécurité associés à l'importation d'esturgeons vivants et des évaluations des risques des dangers seront entreprises au besoin. Le document sur les enjeux décrit les processus à suivre et l'identification des dangers. Les partenaires commerciaux seront informés de la publication du projet de rapport BIRA en temps voulu et auront la possibilité de fournir des commentaires supplémentaires à ce moment-là)	22/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 22 août 2022	
353	N° G/SPS/N/EU/545/add.1 du 22 juin 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution (UE) de la Commission établissant des modalités pratiques uniformes pour l'exécution des contrôles officiels en ce qui concerne l'utilisation de substances pharmacologiquement actives autorisées en tant que médicaments vétérinaires ou en tant qu'additifs pour l'alimentation animale, ainsi que de substances pharmacologiquement actives interdites ou non autorisées et de leurs résidus, sur la teneur spécifique en multi - des plans de contrôle nationaux annuels et des modalités spécifiques pour leur élaboration	23/06/2022		La date d'entrée en vigueur est le 10 juillet 2022
354	N° G/SPS/N/EU/573 du 22 juin 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de 1-méthyl-3-(trifluorométhyl)-1H-pyrazole-4-carboxamide, cycloxydime, cyfluméfène, cyfluthrine, métobromuron et penthiopyrade dans ou sur certains produits	23/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 21 août 2022	
355	N° G/TBT/N/EU/902 du 21 juin 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission renouvelant l'approbation de la créosote en tant que substance active destinée à être utilisée dans les produits biocides du type de produits 8 conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil	23/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 20 août 2022	
356	N° G/TBT/N/EU/904 du 22 juin 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission approuvant l'acide L-(+)-lactique en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides du type de produits 6 conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil	23/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 21 août 2022	
357	N° G/TBT/N/EU/894 du 1 juin 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission approuvant le chlorure de didécyldiméthylammonium en tant que substance active destinée à être utilisée dans les produits biocides des types de produits 1 et 2, conformément au règlement (UE) n°528/2012 du Parlement européen et du Conseil)	23/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 31 juillet 2022	
358	N° G/TBT/N/EU/896 du 8 juin 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission approuvant l'extrait de Chrysanthemum cinerariaefolium de fleurs ouvertes et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu avec des solvants hydrocarbonés en tant que substance active destinée à être utilisée dans les produits biocides du type de produits 19 conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil	23/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 7 août 2022	

359	N°G/SPS/N/ARE/256, G/SPS/N/BHR/224, G/SPS/N/KWT/121, G/SPS/N/OMN/120, G/SPS/N/QAT/124, G/SPS/N/SAU/467, G/SPS/N/YEM/65 du 24 juin 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique du Golfe relatif aux arômes dont l'utilisation est autorisée dans les denrées alimentaires et instructions pour leurs utilisations	27/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 23 août 2022	
360	N° G/SPS/N/CAN/1442 du 24 juin 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Hexythiazox	27/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 30 août 2022	
361	N° G/SPS/N/CAN/1443 du 24 juin 2022	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la Liste des édulcorants autorisés afin d'étendre l'utilisation de l'acésulfame potassium dans les bases de soupes et diverses sauces	27/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 2 septembre 2022	
362	N° G/SPS/N/CAN/1444 du 24 juin 2022	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification de la liste des agents émulsifiants, gélifiants, stabilisants ou épaisseurs autorisés pour étendre l'utilisation de la gomme gellane aux blanchisseurs de boissons	27/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 23 août 2022	
363	N° G/SPS/N/BRA/2046 du 24 juin 2022	Brésil	Cette notification concerne la dépêche numéro 60 du 21 juin 2022 détermine, à titre de mesure d'intérêt sanitaire, la suspension précautionnelle de l'importation, de la fabrication, de la commercialisation et de la distribution du principe actif carbendazime et des produits techniques contenant ce principe actif sur l'ensemble du territoire national	27/06/2022		
364	N° G/SPS/N/BRA/2047, N° G/SPS/N/BRA/2048 du 24 juin 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de : - la résolution numéro 1096, 3 juin 2022 concernant la proposition la proposition d'inclusion des ingrédients actifs TC83 - Cinnamomum cassia et C83.1 - Cinnamaldehyde sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois - la résolution numéro 1097, 3 juin 2022 concernant la proposition d'inclusion des ingrédients actifs suivants : a18-abamectine, a26-zoxystrobine, a29-acétamipridre, b46-benzovindiflupyr, c18-lorotalonil, c36-cyproconazole, c47-cyprodinil, c70-chlorantraniliprole, f43-iproil, f49-fludioxonil, f72-fluopyram, g02-glyphosate, m02- mancozèbe, m32-méthoxyfénozide, p21-propiconazole, p34-pyriproxyfène, p61-pyroxasulfone, s13-s-métolachlore, t05-tebuturon, t28.1-triclopybutyle et t48-iaméthoxame, sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de protection du bois	27/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 6 août 2022	
365	N°G/SPS/N/GBR/18 du 27 juin 2022	Royaume Uni	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées au Royaume-Uni pour l'éthoprophos, la fénamidone, le méthiocarbe, le propiconazole et la pymétrozine modifiant le registre statutaire des LMR du Royaume-Uni	27/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 26 août 2022	
366	N°G/SPS/N/KOR/622/add.3 du 27 juin 2022	République de corée	Cette notification concerne l'Agence de quarantaine animale et végétale (APQA), ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAFRA) de la République de Corée, a récemment ajouté une plante hôte (graines de <i>Carya illinoinensis</i> destinées à l'ensemencement) de <i>Xylella fastidiosa</i> , l'un des organismes de quarantaine interdits de la République de Corée, qui est basée sur le résultat d'une analyse du risque phytosanitaire (ARP). L'importation des parties pertinentes des plantes hôtes et des vecteurs associés à <i>Xylella fastidiosa</i> en provenance des régions sera interdite dans les envois avec certificat phytosanitaire, expédiés à partir du 28 juin 2022	27/06/2022		La date d'entrée en vigueur est le 28 juin 2022

367	N° G/SPS/N/JPN/1056 du 27 juin 2022	Japon	<p>Cette notification concerne la mesure d'urgence pour empêcher le virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV) d'entrer au Japon par l'importation de semences hôtes du ToBRFV. Pour empêcher le ToBRFV d'entrer au Japon, le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche du Japon (MAFF) prend la mesure d'urgence pour les semences énumérées au point 3. Cette mesure comprend trois changements soulignés par rapport à la mesure actuelle, comme prévu au point 36 du tableau en annexe. 2-2 de l'ordonnance d'application de la loi sur la protection des végétaux et le détail des exigences pour le ToBRFV A. Mesure actuelle</p> <p>Pour les graines, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Les échantillons prélevés au hasard sur les plantes mères et celles présentant des symptômes suspects sont testés pendant la période de récolte par une méthode génétique appropriée telle que le test RT-PCR et se sont révélés indemnes de Tomato brown rugose fruit virus ; ou ii. Les graines sont testées avant l'exportation par une méthode génétique appropriée telle que le test RT-PCR et se sont révélées exemptes du virus du fruit rugueux brun de la tomate ; 4 600 semences sont prélevées au hasard dans un lot sous forme d'échantillons conformément aux procédures de l'International Seed Testing Association (ISTA) ; ou dans le cas où le nombre de graines d'un lot est inférieur à 46 000, 10 % des graines sont utilisées pour l'essai ; ils sont divisés en 400 graines au maximum en tant que sous-échantillons. <p>De plus, les Organisations Nationales de la Protection des Végétaux (ONPV) des pays exportateurs seront tenues de déclarer comme ci-dessous dans la colonne de la déclaration supplémentaire du certificat phytosanitaire.</p> <p>" Répond au point 36 du tableau 2-2 en annexe de l'ordonnance d'application de la loi sur la protection des végétaux (ordonnance MAF n° 73/1950) "</p> <p>B. Mesure d'urgence</p> <p>Pour les graines, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Les échantillons prélevés au hasard sur les plantes mères et celles présentant des symptômes suspects sont testés pendant la période de récolte par une méthode génétique appropriée telle que le test RT-PCR et se sont révélés indemnes de Tomato brown rugose fruit virus ; ou ii. Les graines sont testées avant l'exportation par test RT-PCR en temps réel à l'aide d'une méthode telle que décrite dans le protocole de la Fédération internationale des semences (ISF) (2020) et se sont révélées exemptes du virus du fruit rugueux brun de la tomate ; 4 600 semences sont prélevées au hasard dans un lot sous forme d'échantillons conformément aux procédures de l'International Seed Testing Association (ISTA) ; ou dans le cas où le nombre de graines d'un lot est inférieur à 46 000, 10 % des graines sont utilisées pour l'essai ; ils sont divisés en 400 graines au maximum en tant que sous-échantillons. <p>De plus, l'ONPV devra déclarer comme ci-dessous dans la colonne de la déclaration supplémentaire du certificat phytosanitaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> i. " Remplit le point 36 (Méthode génétique appropriée pour les plantes mères) du tableau 2-2 en annexe de l'ordonnance d'application de la loi sur la protection des végétaux (ordonnance MAF n° 73/1950) " ii. " Remplit l'article 36 (RT-PCR en temps réel pour les semences) du tableau 2-2 en annexe de l'ordonnance d'application de la loi sur la protection des végétaux (ordonnance MAF n° 73/1950) " 	27/06/2022	La date d'entrée en vigueur est le 1 août 2022
-----	-------------------------------------	-------	--	------------	--

368	N° G/SPS/N/EGY/315 du 28 juin 2022	Egypte	Cette notification concerne la décision du conseil d'administration de l'Autorité nationale de sécurité des aliments (NFSA) n° 9/2021. Cette décision réglemente les envois alimentaires importés soumis aux dispositions de la mainlevée temporaire et organise ce qui suit : 1. Obligations et responsabilités de l'importateur et de l'Autorité nationale de sécurité alimentaire ; 2. Procédures de la libération temporaire ; 3. Traiter les violations des envois alimentaires importés ; 4. Suspension ou annulation des licences d'importation de produits alimentaires ; 5. Réduire le temps de mainlevée des envois alimentaires importés soumis aux dispositions de mainlevée temporaire, afin de faciliter les échanges.	29/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 27 août 2022	
369	N° G/SPS/N/EGY/316 du 28 juin 2022	Egypte	Cette notification concerne la décision du conseil d'administration de l'Autorité nationale de sécurité des aliments (NFSA) n° 10 de 2021. Cette décision réglemente la réalisation d'une évaluation globale ou partielle du système de contrôle des denrées alimentaires effectuée par l'autorité compétente du pays exportateur (ECCA) en vue d'évaluer l'efficacité du système dans le cadre de la conclusion d'accords d'équivalence ou de reconnaissance mutuelle. Cette décision permet de vérifier que le système de contrôle des aliments de l'ECCA est fondé sur la science et atteint les objectifs de sécurité alimentaire alignés sur les exigences de sécurité et de qualité des aliments de la NFSA.	29/06/2022	La date limite de présentation des observations est le 27 août 2022	
370	N° G/SPS/N/EU/543/Add.1 du 29 juin 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/543 (7 février 2022) est désormais adoptée par le règlement délégué (UE) 2022/931 de la Commission du 23 mars 2022 complétant le règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil en fixant les règles d'exécution des contrôles officiels en ce qui concerne les contaminants dans les denrées alimentaires	30/06/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 janvier 2023
371	N° G/SPS/N/EU/544/Add.1 du 29 juin 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/544 (7 février 2022) est désormais adoptée par le règlement d'exécution (UE) 2022/932 de la Commission du 9 juin 2022 établissant des modalités pratiques uniformes pour l'exécution des contrôles officiels en ce qui concerne les contaminants dans les denrées alimentaires, sur le contenu supplémentaire spécifique des plans de contrôle nationaux pluriannuels et les modalités supplémentaires spécifiques pour leur élaboration	30/06/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 janvier 2023
372	N° G/SPS/N/BRA/2049 du 30 juin 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution numéro 1099, 24 juin 2022 qui propose une résolution du Conseil d'administration collégial - RDC - sur l'interdiction de l'ingrédient actif carbendazime dans les produits pesticides dans le pays	01/07/2022	La date limite de présentation des observations est le 11 juillet 2022	
373	N° G/SPS/N/USA/3335 du 30 juin 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception de plusieurs dépôts initiaux de demandes de l'établissement ou la modification de réglementations pour les résidus de pesticides chimiques dans ou sur divers produits	01/07/2022	La date limite de présentation des observations est le 22 juillet 2022	
374	N° G/SPS/N/USA/3336 du 30 juin 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception de plusieurs dépôts initiaux de demandes de l'établissement ou la modification de réglementations pour les résidus de pesticides chimiques dans ou sur divers produits	01/07/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 juillet 2022	
375	N° G/SPS/N/NZL/684/add.1 du 30 juin 2022	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne la MPI qui adopte l'ajout de l'hybride Prunus cerasus x Prunus canescens à la liste des végétaux destinés à la plantation éligible à l'importation en Nouvelle-Zélande	01/07/2022		
376	N° G/SPS/N/NZL/691 du 30 juin 2022	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne la norme sanitaire à l'importation qui décrit les exigences phytosanitaires proposées pour la gestion des organismes nuisibles réglementés qui peuvent être associés aux plantes Persea americana destinées à la plantation importées en Nouvelle-Zélande	01/07/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 août 2022	
377	N° G/SPS/N/EU/574 du 30 juin 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du Règlement d'exécution (UE) 2022/966 de la Commission du 21 juin 2022 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 en ce qui concerne les conditions d'utilisation, les exigences spécifiques en matière d'étiquetage et les spécifications du nouvel aliment Calanus finmarchicus oil	05/07/2022		La date d'entrée en vigueur est le 11 juillet 2022
378	N° G/SPS/N/EU/575 du 4 juillet 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de benalaxyl, de bromoxynil, de chlorsulfuron, d'époxiconazole et de fénamiphos dans ou sur certains produits	05/07/2022	La date limite de présentation des observations est le 2 septembre 2022	

379	N° G/SPS/N/EU/576 du 4 juillet 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales pour l'acide perfluoroctane sulfonique (PFOS), l'acide perfluoroctanoïque (PFOA), l'acide perfluorononanoïque (PFNA) et l'acide perfluorohexane sulfonique (PFHxS) et pour la somme des SPFO , PFOA, PFNA et PFHxS dans les œufs, la chair de poisson, les crustacés, les mollusques bivalves, la viande et les abats comestibles d'animaux terrestres	05/07/2022	La date limite de présentation des observations est le 2 septembre 2022	
380	N° G/SPS/N/CAN/1445 du 05 juillet 2022	Canada	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de benalaxyl, de bromoxynil, de chlorsulfuron, d'époxiconazole et de fénamiphos dans ou sur certains produits	06/07/2022	La date limite de présentation des observations est le 28 juillet 2022	La date d'entrée en vigueur est le 28 septembre 2022
381	N°G/SPS/N/TPKM/589 du 6 juillet 2022	Taipei Chinois	Cette notification concerne le projet d'exigence d'importation de produits de la pêche d'origine animale. Chaque lot de produits de la pêche d'origine animale destinés à la consommation humaine doit être produit dans des établissements agréés par le Taipei chinois et accompagné d'un certificat officiel original	07/07/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 septembre 2022	
382	N° G/SPS/N/AUS/540 du 6 juillet 2022	Australie	Cette notification concerne l'Office national australien de la protection des végétaux qui a changé son nom en Département de l'agriculture, des pêches et des forêts. Les partenaires commerciaux peuvent s'attendre à des changements de nom sur tous les certificats et registres d'exportation de végétaux, y compris les certificats phytosanitaires. Les certificats mis à jour seront publiés en juillet 2022. Pendant toute cette période, il y aura une période de transition au cours de laquelle les anciens et les nouveaux certificats seront vus et acceptés	07/07/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 septembre 2022	
383	N° G/SPS/N/IND/285 du 30 juin 2022	Inde	Cette notification concerne le projet de règlement de 2022 sur la notification relative à la sécurité et aux normes alimentaires (boissons alcoolisées) visant à autoriser la déclaration d'informations nutritionnelles telles que la teneur en calories et en glucides sur les boissons alcoolisées et concernant la révision de la définition du whisky single malt ou single grain	07/07/2022	La date limite de présentation des observations est le 29 août 2022	
384	N° G/SPS/N/EU/577 du 7 juillet 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement délégué de la Commission complétant le règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil qui fixe les conditions que les animaux vivants, les produits d'origine animale, les produits composés et les graines germées entrant dans l'Union en provenance de pays tiers doivent respecter, afin de garantir qu'ils sont conformes aux exigences de santé publique applicables établies par la législation de l'Union ou aux exigences reconnues lui être équivalent. Le projet fusionne les dispositions actuelles du règlement délégué (UE) 2019/625 de la Commission et l'article 29 de la directive 96/23/CE du Conseil (plan de surveillance des résidus)	08/07/2022	La date limite de présentation des observations est le 5 septembre 2022	
385	N° G/SPS/N/JPN/1060 du 7 juillet 2022	Japon	Cette notification concerne la mesure d'urgence pour empêcher <i>Xylella fastidiosa</i> d'entrer au Japon par l'importation de plantes hôtes de <i>X. fastidiosa</i> (Plantes vivantes et parties de plantes destinées à la plantation (à l'exclusion des semences et des fruits) d' <i>Adenocarpus lainzii</i> , <i>Arbutus unedo</i> , <i>Argyranthemum frutescens</i> (syn. <i>Chrysanthemum frutescens</i>), <i>Athyrium filix-femina</i> , <i>Echium plantagineum</i> , <i>Erica cinerea</i> , <i>Hypericum perforatum</i> , <i>Lavatera cretica</i> , <i>Lonicera implexa</i> , <i>Psidium</i> , <i>Pteridium aquilinum</i> , <i>Rutachalepensis</i> , <i>Santolina magonica</i> et <i>Viburnum tinus</i>) à partir des pays suivants (Argentine; Brésil; Canada; Costa Rica; Équateur; France; L'Iran; Israël; Italie; Mexique; Paraguay; Espagne; Taipei chinois; États-Unis d'Amérique (à l'exception des îles hawaïennes); Venezuela) Pour empêcher <i>X. fastidiosa</i> d'entrer au Japon, le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche du Japon (MAFF) prend la mesure d'urgence pour les plantes énumérées au point 3. Cette mesure prise est la suivante :Pour les plantes vivantes et les parties de plantes destinées à la plantation (à l'exclusion des semences et des fruits), les plantes prélevées au hasard dans un lot et les plantes présentant des symptômes suspects sont testées au stade de la feuillaison par une méthode de diagnostic sérologique appropriée telle que ELISA ou une méthode génétique appropriée telle que le test PCR et trouvé exempt de <i>Xylella fastidiosa</i> . De plus, les Organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) des pays exportateurs seront tenues de déclarer comme ci-dessous dans la colonne Déclaration supplémentaire du certificat phytosanitaire. " Répond au point 23 du tableau 2-2 en annexe de l'ordonnance d'application de la loi sur la protection des végétaux (ordonnance MAF n° 73/1950) "	08/07/2022		La date d'entrée en vigueur est le 25 juillet 2022
386	N° G/SPS/N/AUS/502/add.18 du 8 juillet 2022	Australie	Cette notification concerne les mesures d'urgence pour protéger l'Australie contre l'entrée, l'établissement et la propagation du coléoptère khapra (<i>Trogoderma granarium</i>)	13/07/2022		La date d'entrée en vigueur est le 7 juillet 2022
387	N° G/SPS/N/BRA/2051, N° G/SPS/N/BRA/2052 du 12 juillet 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de : - la résolution numéro 1100, 30 juin 2022 concernant la proposition d'inclusion des ingrédients actifs M53: METAMIPHOP sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides. - la résolution numéro 1101, 30 juin 2022 concernant la proposition d'inclusion des ingrédients actifs A66: Indoleacetic Acid sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides.	13/07/2022	La date limite de présentation des observations est le 3 septembre 2022	

388	N° G/SPS/N/EU/578 du 12 juillet 2022	Union européenne	Cette notification concerne les mesures d'urgence pour protéger l'Australie contre l'entrée, l'établissement et la propagation du coléoptère khapra (<i>Trogoderma granarium</i>)	13/07/2022		La date d'entrée en vigueur est le 7 juillet 2022
389	N° G/SPS/N/USA/3338 du 12 juillet 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de pyriofénone dans ou sur le sous-groupe tomate 8-10A et le sous-groupe poivron/aubergine 8-10B et supprime la tolérance établie pour le légume, fructification, groupe 8-10 et la tolérance expirée pour le fruit, petit vigne grimpante sous-groupe 13-07D	13/07/2022		La date d'entrée en vigueur est le 5 juillet 2022
390	N° G/SPS/N/EU/513/add.1 du 13 juillet 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/513 (28 octobre 2021) qui est désormais adoptée par le règlement d'exécution (UE) 2022/1203 de la Commission du 12 juillet 2022 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2016/1141 afin de mettre à jour la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union	18/07/2022		La date d'entrée en vigueur est le 2 août 2022. Le point 2) de l'annexe s'applique à partir du 2 août 2024 Le point 3) de l'annexe s'applique à partir du 2 août 2027
391	N°G/SPS/N/TPKM/590 du 13 juillet 2022	Taipei Chinois	Cette notification concerne le projet d'exigence de quarantaine pour l'importation de crustacés et mollusques (pièce jointe 8-4)	18/07/2022	La date limite de présentation des observations est le 19 juillet 2022	
392	N° G/SPS/N/AUS/541 du 14 juillet 2022	Australie	Cette notification concerne l'australie qui informe les partenaires commerciaux qu'à la suite du résultat des élections fédérales australiennes de 2022, des changements ont été apportés à la structure et aux noms des départements du gouvernement australien. Depuis le 1er juillet 2022, l'ancien ministère de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement (DAWE) a été renommé ministère de l'Agriculture, des Pêches et des Forêts (DAFF). Le seul changement est le nom du département et le DAFF reste l'autorité compétente du gouvernement australien responsable de l'inspection et de la certification, le cas échéant, des exportations et importations australiennes de produits agricoles, horticoles, halieutiques, alimentaires et forestiers. Cette notification s'ajoute au document G/SPS/N/AUS/540 concernant les modifications apportées à la certification des exportations de produits horticoles et céréaliers afin de refléter le changement de nom du département. Comme prévu dans la notification susmentionnée, les certificats mis à jour seront délivrés en juillet 2022. Il y aura une courte période de transition au cours de laquelle les anciens et les nouveaux certificats pourront être présentés aux agents frontaliers pour le dédouanement des marchandises	18/07/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 septembre 2022	
393	N° G/SPS/N/AUS/542 du 15 juillet 2022	Australie	Cette notification concerne la proposition qui vise à modifier le Code des normes alimentaires de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande afin d'aligner les limites maximales de résidus (LMR) suivantes pour divers produits chimiques agricoles et vétérinaires afin qu'elles soient conformes aux autres réglementations nationales relatives à l'utilisation sûre et efficace des produits chimiques agricoles et vétérinaires : Bupirimate, captane, émamectine, fluopyrame, myclobutanil, tébuconazole et tétraniliprole dans des produits végétaux spécifiés	18/07/2022	La date limite de présentation des observations est le 16 septembre 2022	
394	N° G/SPS/N/EU/579 du 15 juillet 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/1219 de la Commission du 14 juillet 2022 modifiant l'annexe III du règlement d'exécution (UE) 2020/2235 en ce qui concerne les modèles de certificats pour l'entrée dans l'Union et le transit dans l'Union d'envois de certains produits composés	18/07/2022		La date d'entrée en vigueur est le 16 juillet 2022
395	N°G/SPS/N/CAN/1433/add.1 du 18 juillet 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) adoptées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Flutriafol	19/07/2022		La date d'entrée en vigueur est le 11 juillet 2022
396	N° G/SPS/N/USA/3340 du 18 juillet 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de tribenuron méthyle dans ou sur plusieurs produits	19/07/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 juillet 2022
397	N° G/SPS/N/USA/3341 du 18 juillet 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui modifie les tolérances pour les résidus de bénoxacor dans ou sur les produits de maïs de grande culture, de maïs soufflé et de maïs sucré lorsqu'il est utilisé comme ingrédient inerte (protecteur herbicide) dans les formulations de pesticides	19/07/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 juillet 2022
398	N° G/SPS/N/EU/509/add.1 du 18 juillet 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/509 (27 septembre 2021) est désormais adoptée par le règlement délégué (UE) 2022/887 de la Commission du 28 mars 2022 modifiant le règlement délégué (UE) 2019/625 en ce qui concerne les codes de la nomenclature combinée et du système harmonisé et les conditions d'importation de certains produits composés, modifiant le règlement délégué (UE) 2019/2122 en ce qui concerne certains biens et oiseaux de compagnie exemptés des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers et modifiant le règlement délégué (UE) 2021/630 en ce qui concerne les exigences applicables aux produits composés exemptés des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers	19/07/2022		La date d'entrée en vigueur est le 27 juin 2022

399	N° G/SPS/N/UKR/177 du 4 juillet 2022	Ukraine	Cette notification concerne le projet de décret du Ministère de la politique agraire et de l'alimentation de l'Ukraine portant approbation des critères de détermination de l'existence d'un impact notable des mesures vétérinaires et sanitaires proposées ou des mesures vétérinaires et sanitaires d'urgence adoptées sur la capacité d'exportation des pays étrangers; approbation des types d'exploitations pour l'élevage d'animaux terrestres, d'exploitations pour l'élevage d'animaux aquatiques présentant un risque élevé de dissémination de maladies animales, et volume maximal d'élevage d'animaux aquatiques qui ne nécessite pas l'approbation d'exploitations	19/07/2022	La date limite de présentation des observations est le 2 septembre 2022	
400	N° G/SPS/N/EU/580 du 19 juillet 2022	Union européenne	Cette notification concerne l'article 12 du règlement d'exécution (UE) 2019/1793 qui exige que la commission réexamine les listes figurant dans les annexes sur une base régulière et n'excédant pas six mois, à la lumière de nouvelles informations relatives aux risques et à la non-conformité. En outre, en cas de risque émergent, ou lorsqu'il existe des preuves d'un non-respect grave et généralisé de la législation de l'Union sur la chaîne agroalimentaire, une mesure de sauvegarde allant de conditions d'importation spéciales (inscription du produit à l'annexe I ou à l'annexe II) à la suspension de l'entrée dans l'Union (inscription à l'annexe II bis). La communication de la Commission sur les informations relatives aux risques et à la non-conformité dans le contexte des réexamens périodiques du règlement d'exécution (UE) 2019/1793 de la Commission explique les critères et considérations pertinents, dans le cadre des réexamens périodiques au titre de l'article 12 du règlement d'exécution (UE) de la Commission 2019/1793. Le présent avis a pour objet de rendre le processus transparent pour les citoyens, les opérateurs économiques et les autorités nationales compétentes, tant dans l'Union que dans les territoires et les pays tiers d'où proviennent les denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine non animale soumis au règlement d'exécution (UE) 2019/1793 sont importés dans l'Union. Le présent avis est destiné à aider les opérateurs économiques et les autorités nationales compétentes à mieux comprendre l'application de l'article 12 du règlement d'exécution (UE) 2019/1793	20/07/2022		
401	N° G/SPS/N/USA/3339 du 14 juillet 2022	USA	Cette notification concerne la Food and Drug Administration (FDA) annonce que nous avons déposé une pétition, soumise par Environmental Defense Fund, Maricel Maffini, Breast Cancer Prevention Partners, Clean Water Action/Clean Water Fund, Consumer Reports, Endocrine Society, Environmental Working Group , Healthy Babies Bright Futures, Linda Birnbaum et la Nicholas School of the Environment de l'Université Duke, proposant que la réglementation sur les additifs alimentaires soit modifiée pour supprimer ou restreindre les autorisations d'utilisation du bisphénol A (BPA)	20/07/2022	La date limite de présentation des observations est le 9 septembre 2022	
402	N° G/SPS/N/IND/283 du 30 juin 2022	Inde	Cette notification concerne le règlement de 2022 modifiant le règlement sur la salubrité et les normes alimentaires (normes sur les produits alimentaires et additifs alimentaires) relatif aux normes pour le khoa, le fromage mozzarella, le fromage fondu à tartiner, le beurre d'arachide, l'huile de maïs, les œufs marinés, l'huile de poisson, le persil séché, ANNEXE A , normes pour les produits à base de colostrum de vache ou de bufflonne, permettant l'aération dans les graisses végétales interestérifiées, le shortening de boulangerie, les normes en acides gras pour l'huile d'olive, le riz, le grain de riz enrichi, l'oligofructose, les normes microbiologiques pour la levure de boulanger et les normes microbiologiques pour le neera	20/07/2022	La date limite de présentation des observations est le 29 août 2022	
403	N° G/SPS/N/RUS/254 du 7 juillet 2022	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet de décision du Collège de la Commission économique eurasienne sur les modifications du règlement relatif aux exigences vétérinaires communes (sanitaires et vétérinaires) applicables aux marchandises soumises au contrôle vétérinaire (surveillance) et projet de décision du Collège de la Commission économique eurasienne sur les modifications de la décision du la Commission de l'Union douanière du 7 avril 2011 n° 607 qui prévoient l'adoption de prescriptions vétérinaires à l'importation pour les engrains d'origine animale et les engrains contenant des composants d'origine animale	20/07/2022	La date limite de présentation des observations est le 21 août 2022	
404	N° G/SPS/N/BRA/1822/add.2 du 20 juillet 2022	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance SDA n° 617 du 11 juillet 2022 - qui met à jour la liste des organismes de quarantaine absents (PQA) pour le Brésil	21/07/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 août 2022
405	N° G/SPS/N/EU/581 du 21 juillet 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II, III, IV et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales en résidus de chlorure de benzalkonium (BAC), de chlorprophame, de chlorure de didécyldiméthylammonium (DDAC), de flutriafol , métazachlor, nicotine, profenofos, quizalofop-P, silicate d'aluminium et de sodium, thiabendazole et triadiméol dans ou sur certains produits	21/07/2022	La date limite de présentation des observations est le 19 septembre 2022	
406	N° G/SPS/N/EU/582 du 21 juillet 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales en résidus de phosphure de calcium, de cyromazine, de topramezone et de triflumizole dans ou sur certains produits	21/07/2022	La date limite de présentation des observations est le 19 septembre 2022	
	N° G/SPS/N/SAU/469 du 27 juillet 2022	Arabie Saoudite	Cette notification concerne le ministère de l'environnement, de l'eau et de l'agriculture a publié la décision n° 380098/1291/1443 du 19 juillet 2022 (20/12/1443 AH), intitulant l'interdiction temporaire d'importation de singes et de primates non humains en provenance des pays africains dont le Maroc "	27/07/2022		La date d'entrée en vigueur est le 19 juillet 2022

407	N° G/SPS/N/USA/3342 du 25 juillet 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception de dépôts de demandes de l'établissement ou modification de la réglementation relative aux résidus de pesticides chimiques dans ou sur diverses denrées	15/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 19 août 2022	
408	N° G/SPS/N/USA/3343 du 25 juillet 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de l'insecticide spiropidion et de ses métabolites et se dégrade dans ou sur plusieurs produits	15/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 20 juillet 2022
409	N° G/SPS/N/USA/3344 du 1 août 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de l'isofétamide dans ou sur plusieurs produits	15/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 29 juillet 2022
410	N° G/SPS/N/TUR/42/Rev. 1/Add.3 du 2 août 2022	Turquie	Cette notification concerne le communiqué qui modifiant le Communiqué sur l'huile d'olive et l'huile de grignons d'olive qui a été notifié à l'OMC sous la cote G/SPS/N/TUR/42/Rev.1 en incluant un arbre décisionnel concernant les huiles d'olive raffinées et les huiles d'olive composées d'huiles d'olive raffinées et d'huiles d'olive vierges, conformément à la Norme commerciale du Conseil oléicole international applicable aux huiles d'olive et aux huiles de grignons d'olive (COI/T.15/NC No 3/Rev. 18)	15/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 1 octobre 2022	
411	N°G/SPS/N/CAN/1435/add.1 du 5 août 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Topramézone	15/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 27 juillet 2022
412	N°G/SPS/N/CAN/1436/add.1 du 5 août 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Pyraclostrobine	15/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 27 juillet 2022
413	N°G/SPS/N/CAN/1437/add.1 du 5 août 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Fluopyramine	15/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 27 juillet 2022
414	N° G/SPS/N/UKR/179 du 5 août 2022	Ukraine	Cette notification concerne la décision du cabinet des Ministres de l'Ukraine n° 818 du 22 juillet 2022 portant modification de la procédure d'inspection, d'enquête, d'examen phytosanitaire, d'examen (analyse) phytosanitaire répété (à des fins d'arbitrage), de supervision, de suivi, de désinfection d'objets assujettis à réglementation, de délivrance de certificats conformément à la loi de l'Ukraine sur la phytoquarantaine, de contrôle des inspections en termes d'échantillonnage et de contrôle ponctuel de l'exécution des examens phytosanitaires)	16/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 26 juillet 2022
415	N° G/SPS/N/CAN/1448 du 5 août 2022	Canada	Cette notification concerne la proposition de gestion des risques phytosanitaires pour la réglementation de Cydalima perspectalis au Canada	16/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 septembre 2022	
416	N° G/SPS/N/BRA/2059, N° G/SPS/N/BRA/2060 du 5 août 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de : - la résolution numéro 1105, 28 juillet 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif Doryctobracon areolatus sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides. - la résolution numéro 1106, 29 juillet 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif Aminociclopiracloro sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides.	16/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 25 septembre 2022	
417	N°G/SPS/N/IDN/144 du 8 août 2022	Indonésie	Cette notification concerne le règlement n° 12 de 2022 du Ministre de l'agriculture de la République d'Indonésie concernant la vérification, à des fins de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la présence possible de contaminants radioactifs à l'importation de produits alimentaires frais d'origine animale et d'origine végétale sur le territoire de la République d'Indonésie vise à protéger le public et à empêcher le public de consommer des produits alimentaires frais d'origine animale et d'origine végétale qui contiendraient des contaminants radioactifs	16/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 26 juillet 2022
418	N° G/SPS/N/BRA/2062 du 8 août 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet d'ordonnance qui établit les exigences phytosanitaires pour l'importation de graines d'artichaut (<i>Cynara scolymus</i>) de toute origine	16/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 7 octobre 2022	
419	N° G/SPS/N/NZL/693 du 9 août 2022	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne le ministère néo-zélandais des industries primaires mène une consultation publique sur les modifications proposées suivantes à la norme sanitaire d'importation (IHS) : graines destinées à l'ensemencement (155.02.05) (suppression des mesures relatives au virus de la marbrure de la fève, au virus de la mosaïque sévère du niébé, au virus du brunissement précoce du pois et au virus de la marbrure de l'arachide des exigences relatives aux semences de <i>Phaseolus</i> destinées à l'ensemencement; suppression des mesures relatives au virus de la marbrure de l'arachide et au virus du rabougrissement de l'arachide des exigences applicables aux semences de <i>Pisum</i> destinées à l'ensemencement)	16/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 1 septembre 2022	

420	N° G/SPS/N/EU/583 du 9 août 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/702 de la Commission du 5 mai 2022 concernant l'autorisation de la teinture de molène bouillon-blanc en tant qu'additif pour l'alimentation de certaines espèces animales	17/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 26 mai 2022
421	N° G/SPS/N/CAN/1450 du 10 août 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Quizalofop-éthyl	17/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 octobre 2022	
422	N° G/SPS/N/EU/584 du 10 août 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/1248 de la Commission du 19 juillet 2022 concernant l'autorisation de l'huile essentielle d' <i>Origanum vulgare</i> ssp. <i>hirtum</i> (Link) Ietsw. en tant qu'additif destiné à l'alimentation de certaines espèces animales	17/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 9 août 2022
423	N° G/SPS/N/EU/585 du 10 août 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/1250 de la commission du 19 juillet 2022 concernant l'autorisation de l'acrylate d'éthyle, de l'isovalérate de pentyle, du 2-méthylbutyrate de butyle, du 2-méthylundécanal, de l'acide (2E)-méthylcrotonique, du (E,Z)-déca-2,4-diénoate d'éthyle, de la butan-2-one, de l'acétate de cyclohexyle, de la 3,4-diméthylcyclopentane-1,2-dione, de la 5-éthyl-3-hydroxy-4-méthylfuran-2(5H)-one, du butyrate de 1-phénéthyle, du phénylacétate d'hexyle, de la 4-méthylacétophénone, de la 4-méthoxyacétophénone, du 3-méthylphénol, du 3,4-diméthylphénol, du 1-méthoxy-4-méthylbenzène, du triméthylloxazole et de la 4,5-dihydrothiophén-3(2H)-one en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales	17/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 9 août 2022
424	N° G/SPS/N/EU/586 du 10 août 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/1250 de la commission du 19 juillet 2022 concernant l'autorisation de l'acrylate d'éthyle, de l'isovalérate de pentyle, du 2-méthylbutyrate de butyle, du 2-méthylundécanal, de l'acide (2E)-méthylcrotonique, du (E,Z)-déca-2,4-diénoate d'éthyle, de la butan-2-one, de l'acétate de cyclohexyle, de la 3,4-diméthylcyclopentane-1,2-dione, de la 5-éthyl-3-hydroxy-4-méthylfuran-2(5H)-one, du butyrate de 1-phénéthyle, du phénylacétate d'hexyle, de la 4-méthylacétophénone, de la 4-méthoxyacétophénone, du 3-méthylphénol, du 3,4-diméthylphénol, du 1-méthoxy-4-méthylbenzène, du triméthylloxazole et de la 4,5-dihydrothiophén-3(2H)-one en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales	17/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 9 août 2022
425	N° G/SPS/N/EU/587 du 10 août 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/1266 de la commission du 20 juillet 2022 concernant l'autorisation du glutamate monosodique produit par fermentation avec <i>Corynebacterium glutamicum</i> KCCM 80187 en tant qu'additif destiné à l'alimentation de toutes les espèces animales	17/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 10 août 2022
426	N° G/SPS/N/EU/588 du 11 août 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/1383 de la commission du 8 août 2022 relatif à l'autorisation de l'extrait d'oliban de <i>Boswellia serrata</i> Roxb. ex Colebr. en tant qu'additif destiné à l'alimentation des chevaux et des chiens	17/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 29 août 2022
427	N° G/SPS/N/EU/589 du 11 août 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/1382 de la commission du 8 août 2022 relatif à l'autorisation d'une préparation de <i>Propionibacterium freudenreichii</i> DSM 33189 et de <i>Lentilactobacillus buchneri</i> DSM 12856 en tant qu'additif dans l'alimentation de toutes les espèces animales	17/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 29 août 2022
428	N° G/SPS/N/UKR/180 du 11 août 2022	Ukraine	Cette notification concerne la résolution du Cabinet des ministres de l'Ukraine du 5 août 2022 n° 867 modifie la résolution du Cabinet des ministres de l'Ukraine du 1er avril 2022 n° 398 "Quelques questions de mise en œuvre des mesures et procédures phytosanitaires sous la loi martiale". Les amendements prévoient que pendant la loi martiale : 1) les procédures phytosanitaires ne sont pas effectuées sur les territoires situés dans la région des activités militaires (de combat) ou sont sous occupation temporaire, encerclement (blocage); 2) l'inspection et la surveillance doivent être effectuées par l'inspecteur phytosanitaire de l'État dès l'existence d'un document confirmant l'absence de risques associés aux engins explosifs sur le territoire concerné, délivré par le sujet de l'action contre les mines ; 3) lors de la réalisation d'une enquête afin de fournir et/ou de confirmer le statut d'un lieu de production ou d'une zone de production, exempt d'organismes nuisibles réglementés, l'exigence suffisante pour la représentation schématique de l'emplacement du lieu de production ou de la zone de production, soumise par la personne, est la disponibilité des coordonnées géospatiales d'un seul point dans le lieu ou la zone de production ; 4) les documents relatifs aux mesures et procédures phytosanitaires dans le domaine de la quarantaine végétale doivent être soumis aux organes territoriaux du Service d'État de l'Ukraine chargé de la sécurité alimentaire et de la protection des consommateurs sous forme papier ou électronique. Il est également indiqué que pour les matériaux d'emballage en bois d'accompagnement, classés sous les codes UKTZED 4407 et 4415, les critères de sélectivité du contrôle phytosanitaire ne sont pas calculés, et le contrôle phytosanitaire n'est effectué que par rapport au matériau d'emballage en bois d'accompagnement des marchandises, visé à la objets de régulation.	17/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 10 août 2022

429	N°G/TBT/N/ARE/545, N°G/TBT/N/BHR/638, N°G/TBT/N/KWT/603, N°G/TBT/N/OMN/472, N°G/TBT/N/QAT/623, N°G/TBT/N/SAU/1252, N°G/TBT/N/YEM/230 du 11 août 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique concerne le lait stérilisé et le lait stérilisé standardisé	17/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 10 octobre 2022	
430	N°G/TBT/N/ARE/546, N°G/TBT/N/BHR/639, N°G/TBT/N/KWT/604, N°G/TBT/N/OMN/473, N°G/TBT/N/QAT/624, N°G/TBT/N/SAU/1253, N°G/TBT/N/YEM/231 du 11 août 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique concerne le yaourt	17/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 10 octobre 2022	
431	N°G/TBT/N/ARE/547, N°G/TBT/N/BHR/640, N°G/TBT/N/KWT/605, N°G/TBT/N/OMN/474 ,N°G/TBT/N/QAT/625, N°G/TBT/N/SAU/1254, N°G/TBT/N/YEM/232 du 11 août 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique concerne le lait traité à ultra-haute température (UHT) et le lait aromatisé (UHT)	17/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 10 octobre 2022	
432	N° G/SPS/N/TUR/121/add.1 du 12 août 2022	Turquie	Cette notification concerne la mise à jour des certificats sanitaires vétérinaires pour l'exportation de laine et de poils non traités, de cuirs et peaux d'ongulés traités et de matières premières traitées pour la production de gélatine et de collagène destinés à la consommation humaine vers la République de Turquie	17/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 31 octobre 2022	
433	N° G/SPS/N/BRA/2053, N°G/SPS/N/BRA/2054, N°G/SPS/N/BRA/2055 du 28 juillet 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de : - la résolution numéro 1104, 14 juillet 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif Larrea tridentata sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides. - la résolution numéro 1103, 13 juillet 2022 concernant la proposition d'inclusion les ingrédients actifs Azoxystrobine, Bixafem, Chlorfluazurom, Citrus Sinensis, Deltamethrine, Diflubenzuron, Ethephon, Spiropidione, Fludioxonil, Fluopyram, Glufosinate d'ammonium, Mefentrifluconazole, Prothioconazole, Pidiflumetofen, Tricyclazole, Tebuconazole sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides. - la résolution numéro 1102, 13 juillet 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif Afidopyropène sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides.	17/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 17 septembre 2022	
434	N° G/SPS/N/EGY/317 du 16 août 2022	Egypte	Cette notification concerne la décision n° 6 de 2022 du conseil d'administration de l'Autorité nationale de sécurité des aliments concernant la règle technique pour les limites maximales autorisées pour les contaminants chimiques dans les aliments	17/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 15 octobre 2022	

435	N°G/SPS/N/USA/2156/Add.11 du 21 juillet 2022	USA	Cette notification concerne l'Agence des médicaments et des produits alimentaires (FDA) propose des dates pour la mise en conformité avec les dispositions relatives aux ressources hydriques agricoles utilisées, avant récolte, sur les produits visés autres que les germes figurant dans la proposition de règle intitulée "Normes pour la culture, la récolte, le conditionnement et la conservation de produits destinés à la consommation humaine en relation avec les ressources hydriques agricoles". LA FDA précise aussi la durée de la période pendant laquelle elle compte exercer son pouvoir discrétionnaire pour l'application des dispositions relatives à l'utilisation des ressources hydriques agricoles pendant et après récolte sur les produits visés autres que les germes, figurant dans le Règlement sur l'innocuité des produits, afin de donner aux exploitations agricoles couvertes, aux organismes de réglementation, aux éducateurs et aux autres parties prenantes un délai supplémentaire pour faciliter la mise en conformité avec ces dispositions. Les dates proposées pour la mise en conformité avec les prescriptions relatives aux ressources hydriques utilisées avant récolte et l'exercice par la FDA de son pouvoir discrétionnaire pour l'application des dispositions relatives à l'utilisation de ces ressources pendant et après la récolte visent à faciliter une mise en œuvre réussie et à optimiser la protection de la santé publique. La FDA rouvre le délai pour la présentation d'observations uniquement en ce qui concerne les dates de mise en conformité avec les dispositions proposées relatives à l'utilisation des ressources hydriques agricoles avant la récolte sur les produits visés autres que les germes. L'Agence des médicaments et des produits alimentaires (FDA) propose des dates pour la mise en conformité avec les dispositions relatives aux ressources hydriques agricoles utilisées, avant récolte, sur les produits visés autres que les germes figurant dans la proposition de règle intitulée "Normes pour la culture, la récolte, le conditionnement et la conservation de produits destinés à la consommation humaine en relation avec les ressources hydriques agricoles". LA FDA précise aussi la durée de la période pendant laquelle elle compte exercer son pouvoir discrétionnaire pour l'application des dispositions relatives à l'utilisation des ressources hydriques agricoles pendant et après récolte sur les produits visés autres que les germes, figurant dans le Règlement sur l'innocuité des produits, afin de donner aux exploitations agricoles couvertes, aux organismes de réglementation, aux éducateurs et aux autres parties prenantes un délai supplémentaire pour faciliter la mise en conformité avec ces dispositions. Les dates proposées pour la mise en conformité avec les prescriptions relatives aux ressources hydriques utilisées avant récolte et l'exercice par la FDA de son pouvoir discrétionnaire pour l'application des dispositions relatives à l'utilisation de ces ressources pendant et après la récolte visent à faciliter une mise en œuvre réussie et à optimiser la protection de la santé publique. La FDA rouvre le délai pour la présentation d'observations uniquement en ce qui concerne les dates de mise en conformité avec les dispositions proposées relatives à l'utilisation des ressources hydriques agricoles avant la récolte sur les produits visés autres que les germes	18/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 19 septembre 2022	
436	N° G/SPS/N/BRA/2063 du 15 août 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de la résolution numéro 1107, 4 août 2022 concernant la proposition d'inclusion des ingrédients actifs A18 - Abamectine, A26 - Azoxystrobine, B55 - Benzoate d'émamectine , C03 - Carbaryl, C32 - Cléthodyme , C40 - Chlorfénapyr , C55 - Composés à base de cuivre, B61 - Béta-cyfluthrine, F49 - Fludioxonil, G05.1 - Glufosinate d' Ammonium, H07 - Méthyl Haloxyfop -p, I13 - Imidaclopride, I15 - Imazamoxo , L05 - Lufenuron, M37 - Mépiquat et T48 - Thiaméthoxame sur la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides	18/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 octobre 2022	
437	N° G/TBT/N/EGY/313/add.3 du 15 août 2022	Egypte	Cette notification concerne le Certificat Halal accompagnant les importations de viandes, volailles et leurs dérivés, lait et produits laitiers (à l'exception du lait cru)	19/08/2022		
438	N° G/SPS/N/USA/3345 du 12 août 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui propose de mettre en œuvre plusieurs actions de tolérance en vertu de la loi fédérale sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques (FFDCA) que l'agence a jugées nécessaires ou appropriées lors de l'examen de l'enregistrement effectué en vertu de la loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides (FIFRA) pour les pesticides (Amétryne, Benfluraline, Bensulfuron-méthyl, Bentazone, Bispuryribac-sodium, Chlorprophame, Diclosulam, Esfenvalératé, Éthoxyqufine, Fenpropothrine, Hydraméthylnon (Pyrimidinone), Imazaquine, Phenmedipham, Pyrithiobac-sodium, Quinoxylène, Téfluthrine, Uniconazole-P)	19/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 3 octobre 2022	
439	N° G/SPS/N/NZL/683/add.1 du 18 août 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne le MPI qui a modifié la norme sanitaire d'importation 155.02.06 : Importation de matériel de pépinière à compter du 16 août 2022. Cette norme est en cours de modification avec des mesures de gestion de l'Orchid fleck dichorhavirus dans 18 genres de plantes d'orchidées. De plus, 340 nouvelles espèces d' Oncidium seront ajoutées à cette norme par inclusion dans l'indice de biosécurité des plantes (PBI). Ces espèces d' Oncidium auront les mêmes exigences d'importation de matériel de pépinière que les autres espèces du calendrier Calanthe , ce qui les rendra éligibles à l'importation en tant que matériel de pépinière. Le chemin des graines à semer restera cependant fermé	19/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 16 août 2022
440	N° G/SPS/N/EGY/39/add.6 du 16 août 2022	Egypte	Cette notification concerne l'arrêté ministériel n° 286/2022 où il est stipulé d'augmenter la teneur en eau du blé importé pour atteindre 14 % en poids pendant une période d'un an à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Il convient de noter que la norme égyptienne ES 1601-1/2010 : exigences essentielles pour le blé (Triticum aestivum) a été précédemment notifiée dans le document G/SPS/N/EGY/39 du 2 juillet 2010	19/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 10 août 2022

441	N° G/SPS/N/TUR/127 du 28 juillet 2022	Turquie	Cette notification concerne le projet de règlement concernant les compléments alimentaires. Le règlement porte sur les points suivants: (a) La liste des ingrédients actifs présents dans les compléments alimentaires; (b) L'enregistrement et les procédures d'homologation des entreprises du secteur alimentaire qui importent, produisent, transforment et mettent sur le marché des compléments alimentaires; (c) L'importation, la production, la transformation, la publicité, la promotion et la mise sur le marché de compléments alimentaires; (d) L'homologation, la traçabilité et les responsabilités des lieux de production des compléments alimentaires; (e) Les dispositions concernant la création, les procédures de travail et les principes de la Commission des compléments alimentaires; (f) Les Règles relatives à l'étiquetage des compléments alimentaires.	19/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 22 septembre 2022	
442	N° G/SPS/N/EU/590 du 18 août 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/1375 de la Commission du 5 août 2022 concernant le refus d'autoriser l'éthoxyquine en tant qu'additif pour l'alimentation animale appartenant au groupe fonctionnel des antioxydants, et abrogeant le règlement d'exécution (UE) 2017/962	19/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 28 août 2022
443	N° G/SPS/N/EU/591 du 19 août 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/1372 de la Commission du 5 août 2022 concernant les mesures provisoires visant à prévenir l'entrée, la circulation, la dissémination, la multiplication et la libération de Meloidogyne graminicola (Golden et Birchfield) dans l'Union	22/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 28 août 2022
444	N° G/SPS/N/CAN/1447 du 5 août 2022	Canada	Cette notification concerne la proposition de Santé Canada visant à permettre l'utilisation de l'extrait de thé vert [EGCG/catéchines] comme ingrédient supplémentaire dans les aliments	22/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 3 octobre 2022	
445	N° G/SPS/N/CAN/1451 du 19 août 2022	Canada	Cette notification concerne la proposition de Santé Canada visant la modification à la Liste des agents raffermissants autorisés afin d'identifier plus clairement certains légumes en conserve	22/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 octobre 2022	
	N°G/SPS/N/TPKM/590/add.1 du 18 août 2022	Taipei Chinois	Cette notification concerne la modification de l'article 14, de l'article 9 (annexe 7-1), de l'article 10 (annexes 8-3, 8-4 et 9) et de l'article 18 (annexe 16-1) du "Règlement pour l'importation des objets soumis à Quarantaine" Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a notifié le projet de modification de l'article 14, de l'article 9 (annexe 7-1), de l'article 10 (annexes 8-3, 8-4 et 9) et de l'article 18 (annexe 16-1) du "Règlement pour l'importation d'objets soumis à la quarantaine animale" du 13 juillet 2022 (G/SPS/N/TPKM/590)	22/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 11 août 2022
446	N° G/SPS/N/CAN/1382/add.1 du 22 août 2022	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification de Santé Canada visant à mettre à jour la concentration maximale en arsenic total dans le jus de fruits et le nectar de fruits dans la partie 2 de la liste des contaminants et autres substances adultérantes dans les aliments	22/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 17 août 2022
447	N° G/SPS/N/CAN/1383/add.1 du 22 août 2022	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification de Santé Canada visant à ajouter une concentration maximale d'arsenic inorganique dans les aliments à base de riz destinés spécifiquement aux nourrissons et aux jeunes enfants à la partie 2 de la Liste des contaminants et des autres substances adultérantes dans les aliments	22/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 17 août 2022
448	N° G/SPS/N/CAN/1452 du 22 août 2022	Canada	Cette notification concerne la proposition de Santé Canada visant à permettre l'utilisation de l'extrait de pépins de raisin (proanthocyanidines oligomériques) comme ingrédient supplémentaire dans les aliments	23/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 29 octobre 2022	
449	N° G/SPS/N/BRA/2066 du 22 août 2022	Brésil	Cette notification concerne la loi n° 106 du 11 août 2022 concernant la production, la distribution, le commerce, les importations et les exportations de carbendazime	23/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 11 août 2022

450	N° G/SPS/N/RUS/255 du 22 août 2022	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet de décision du Conseil de la Commission économique eurasienne portant modification de certaines décisions du Conseil de la Commission économique eurasienne. Le projet apporte la liste des produits mis en quarantaine (fret, matériaux, marchandises) soumis à un contrôle phytosanitaire de quarantaine (surveillance) à la frontière douanière de l'Union économique eurasienne (UEEA), approuvée par la décision de la Commission de l'Union douanière du 18 juin 2010 n° 318 et les exigences phytosanitaires communes de quarantaine pour les produits et objets de quarantaine à la frontière douanière et sur le territoire douanier de l' UEE , approuvées par la décision du Conseil de la Commission économique eurasienne du 30 novembre 2016 n° 157 conformément avec l'actuelle nomenclature commune des marchandises de l'activité économique extérieure de l'Union économique eurasienne (telle que modifiée par la décision du Collège de la Commission économique eurasienne du 12 mai 2022 n° 74). Le projet de décision du Conseil de la Commission économique eurasienne présente une nouvelle édition de la position avec les codes SH en 1212 94 000 0, en 1212 99 950 0 dans la section I de la liste des produits de quarantaine afin de minimiser les risques d'entrée de objets de quarantaine typiques de ces types de produits de quarantaine sur le territoire douanier de l' UEE . Des exigences phytosanitaires de quarantaine sont établies en relation avec les produits de quarantaine mentionnés	23/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 14 octobre 2022	
451	N° G/SPS/N/BRA/2056 du 28 juillet 2022	Brésil	Cette notification concerne l'Ordonnance SDA n° 623 du 21 juillet 2022 qui soumet à Consultation Publique, pour une durée de 60 (soixante) jours, le projet d'Ordonnance qui consolide les interdictions, sur l'ensemble du territoire national, de la fabrication, de la manipulation, de la commercialisation, de l'importation ou de l'utilisation d'intrants actifs et de produits à usage vétérinaire spécifique	23/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 26 septembre 2022	La date d'entrée en vigueur est le 11 août 2022
452	N° G/SPS/N/EU/592 du 24 août 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en dioxines et en PCB de type dioxine dans certaines denrées alimentaires (établit des teneurs maximales pour les dioxines et pour la somme des dioxines et des PCB de type dioxine dans la viande et les produits à base de viande de caprins, de chevaux, de lapins, de sangliers, de gibier à plumes, de venaison et de foie de caprins, de chevaux et de gibier à plumes (denrées alimentaires pour lesquelles aucune limite maximale pour les dioxines et les PCB de type dioxine n'a été établie dans l'Union européenne) ; étend la teneur maximale existante pour les dioxines et la somme des dioxines et des PCB de type dioxine dans les œufs de poule à tous les œufs de volaille (à l'exception des œufs d'oeie); modifie la part des crabes et des crustacés de type crabe à laquelle s'applique la teneur maximale en dioxines et la somme des dioxines et des PCB de type dioxine ; abaisse les teneurs maximales en dioxines et la somme des dioxines et des PCB de type dioxine dans le lait et les produits laitiers)	25/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 23 octobre 2022	La date d'entrée en vigueur est le 1 janvier 2023
453	N° G/SPS/N/EU/593 du 24 août 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/1412 de la Commission du 19 août 2022 relatif à l'autorisation de l'huile essentielle d'ylang-ylang [Cananga odorata (Lam) Hook. f. & Thomson] en tant qu'additif dans l'alimentation de toutes les espèces animales	25/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 11 septembre 2022
454	N° G/SPS/N/EU/594 du 24 août 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/1419 de la Commission du 22 août 2022 relatif à l'autorisation de l'huile essentielle de feuilles de buchu [Agathosma betulina (P.J. Bergius) Pillans] en tant qu'additif dans l'alimentation de toutes les espèces animales	25/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 12 septembre 2022
455	N° G/SPS/N/EU/595 du 24 août 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/1420 de la Commission du 22 août 2022 concernant l'autorisation de l'acide L-glutamique et du glutamate monosodique produits par Corynebacterium glutamicum NITE BP-01681 en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales	25/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 11 septembre 2022
456	N° G/SPS/N/EU/596 du 24 août 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/1421 de la Commission du 22 août 2022 concernant l'autorisation de l'huile essentielle d'orange obtenue par expression, de l'huile essentielle d'orange distillée et des huiles d'orange rectifiées de Citrus sinensis (L.) Osbeck en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales	25/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 12 septembre 2022
457	N° G/SPS/N/EU/525/add.1 du 24 août 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/525 (13 décembre 2021) est désormais adoptée par le règlement (UE) 2022/1321 de la Commission du 25 juillet 2022 modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales en résidus d'ion fluorure, d'oxyfluoréne, de pyroxysulame, de quinmérac et de fluorure de sulfuryle dans ou sur certains produits	25/08/2022		La date d'application est le 21 février 2023
458	N° G/SPS/N/EU/557/add.1 du 24 août 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/557 (21 avril 2022) est désormais adoptée par le règlement d'exécution (UE) 2022/1255 de la Commission du 19 juillet 2022 désignant des antimicrobiens ou des groupes d'antimicrobiens réservés au traitement de certaines infections chez l'homme	25/08/2022		La date d'application est le 9 février 2023
459	N° G/SPS/N/EU/546/add.1 du 24 août 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/546 (8 mars 2022) est désormais adoptée par le règlement (UE) 2022/1364 de la Commission du 4 août 2022 modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en acide cyanhydrique dans certains aliments	25/08/2022		La date d'application est le 1 janvier 2023

460	N° G/SPS/N/EU/547/add.1 du 24 août 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/547 (9 mars 2022) est désormais adoptée par le règlement (UE) 2022/1370 de la Commission du 5 août 2022 modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en ochratoxine A dans certains aliments	25/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 9 septembre 2022
461	N° G/SPS/N/EU/548/add.1 du 24 août 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/548 (9 mars 2022) est désormais adoptée par le règlement (UE) 2022/1393 de la Commission du 11 août 2022 modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 en ce qui concerne les niveaux maximaux de delta- 9-tétrahydrocannabinol ($\Delta 9$ -THC) dans les graines de chanvre et produits dérivés	25/08/2022		La date d'application est le 1 janvier 2023
462	N° G/SPS/N/EU/464/add.1 du 24 août 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/464 (15 mars 2021) est désormais adoptée par le règlement (UE) 2021/1756 du Parlement européen et du Conseil du 6 octobre 2021 modifiant le règlement (UE) 2017/625 comme concerne les contrôles officiels des animaux et des produits d'origine animale exportés de pays tiers vers l'Union afin de garantir le respect de l'interdiction de certaines utilisations d'antimicrobiens et le règlement (CE) n° 853/2004 en ce qui concerne l'approvisionnement direct en viandes de volailles et en lagomorphes	25/08/2022		
463	N° G/SPS/N/EU/554/add.1 du 24 août 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/554 (14 avril 2022) est désormais adoptée par le règlement d'exécution (UE) 2022/1322 de la Commission du 25 juillet 2022 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2021/632 en ce qui concerne les listes de produits d'origine animale, sous-produits animaux et produits composés soumis à des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers	25/08/2022		La date d'entrée en vigueur est le 19 août 2022
464	N° G/SPS/N/UKR/181 du 15 août 2022	Ukraine	Cette notification concerne le projet d'ordonnance du Ministère de la santé de l'Ukraine portant approbation des exigences relatives aux aliments et aux ingrédients alimentaires traités par ionisation". L'adoption du texte notifié mettra la législation de l'Ukraine concernant la sécurité et la qualité des aliments en conformité avec celle de l'UE et favorisera la mise en œuvre de la Directive 1999/2/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 février 1999 relative au rapprochement des législations des États membres sur les denrées et ingrédients alimentaires traités par ionisation et de la Directive 1999/3/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 février 1999 établissant une liste communautaire de denrées et ingrédients alimentaires traités par ionisation. Compte tenu de l'existence de dispositions concernant les prescriptions spécifiques en matière d'étiquetage des aliments traités par ionisation, le projet de décret est également notifié conformément aux exigences de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce.	26/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 14 octobre 2022	
465	N° G/SPS/N/EGY/92/add.5 du 25 août 2022	Egypte	Cette notification concerne le décret ministériel n° 393/2022 (2 pages, en arabe) qui prolonge la durée de conservation du poisson congelé et du foie congelé stipulée dans la norme égyptienne ES2613-2/2008 pour la "Durée de conservation des produits alimentaires partie 2 : durée de conservation "à neuf mois en cas de poisson congelé et à dix mois en cas de foie congelé à compter de la date d'abattage. Ce décret est valable du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	29/08/2022		Il est applicable du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023
466	N° G/SPS/N/AUS/543 du 26 août 2022	Australie	Cette notification concerne la proposition de modification de l'annexe 20 du Code révisé des normes alimentaires australo-néo-zélandais (23 août 2022) afin d'aligner les limites maximales de résidus (LMR) suivantes pour divers produits chimiques agricoles et vétérinaires afin qu'elles soient conformes aux autres réglementations nationales relatives à l'utilisation sûre et efficace des produits chimiques agricoles et vétérinaires (Buprofénine, flupyradifurone, fluxapyroxad, imazapic, imazapyr, pyraclostrobine et quizalofop-éthyl dans des produits végétaux spécifiés; Aminocyclopyrachlore et Amitraz dans des produits d'origine animale spécifiés)	29/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 28 octobre 2022	
467	N° G/TBT/N/BDI/256, N° G/TBT/N/KEN/1282, N° G/TBT/N/RWA/691, N° G/TBT/N/TZA/810, N° G/TBT/N/UGA/1660 du 29 août 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme de l'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour les grains de café torréfiés et le café moulu torréfié (cette norme s'applique également au café moulu torréfié décaféiné)	30/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 28 octobre 2022	
468	N° G/TBT/N/RWA/689 du 29 août 2022	Rwanda	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, l'échantillonnage et les méthodes d'essai pour le café instantané (Cette norme s'applique également au café instantané décaféiné)	30/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 28 octobre 2022	
469	N° G/TBT/N/RWA/690 du 29 août 2022	Rwanda	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, l'échantillonnage et les méthodes d'essai pour les grains de café vert (Cette norme s'applique à la fois au café Arabica (<i>Coffea arabica</i> L.) et au Robusta (<i>Coffea canephora</i>))	30/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 28 octobre 2022	

470	N°G/SPS/N/SAU/474 du 24 août 2022	Arabie Saoudite	Cette notification concerne le projet final de certificat sanitaire pour l'exportation de produits d'alimentation animale vers l'Arabie saoudite	30/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 23 octobre 2022	
471	N° G/SPS/N/BRA/2057 du 28 juillet 2022	Brésil	Cette notification concerne l'Ordonnance SDA n° 624 du 21 juillet 2022 - Mise en consultation publique, pour une durée de 75 (soixante-quinze) jours, du projet de décret portant approbation du règlement sur l'enregistrement, l'utilisation et l'inspection des produits à usage vétérinaire, des établissements concernés et d'autres mesures	31/08/2022	La date limite de présentation des observations est le 20 septembre 2022	
472	N° G/SPS/N/JPN/915/add.1 du 1 septembre 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Cadusafos	02/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 20 mai 2022
473	N° G/SPS/N/JPN/916/add.1 du 1 septembre 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Fénazaquin	02/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 20 mai 2022
474	N° G/SPS/N/JPN/917/add.1 du 1 septembre 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Oxathiapiprolin	02/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 20 mai 2022
475	N° G/SPS/N/JPN/918/add.1 du 1 septembre 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Pendimethalin	02/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 20 mai 2022
476	N° G/SPS/N/JPN/919/add.1 du 1 septembre 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Pyribencarb	02/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 20 mai 2022
477	N° G/SPS/N/JPN/920/add.1 du 1 septembre 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Unionazole-P	02/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 20 mai 2022
478	N° G/SPS/N/JPN/914/add.1 du 1 septembre 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Broflanilide	02/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 20 mai 2022
479	N° G/SPS/N/CHE/82/add.6 du 2 septembre 2022	Suisse	Cette notification concerne l'ordonnance sur les produits phytosanitaires (RS 916.161, OPPh) qui a été notifiée dans le document G/SPS/N/CHE/82 du 19 décembre 2019. L'OPPh établit les conditions de mise sur le marché des produits phytosanitaires. L'annexe 1 de l'OPPh contient une liste des substances actives pouvant être utilisées comme produits phytosanitaires en Suisse. Une nouvelle substance est inscrite dans cette annexe si, après examen de la demande accompagnant la demande, elle remplit les conditions fixées à l'article 5. La modification suivante de l'OPPh inclut trois nouvelles substances, dont deux sont des micro-organismes, dans le Annexe 1. En outre, des ajustements formels ont été apportés à plusieurs substances de l'annexe 1, notamment de nouvelles classifications de substances déjà incluses dans l'annexe 1 en tant que substances présentant un profil de risque faible ou substances susceptibles d'être remplacées. Ces ajustements formels sont conformes aux décisions et réglementations de l'UE	05/09/2022	La date limite de présentation des observations est le 27 octobre 2022	
480	N° G/SPS/N/BRA/2069 du 2 septembre 2022	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance SDA n° 643, 23 août 2022 - Elle soumet à consultation publique, pour une période de 45 (quarante-cinq) jours, le projet d'ordonnance qui approuve les lignes directrices et définit les compétences pour la prévention, le contrôle et l'éradication de la morve équine, dans le cadre de la portée du programme national de santé équine	05/09/2022	La date limite de présentation des observations est le 9 octobre 2022	
481	N° G/SPS/N/BRA/2070 du 2 septembre 2022	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance SDA n° 644, 23 août 2022 - Elle soumet à consultation publique, pour une période de 45 (quarante-cinq) jours, le projet d'ordonnance qui approuve les lignes directrices et définit les compétences pour la prévention et le contrôle de l'anémie infectieuse des équidés, dans le cadre de le programme national de santé équine	05/09/2022	La date limite de présentation des observations est le 9 octobre 2022	
482	N° G/SPS/N/UKR/173/add.1 du 2 septembre 2022	Ukraine	Cette notification concerne l'ordonnance SDA n° 643, 23 août 2022 - Elle soumet à consultation publique, pour une période de 45 (quarante-cinq) jours, le projet d'ordonnance qui approuve les lignes directrices et définit les compétences pour la prévention, le contrôle et l'éradication de la morve équine, dans le cadre de la portée du programme national de santé équine	05/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 19 juillet 2022
483	N° G/SPS/N/THA/571 du 2 septembre 2022	Thaïlande	Cette notification concerne la mise en œuvre d'un nouveau format de certificat phytosanitaire et de certificat phytosanitaire pour la réexportation délivré par le DOA de Thaïlande	05/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 août 2022
484	N° G/SPS/N/BRA/1529/add.2 du 5 septembre 2022	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance SDA N° 649, du 30 août 2022 qui concerne la mise à jour les exigences phytosanitaires pour l'importation de produits hôtes de Lobesia botrana	06/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 octobre 2022
485	N° G/SPS/N/BRA/1997/add.2 du 5 septembre 2022	Brésil	Cette notification concerne l'instruction normative 146, 29 avril 2022, qui a adopté le projet de résolution numéro 1067, 6 janvier 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/1997 qui a été rectifiée	06/09/2022	La date limite de présentation des observations est le 30 octobre 2022	

486	N° G/SPS/N/USA/3346 du 5 septembre 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception de plusieurs dépôts initiaux de demandes de pesticides demandant l'établissement ou la modification de réglementations pour les résidus de pesticides chimiques dans ou sur divers produits	06/09/2022	La date limite de présentation des observations est le 29 septembre 2022	
487	N° G/SPS/N/EU/597 du 6 septembre 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'isoxabène, de novaluron et de tétraconazole dans ou sur certains produits	07/09/2022	La date limite de présentation des observations est le 5 novembre 2022	
488	N° G/SPS/N/JPN/1096 du 7 septembre 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide: Acynonapyr	09/09/2022		
489	N° G/SPS/N/JPN/1097, N° G/SPS/N/JPN/1098, N° G/SPS/N/JPN/1099, N° G/SPS/N/JPN/1100, N° G/SPS/N/JPN/1102 du 7 septembre 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Fenarimol, Fluxametamide, Glufosinate, Pentyopyrad, Flonicamid	09/09/2022	La date limite de présentation des observations est le 6 novembre 2022	
490	N° G/SPS/N/JPN/1101, N° G/SPS/N/JPN/1103 du 7 septembre 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Trifloxystrobin, Fenpyrazamine	09/09/2022		
491	N° G/SPS/N/UKR/185 du 1 septembre 2022	Ukraine	Cette notification concerne le projet d'arrêté du Ministère ukrainien de la santé "sur l'approbation des teneurs maximales en résidus de pesticides dans/sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine végétale et animale, la liste des produits d'origine végétale et animale pour lesquels des teneurs maximales en résidus de pesticides sont établies, la liste de substances actives de produits phytopharmaceutiques pour lesquels des teneurs maximales en résidus de pesticides ne sont pas établies »,	09/09/2022	La date limite de présentation des observations est le 1 octobre 2022	La date d'entrée en vigueur est le 1 janvier 2023
492	N° G/SPS/N/CAN/1422/add.1 du 12 septembre 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) qui ont été proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide tiafénacil	13/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 30 août 2022
493	N° G/SPS/N/CAN/1438/add.1 du 12 septembre 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) qui ont été proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le diméthoate	13/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 31 août 2022
494	N° G/SPS/N/CAN/1440/add.1 du 12 septembre 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) qui ont été proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide l'Oxathiapiproline	13/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 4 septembre 2022
495	N° G/SPS/N/CAN/1441/add.1 du 12 septembre 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) qui ont été proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide flazasulfuron	13/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 4 septembre 2022
496	N° G/SPS/N/CAN/1439/add.1 du 12 septembre 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) qui ont été proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le fluensulfone	13/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 31 août 2022
497	N° G/SPS/N/CAN/1454 du 12 septembre 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le Fénazaquin	13/09/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 novembre 2022	
498	N° G/SPS/N/EU/598 du 13 septembre 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/1492 de la Commission du 8 septembre 2022 concernant l'autorisation de la L-valine produite par Escherichia coli CCTCC M2020321 en tant qu'additif pour l'alimentation de toutes les espèces animales	14/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 29 septembre 2022
499	N° G/SPS/N/EU/599 du 13 septembre 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/1493 du 8 septembre 2022 concernant l'autorisation de la L-méthionine produite par Corynebacterium glutamicum KCCM 80245 et Escherichia coli KCCM 80246 en tant qu'additifs pour l'alimentation animale pour toutes les espèces animales	14/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 29 septembre 2022
500	N° G/SPS/N/NZL/696 du 13 septembre 2022	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne le MPI propose de modifier la norme sanitaire à l'importation. Cette notification concerne la proposition de modification de la norme sanitaire à l'importation : céréales et semences destinées à la consommation, à l'alimentation animale ou à la transformation. L'amendement comprend la suppression d'organismes nuisibles spécifiques de la liste des organismes nuisibles du millet (<i>Panicum spp.</i>), ainsi que les exigences d'importation spécifiques pour ces organismes nuisibles dans les graines de millet et l'ajout d'exigences phytosanitaires pour l'importation de graines de canola (<i>Brassica napus</i>) et de millet vert (<i>Pennisetum glaucum</i> et <i>P. clandestinum</i>)	14/09/2022	La date limite de présentation des observations est le 17 octobre 2022	

501	N° G/SPS/N/USA/3324/add.1 du 13 septembre 2022	USA	Cette notification concerne La FDA qui confirme la date d'entrée en vigueur du 10 juin 2022 pour la règle finale parue dans le Federal Register du 10 mai 2022, et qui a modifié la réglementation sur les additifs colorants pour assurer l'utilisation sûre du krill antarctique farine, composée de tissus broyés et séchés d' Euphausia superba , avec ou sans la fraction lipidique, destinée à être utilisée dans l'alimentation des poissons salmonidés, pour rehausser la couleur de leur chair	14/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 10 juin 2022
502	N° G/SPS/N/EU/491/add.1 du 14 septembre 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/491 (26 mai 2021) est désormais adoptée par le règlement (UE) 2022/860 de la Commission du 1er juin 2022 modifiant l'annexe III du règlement (CE) n° 1925/2006 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les monacolines de levure de riz rouge	15/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 22 juin 2022
503	N° G/SPS/N/EU/532/add.1 du 14 septembre 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/532 (15 décembre 2021) est désormais adoptée par le règlement (UE) 2022/1406 de la Commission du 3 août 2022 modifiant les annexes II, III et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales en résidus de méthoxyfénozide, de propoxur, de spinosad et de thiram dans ou sur certains produits	15/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 28 février 2023
504	N° G/SPS/N/EU/534/add.1 du 14 septembre 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/534 (20 décembre 2021) est désormais adoptée par le règlement (UE) 2022/1346 de la Commission du 1er août 2022 modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de 1,4-diméthynaphtalène, de 8-hydroxyquinoléine, de pinoxaden et de valifenalate dans ou sur certains produits	15/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 28 février 2023
505	N° G/SPS/N/EU/533/add.1 du 14 septembre 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/533 (20 décembre 2021) est désormais adoptée par le règlement (UE) 2022/1363 de la Commission du 3 août 2022 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales en résidus de 2,4-D, d'azoxystrobine, de cyhalofop-butyl, de cymoxanil, de fenhexamide, de flazasulfuron, de florasulam, de fluoxypry, d'iprovalicarb et de silthiofam dans ou sur certains produits	15/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 25 février 2023
506	N° G/SPS/N/EU/600 du 15 septembre 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/1490 de la Commission du 1er mars 2022 concernant l'autorisation de l'huile essentielle de citron exprimée, de la fraction résiduelle d'huile de citron exprimée distillée, de l'huile essentielle de citron distillée (fraction volatile) et de l'huile essentielle de citron vert distillée en tant qu'additifs destinés à l'alimentation de certaines espèces animales	16/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 29 septembre 2022
507	N° G/SPS/N/EU/601 du 15 septembre 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/1469 de la Commission du 5 septembre 2022 concernant l'autorisation du sulfate de L-lysine produit par Escherichia coli CGMCC 7.398 en tant qu'additif dans l'alimentation de toutes les espèces animales	16/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 26 septembre 2022
508	N° G/SPS/N/EU/602 du 15 septembre 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/1472 de la Commission du 5 septembre 2022 concernant l'autorisation du sulfate-lysinate de manganèse en tant qu'additif destiné à l'alimentation de toutes les espèces animales	16/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 26 septembre 2022

509	N° G/SPS/N/BRA/2013/add.1, N° G/SPS/N/BRA/2014/add.1, N° G/SPS/N/BRA/2018/add.1, N° G/SPS/N/BRA/2019/Add.1, N° G/SPS/N/BRA/2020/Add.1 du 20 septembre 2022	Brésil	<p>Cette notification concerne : :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet de résolution numéro 1078, 25 février 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2013 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif T78 - <i>Trichoderma viride</i> sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, publiée par l'instruction normative numéro 103 du 19 octobre 2021 a été adoptée en tant qu'instruction normative numéro 172 du 12 août 2022 , - Le projet de résolution numéro 1079, 25 février 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2014 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif D57 : 1,4 diméthylnaphtalène sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, publiée par l'instruction normative numéro 103 - 19 octobre 2021 a été adoptée comme instruction normative numéro 168, 12 août 2022, - Le projet de résolution numéro 1081, 10 mars 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2018 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif M52 - <i>Méfentrifluconazole</i> sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, publiée par l'instruction normative numéro 103 du 19 octobre 2021 a été adoptée comme instruction normative numéro 165 du 12 août 2022. - Le projet de résolution numéro 1082, 16 mars 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2019 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif A65 - <i>Amétoctradine</i> sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, publiée par l'instruction normative numéro 103 du 19 octobre 2021, a été adoptée en tant qu'instruction normative numéro 173 du 12 août 2022 - Le projet de résolution numéro 1089, 31 mars 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2020 - qui propose la modification des ingrédients actifs suivants de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, publiée par Instruction normative numéro 103 du 19 octobre 2021 : A18 - <i>Abamectin</i>, B46 - <i>Benzovindiflupir</i> , B55 - <i>Emamectin Benzoate</i>, C32 - <i>Cletodim</i> , C36 - <i>Cyproconazole</i>, 81 - <i>Cyclaniliprole</i> , D11 - <i>Dicamba</i>, H07 - <i>Haloxypophore</i> - P -Methyl, M37 - <i>Mépiquate</i> , N09 - <i>Novalurom</i> , P12 - <i>Methyl Pyrimiphos</i> , P34 - <i>Pyriproxyfem</i> , P53 - <i>Prothioconazole</i> , S19 - <i>Sulfoxaflor</i> et T54 - <i>Trifloxystrobin</i>, a été adopté comme Instruction normative numéro 178, 12 août 2022. 	21/09/2022	La date limite de présentation des observations est le 19 novembre 2022	
510	N° G/SPS/N/BRA/2026/add.1, N° G/SPS/N/BRA/2027/add.1, N° G/SPS/N/BRA/2028/add.1, N° G/SPS/N/BRA/2029/Add.1, N° G/SPS/N/BRA/2030/Add.1, N° G/SPS/N/BRA/2031/Add.1 du 20 septembre 2022	Brésil	<p>Cette notification concerne : :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet de résolution numéro 1088, 24 mars 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2026 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif T79 - <i>THIAPHENACIL</i> sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, publié par l'instruction normative numéro 103 - 19 octobre 2021, a été adopté comme Instruction normative numéro 166, 12 août 2022, - Le projet de résolution numéro 1087, 18 mars 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2027 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif P65 - <i>PIDIFLUMETHOFEM</i> sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, publié par l'instruction normative numéro 103 - 19 octobre 2021 , a été adopté comme Instruction normative numéro 170, 12 août 2022, - Le projet de résolution numéro 1086, 18 mars 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2028 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif B58 : <i>Burkholderia rinojensis</i> sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, publiée par l'instruction normative numéro 103 - 19 octobre 2021, a été adopté comme Instruction normative numéro 169, 12 août 2022 - Le projet de résolution numéro 1085, 17 mars 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2029 - qui propose une instruction normative qui met à jour la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, publiée par l'instruction normative numéro 103 - 19 octobre 2021 au Jurnal officiel brésilien, a été adopté comme instruction normative numéro 167, 12 août 2022 - Le projet de résolution numéro 1084, 17 mars 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2030 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif P67 : <i>Pseudomonas fluorescens</i> sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, publiée par l'instruction normative numéro 103 - 19 octobre 2021, a été adopté comme Instruction normative numéro 175, 12 août 2022 - Le projet de résolution numéro 1083, 17 mars 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2031 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif P66 : <i>Pseudomonas chlororaphis</i> sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, publiée par l'instruction normative numéro 103 - 19 octobre 2021, a été adopté comme Instruction normative numéro 174, 12 août 2022. 	21/09/2022	La date limite de présentation des observations est le 19 novembre 2022	
511	N° G/SPS/N/BRA/2017/add.1 septembre 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution numéro 1080, 10 mars 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2017 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif B57 - <i>Bistrifluron</i> sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, publiée par l'instruction normative numéro 103 du 19 octobre 2021, a été adoptée en tant qu'instruction normative numéro 177 du 12 août 2022.	21/09/2022	La date limite de présentation des observations est le 19 novembre 2022	

512	N° G/SPS/N/BRA/2036/add.1, N° G/SPS/N/BRA/2037/add.1, N° G/SPS/N/BRA/2041/add.1, N° G/SPS/N/BRA/2044/Add.1, N° G/SPS/N/BRA/2047/Add.1 du 20 septembre 2022	Brésil	<p>Cette notification concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le projet de résolution numéro 1090, 20 avril 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2036 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif P68 : Phthorimaea operculella granulovirus sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, publié par l'instruction normative numéro 103 du 19 octobre 2021, a été adoptée comme instruction normative numéro 171 du 12 août 2022. Le projet de résolution numéro 1091, 20 avril 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2037 - qui contient des dispositions sur la mise à jour des monographies des pesticides suivants, publié par l'instruction normative numéro 103 - 19 octobre 2021 : A14 – Ametrine, A14 – Atrazine, A26 – Azoxystrobine, B26 – Bifenthrine, B42 – Isopropyl bentiaivalicarb, C74 – Chlorantraniliprole, E04 – Ethoprophos, F43 – Fipronil , F72 – Fluopyram, I29 – Isofetamide, M02 – Mancozeb, M31 – Metalaxyl-m, M45 – Mandipropamide, T12 – Thiabendazole, T29 – Thiobencarb, T71 – Thiencarbazone, Z04 – Zoxamide, a été adopté comme instruction normative numéro 176, le 12 août 2022. Le projet de résolution numéro 1094, 5 mai 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2041 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif E33-SPIROPIDIONE sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et le bois Preservers, publiée par l'instruction normative numéro 103 du 19 octobre 2021, a été adoptée en tant qu'instruction normative numéro 180 du 2 septembre 2022. Le projet de résolution numéro 1095, 12 mai 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2044 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion/modification des ingrédients actifs suivants sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, publiée par l'instruction normative numéro 103 - 19 octobre 2021 : A26 – Azoxystrobine, A41 – Amicarbazone , B55 – Benzoate d'émamectine , D36 – Difenoconazole, F26 – Fomesafem , G02 – Glyphosate, L05 – Lufenuron, P21 – Propiconazole, P65 – Pidiflumetofem , S13 – S-métolachlore, T79 – Thiafénacil, a été adopté en tant qu'instruction normative numéro 181, le 2 septembre 2022. Le projet de résolution numéro 1096, 2 juin 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2047 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion des ingrédients actifs TC83 - Cinnamomum cassia et C83.1 - Cinnamaldehyde sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, publiée par l'instruction normative numéro 103 du 19 octobre 2021 au Journal officiel brésilien , a été adoptée en tant qu'instruction normative numéro 179, le 2 septembre 2022. 	21/09/2022	La date limite de présentation des observations est le 19 novembre 2022	
513	N° G/SPS/N/CAN/1442/add.1 du 20 septembre 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Hexythiazox	21/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 14 septembre 2022
514	N° G/SPS/N/EU/524/add.1 du 22 septembre 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/524 (7 décembre 2021) est désormais adoptée par le règlement (UE) 2022/1616 de la Commission du 15 septembre 2022 concernant les matériaux et objets en plastique recyclé destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, et abrogeant Règlement (CE) n° 282/2008	26/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 10 octobre 2022
515	N° G/SPS/N/UKR/187 du 22 septembre 2022	Ukraine	Cette notification concerne la résolution du Cabinet des ministres de l'Ukraine du 10 septembre 2022 n° 1029 "Sur la modification du paragraphe 1 de la résolution du Cabinet des ministres de l'Ukraine du 1er avril 2022 n° 398" "Quelques questions de mise en œuvre des mesures et procédures phytosanitaires en vertu de loi martiale. Cette résolution prévoit la possibilité de fumiger des envois de produits d'origine végétale en dehors du territoire douanier de l'Ukraine pendant la loi martiale et définit en conséquence les conditions d'une telle fumigation	26/09/2022	La date limite de présentation des observations est le 2 octobre 2022	
516	N° G/TBT/N/EU/927 du 22 septembre 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de décision d'exécution de la Commission n'approuvant pas le cyanamide en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides des types de produits 3 et 18 conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil	27/09/2022	La date limite de présentation des observations est le 21 novembre 2022	
517	N°G/SPS/N/ARE/258, N° G/SPS/N/BHR/225, N° G/SPS/N/KWT/122, N° G/SPS/N/OMN/121 ,N° G/SPS/N/QAT/125, N° G/SPS/N/SAU/477, N° G/SPS/N/YEM/66 du 29 septembre 2022	CCG	Cette notification concerne le projet CCG qui définit les conditions et les exigences pour l'exportation de denrées alimentaires vers les pays du CCG, les procédures d'inspection et de contrôle approuvées par le CCG, et le cadre d'application de ce guide aux expéditions et envois arrivant aux points d'entrée du CCG	30/09/2022	La date limite de présentation des observations est le 28 novembre 2022	
518	N° G/TBT/N/EU/929 du 29 septembre 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de décision d'exécution de la Commission n'approuvant pas le 2,2-dibromo-2-cyanoacétamide (DBNPA) en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides du type de produits 4 conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil	30/09/2022	La date limite de présentation des observations est le 28 novembre 2022	

519	N° G/SPS/N/CAN/1445/add.1 du 29 septembre 2022	Canada	Cette notification concerne l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) interdira l'importation de chiens commerciaux en provenance de pays qui présentent un risque élevé de rage causée par des virus à variant canin. La rage est une maladie à déclaration obligatoire au Canada, qui est un pays exempt de la rage causée par des virus à variant canin. Afin de prévenir la réintroduction de la rage causée par des virus à variant canin et de protéger la santé et la sécurité des animaux et des humains au Canada, l'ACIA imposera des restrictions à l'importation de chiens provenant de pays à risque élevé. À compter du 28 septembre 2022, tous les chiens ayant une utilisation finale commerciale, telle qu'elle est définie par l'ACIA, qui proviennent de pays à risque élevé ne seront pas autorisés à entrer au Canada. À partir de cette date, l'ACIA ne délivrera plus de permis pour les chiens commerciaux âgés de moins de huit mois provenant de pays à risque élevé. Tous les envois de chiens commerciaux (quel que soit leur âge) qui sont en route vers le Canada doivent arriver au plus tard le 27 septembre 2022 pour être admissibles à l'importation. Tout chien provenant d'un pays à risque élevé qui est présenté aux fins d'importation au Canada le 28 septembre 2022 ou après cette date et qui est considéré comme une importation commerciale ne sera pas autorisé à entrer au Canada. Il n'y aura aucune exception à cette nouvelle mesure, quel que soit l'âge du chien, ou qu'un permis d'importation ait été exigé auparavant ou non. Le Canada demande respectueusement à tous les partenaires commerciaux des pays à risque élevé de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les chiens commerciaux ne sont pas exportés au Canada. L'importation de chiens de compagnie personnels et de chiens d'assistance, tels qu'ils sont définis par l'ACIA, en provenance de pays à risque élevé continuera d'être autorisée conformément aux exigences d'importation actuellement établies par l'ACIA. Le Système automatisé de référence à l'exportation de l'ACIA est la source pour les exigences d'importation du Canada	30/09/2022		La date d'entrée en vigueur est le 28 septembre 2022
520	N° G/SPS/N/NZL/698 du 3 octobre 2022	Nouvelle zélande	cette notification concerne le projet de norme sanitaire à l'importation : produits d'animaux aquatiques contient les exigences d'importation de biosécurité spécifiques de la Nouvelle-Zélande pour les produits dérivés de poissons, de crustacés aquatiques, de mollusques aquatiques, d'échinodermes, de cnidaires, de tuniciers et d'annélides importés de tous les pays pour toutes les utilisations autres que comme appâts et aliments pour animaux aquatiques. Les produits conformes aux exigences de la norme répondront au niveau approprié de protection de la biosécurité de la Nouvelle-Zélande	04/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 24 octobre 2022	La date d'entrée en vigueur est le 11 novembre 2022
521	N° G/SPS/N/BRA/2079 du 3 octobre 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de la résolution numéro 1111, 1 septembre 2022 concernant la proposition de mise à jour des principes actifs A26 – Azoxystrobine, A29 – Acétamipride, B54 – Bixafem, C60 – Zéta-cyperméthrine, C36 – Cyroconazole, C40 – Chlorfénapyr, C52 – Chlorures de benzalkonium, C70 – Chloranthraniliprole, E25 – Spirodiclofène, F68 – Fluxapyroxad, F69 – Flupyradifurone, M49 – Météominostrobine, M52 – Mésentrifluconazole, P50 – Picoxystrobine, P53 – Prothioconazole, S09 – Sulfentrazone, T32 – Tébuconazole, T54 – Trifloxystrobine et T56 – Trinexapak-éthyl sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides	04/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 6 novembre 2022	
522	N° G/SPS/N/BRA/2080 du 3 octobre 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de la résolution numéro 1116, 16 septembre 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif B59 - BENALAXIL-M sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides	04/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 19 novembre 2022	
523	N° G/SPS/N/BRA/2081 du 3 octobre 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de la résolution numéro 1117, 22 septembre 2022 concernant la proposition d'inscription des principes actifs A26 – Azoxystrobine, A29 – Acétamipride, A67 – Afidopyropène, B46- Benzovindiflupyr, C36 – Cyroconazole, D36 – Difenoconazole, E30 – Etoxazole, F36 – Flutriafol, I30 – Impirfluxame, P21 – Propiconazole, P43 – Pyriméthanal, T32- Tébuconazole, T39 - terbutylazine sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides	04/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 26 novembre 2022	
524	N° G/SPS/N/EU/571/add.1 du 5 octobre 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/572 (20 juin 2022) qui est désormais adoptée par le règlement d'exécution (UE) 2022/1646 de la Commission du 23 septembre 2022 établissant des modalités pratiques uniformes pour l'exécution des contrôles officiels en ce qui concerne l'utilisation de substances pharmacologiquement actives autorisées en tant que médicaments vétérinaires ou en tant qu'additifs pour l'alimentation animale et des substances pharmacologiquement actives interdites ou non autorisées et de leurs résidus, sur le contenu spécifique des plans de contrôle nationaux pluriannuels et les modalités particulières de leur élaboration	07/10/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 décembre 2022
525	N° G/SPS/N/EU/572/add.1 du 5 octobre 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/571 (20 juin 2022) est désormais adoptée par le règlement délégué (UE) 2022/1644 de la Commission du 7 juillet 2022 complétant le règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil établissant des exigences spécifiques pour la réalisation de contrôles officiels concernant l'utilisation de substances pharmacologiquement actives autorisées en tant que médicaments vétérinaires ou en tant qu'additifs pour l'alimentation animale, ainsi que de substances pharmacologiquement actives interdites ou non autorisées et de leurs résidus	07/10/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 décembre 2022
526	N°G/SPS/N/GBR/22 du 5 octobre 2022	Royaume Uni	Cette notification concerne le règlement de 2022 sur les organismes nuisibles aux végétaux	07/10/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 novembre 2022

527	N° G/SPS/N/ARE/259 du 5 octobre 2022	Emirats arabes unis	Cette notification concerne le projet de la résolution numéro 1117, 22 septembre 2022 concernant le projet de l'arrêté ministériel révisé numéro 335 de l'année 2018 concernant la réglementation de l'importation d'animaux vivants, de leurs produits et de leurs sous-produits	07/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 décembre 2022	
528	N°G/SPS/N/TPKM/597du 5 octobre 2022	Taipei Chinois	Cette notification concerne le projet de normes portant modification des LMR de pesticides pour Afidopyropen, Benthiavalicarb isopropyl, Cyantraniliprole, Cyflumetofen, Dinotefuran, Flufenoxuron, Flutianil, Ipfencarbazone, Isofetamid, Isopyrazam, Mandipropamide, Oxathiapiprolin, Metaflumizone, Propyrisulfuron, Pydiflumetofen, Pyraziflumid, Pyriftalid, Tetraniliprole, Thiaclorpid dans les fruits, les légumes, les céréales , haricots secs, herbes, thé et noix	07/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 décembre 2022	
529	N° G/SPS/N/BRA/2048/add.1, N° G/SPS/N/BRA/2049/add.1, N° G/SPS/N/BRA/2050/add.1, N° G/SPS/N/BRA/2051/add.1, N° G/SPS/N/BRA/2052/add.1 du 10 octobre 2022	Brésil	Ces notifications concernent : - Le projet de résolution numéro 1097, 3 juin 2022, précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2048 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion des ingrédients actifs suivants sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, publié par l'instruction normative numéro 103 - 19 octobre 2021 au Journal officiel brésilien (DOU - Diário Oficial de l' Union) : A18 - Abamectine, A26 - Zoxystrobine , A29 - Acétamipride, B46 - Benzovindiflupyr , C18 - Lorotalonil , C36 - Cyproconazole, C47 - Cyprodinil, C70 - Chlorantraniliprole, F43 - Iproil , F49 - Fludioxonil, F72 - Fluopyram , G02 - Glyphosate, M02 – Mancozeb, M32 – Methoxyfenozide , P21 – Propiconazole, P34 – Pyriproxyfen, P61 – Pyroxasulfone , S13 - S-Metolachlor, T05 - Tebutiuron , T28.1 - Triclopyrbutyl et T48 – lamethoxam , a été adopté comme numéro d'instruction normative 185, 28 septembre 2022. - Le projet de résolution numéro 1099, 24 juin 2022, précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2049 - qui propose une résolution du Conseil d'administration collégial - RDC - sur l'interdiction de l'ingrédient actif CARBENDAZIM dans les produits pesticides dans le pays, a été adopté par Résolution – RDC numéro 739, 8 août 2022. - Le projet de résolution numéro 1098, 23 juin 2022, précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2050 - est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif S23 : Steinernema carpocapsae sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, publié par l'instruction normative numéro 103 du 19 octobre 2021 au Journal officiel brésilien (DOU-Diário Oficial da União), a été adopté en tant qu'instruction normative numéro 186 du 28 septembre 2022. - Le projet de résolution numéro 1100, 30 juin 2022, précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2051 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif M53 : METAMIPHO sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, publié par l'instruction normative numéro 103 du 19 octobre 2021 au Journal officiel brésilien, a été adopté comme instruction normative numéro 187 du 28 septembre 2022. - Le projet de résolution numéro 1101, 30 juin 2022, précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2052 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif A66 : Acide indoleacétique sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, publiée par l'instruction normative numéro 103 du 19 octobre 2021 au Journal officiel brésilien, a été adoptée comme instruction normative numéro 188 du 28 septembre 2022.	17/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 9 décembre 2022	
530	N° G/SPS/N/BRA/2037/add.1 du 10 octobre 2022	Brésil	Cette notification concerne l'instruction normative n° 176 du 12 août 2022, précédemment notifiée par l'intermédiaire du document G/SPS/N/BRA/2037/Add.1, a été rectifiée	17/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 9 décembre 2022	
531	N° G/SPS/N/USA/3347 du 10 octobre 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de propamocarbe dans ou sur oignon, bulbe, sous-groupe de cultures 3-07A; poireau; et chou frisé	17/10/2022		La date d'entrée en vigueur est le 30 septembre 2022
532	N° G/SPS/N/USA/3348 du 10 octobre 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de benzovindiflupyr dans ou sur légume, racine, sauf betterave à sucre, sous-groupe 1B	17/10/2022		La date d'entrée en vigueur est le 29 septembre 2022
533	N° G/SPS/N/USA/3349 du 10 octobre 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception dépôts de demandes de pesticides demandant l'établissement ou la modification de la réglementation relative aux résidus de pesticides chimiques dans ou sur diverses denrées	17/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 24 octobre 2022	
534	N° G/SPS/N/USA/3350 du 10 octobre 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui est en train de finaliser la révisions de ses règlements sur les groupes de cultures tolérants aux pesticides, qui permet l'établissement de tolérances pour plusieurs cultures apparentées	17/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 21 novembre 2022	
535	N° G/SPS/N/USA/3351 du 10 octobre 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception dépôts de demandes de pesticides demandant l'établissement ou la modification de la réglementation relative aux résidus de pesticides chimiques dans ou sur diverses denrées	17/10/2022		La date d'entrée en vigueur est le 21 septembre 2022

536	N° G/SPS/N/USA/3352 du 10 octobre 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de novaluron dans ou sur plusieurs cultures	17/10/2022		La date d'entrée en vigueur est le 21 septembre 2022
537	N° G/SPS/N/UKR/187/add.1 du 13 octobre 2022	Ukraine	Cette notification concerne la résolution du Cabinet des ministres de l'Ukraine n° 1088 "Sur l'amendement au paragraphe 1 de la résolution du Cabinet des ministres de l'Ukraine du 1er avril 2022 n° 398" a été adoptée le 27 septembre 2022, publiée le 30 septembre et est entré en vigueur le 30 septembre 2022. Ainsi, le paragraphe 1 de la résolution du Cabinet des ministres de l'Ukraine du 1er avril 2022 n° 398 "Quelques questions de mise en œuvre des mesures et procédures phytosanitaires sous la loi martiale" est complété par un nouveau paragraphe comme suit :le propriétaire de l'envoie ou sa personne autorisée peut présenter une lettre de garantie à l'inspecteur phytosanitaire de l'État, selon laquelle le propriétaire ou sa personne autorisée s'engage à fumiger l'envoie avec des objets réglementés en dehors du territoire douanier de l'Ukraine avant l'arrivée de cet envoi, dans ce cas, la lettre de garantie sert de base à la délivrance d'un certificat phytosanitaire par l'inspecteur phytosanitaire de l'État	17/10/2022		La date d'entrée en vigueur est le 30 septembre 2022
538	N° G/SPS/N/EU/568/add.1 du 13 octobre 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement (UE) 2022/1923 de la commission du 10 octobre 2022 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l' utilisation d'acide ascorbique (E 300), d'ascorbate de sodium (E 301) et d'ascorbate de calcium (E 302) dans le thon	17/10/2022		La date d'entrée en vigueur est le 31 octobre 2022
539	N° G/SPS/N/BRA/2069/add.1 du 14 octobre 2022	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance N° 655 du 7 octobre 2022 qui prolonge la consultation publique, pour une période de 30 (trente) jours, du projet d'ordonnance qui approuve les lignes directrices et définit les compétences pour la prévention, le contrôle et l'éradication de la morve, dans le cadre du programme national de santé équine	18/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 9 novembre 2022	
540	N° G/SPS/N/BRA/2070/add.1 du 14 octobre 2022	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance N° 666 du 7 octobre 2022 qui prolonge la consultation publique, pour une durée de 30 (trente) jours, du projet d'ordonnance portant approbation des lignes directrices et définition des compétences pour la prévention et le contrôle de l'anémie infectieuse des équidés, dans le cadre du programme national de santé équine	18/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 9 novembre 2022	
541	N° G/SPS/N/UKR/177/add.1 du 14 octobre 2022	Ukraine	Cette notification concerne le projet d'arrêté du Ministère ukrainien de la politique agraire et de l'alimentation portant approbation des critères permettant de déterminer l'existence d'un impact significatif de la mesure vétérinaire et sanitaire proposée ou de la mesure vétérinaire et sanitaire d'urgence approuvée sur la capacité d'exportation des pays étrangers ; l'agrément des types d'établissements d'élevage terrestre, des établissements de détention et d'élevage d'animaux aquatiques à haut risque de propagation de maladies animales et des volumes maximaux d'élevage d'animaux aquatiques ne nécessitant pas d'agrément des établissements » a été adopté le 2 août 2022 (Arrêté n° . 511), enregistrée au ministère de la justice le 16 août 2022, publiée et entrée en vigueur le 6 septembre 2022. L'ordonnance sera promulguée en même temps que la loi ukrainienne sur la médecine vétérinaire n° 1206 -IX du 4 février 2021 (à promulguer un an après la fin ou l'annulation de la loi martiale)	18/10/2022		La date d'entrée en vigueur est le 6 septembre 2022
542	N° G/SPS/N/UKR/178/Rev.1 du 29 septembre 2022	Ukraine	Cette notification concerne le projet de décision du Cabinet des Ministres de l'Ukraine portant approbation du règlement relatif à l'enregistrement par l'État des médicaments à usage vétérinaire	18/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 29 octobre 2022	
543	N°G/SPS/N/ARE/258/add.1, N° G/SPS/N/BHR/225/add.1, N° G/SPS/N/KWT/122/add.1, N° G/SPS/N/OMN/121/add.1 ,N° G/SPS/N/QAT/125/add.1, N° G/SPS/N/SAU/477/add.1, N° G/SPS/N/YEM/66/add.1 du 17 octobre 2022	CCG	Cette notification concerne le projet CCG qui définit les conditions et les exigences pour l'exportation de denrées alimentaires vers les pays du CCG, les procédures d'inspection et de contrôle approuvées par le CCG, et le cadre d'application de ce guide aux expéditions et envois arrivant aux points d'entrée du CCG. L'addendum concerne les mots illisibles (en langue arabe) dans les formulaires de certificat sanitaire en raison d'un problème technique dans le document. Le document a été corrigé et téléchargé à nouveau	19/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 16 décembre 2022	
544	N° G/SPS/N/ARE/261 du 18 octobre 2022	Emirats arabes unis	Cette notification concerne le projet de règlement technique des Émirats arabes unis qui concerne les exigences relatives au lait fermenté à ultra haute température (UHT) et au lait fermenté aromatisé (longue conservation) destinés à la consommation directe ou à une transformation ultérieure	19/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 17 décembre 2022	
545	N° G/SPS/N/ARE/262 du 18 octobre 2022	Emirats arabes unis	Cette notification concerne le projet de règlement technique des Émirats arabes unis qui concerne le lait stérilisé et le lait stérilisé standardisé destinés à la consommation directe	19/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 17 décembre 2022	

546	N° G/SPS/N/ARE/263 du 18 octobre 2022	Emirats arabes unis	Cette notification concerne le projet de règlement technique des Émirats arabes unis qui concerne les exigences du lait à ultra haute température (UHT) et du lait aromatisé (longue conservation), destinés à la consommation directe	19/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 17 décembre 2022	
547	N° G/SPS/N/THA/583 du 18 octobre 2022	Thaïlande	Cette notification concerne l'étiquetage des aliments préemballés	19/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 17 décembre 2022	
548	N° G/SPS/N/THA/584 du 18 octobre 2022	Thaïlande	Cette notification concerne l'étiquetage des aliments préemballés	19/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 17 décembre 2022	
549	N° G/TBT/N/BDI/267, N° G/TBT/N/KEN/1296, N° G/TBT/N/RWA/702, N° G/TBT/N/TZA/821, N° G/TBT/N/UGA/1676 du 13 octobre 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences et les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour l'huile de palme comestible vierge et raffinée dérivée du fruit (mésocarpe) du palmier (<i>Elaeis guineensis</i>)	19/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 9 décembre 2022	
550	N° G/TBT/N/BDI/268, N° G/TBT/N/KEN/1297, N° G/TBT/N/RWA/703, N° G/TBT/N/TZA/822, N° G/TBT/N/UGA/1677 du 13 octobre 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour l'huile de palmiste vierge et raffinée dérivée de l'amande du fruit du palmier à huile (<i>Elaeis guineensis</i>) destinée à la consommation humaine	19/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 9 décembre 2022	
551	N° G/TBT/N/BDI/266, N° G/TBT/N/KEN/1295, N° G/TBT/N/RWA/701, N° G/TBT/N/TZA/820, N° G/TBT/N/UGA/1675 du 12 octobre 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences et la méthode d'échantillonnage et d'essai pour l'huile de tournesol raffinée et vierge dérivée des graines de <i>Hellanthus annuus</i> L. destinée à la consommation humaine	19/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 9 décembre 2022	
552	N° G/TBT/N/BDI/269, N° G/TBT/N/KEN/1298, N° G/TBT/N/RWA/704, N° G/TBT/N/TZA/823, N° G/TBT/N/UGA/1678 du 13 octobre 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour l'huile de sésame vierge et raffinée dérivée de la graine de <i>Sesamum indicum</i> L. destinée à la consommation humaine	20/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 9 décembre 2022	
553	N° G/TBT/N/BDI/269, N° G/TBT/N/KEN/1298, N° G/TBT/N/RWA/704, N° G/TBT/N/TZA/823, N° G/TBT/N/UGA/1678 du 13 octobre 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour l'huile de sésame vierge et raffinée dérivée de la graine de <i>Sesamum indicum</i> L. destinée à la consommation humaine	20/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 9 décembre 2022	
554	N° G/TBT/N/BDI/270, N° G/TBT/N/KEN/1299, N° G/TBT/N/RWA/705, N° G/TBT/N/TZA/824, N° G/TBT/N/UGA/1679 du 13 octobre 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences pour la certification des semences pré-base, de base et certifiées pour les semences de tomates (<i>Solanum lycopersicum</i>)	20/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 décembre 2022	
555	N° G/SPS/N/CAN/1460 du 20 octobre 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le Mécoprop	21/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 1 janvier 2023	

556	N° G/SPS/N/CAN/1461 du 20 octobre 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le Dicamba	21/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 1 janvier 2023	
557	N° G/SPS/N/AUS/435/add.8 du 10 octobre 2022	Australie	Cette notification concerne le début de la rédaction du projet de rapport relatif à l'analyse du risque phytosanitaire lié aux importations de fleurs et de feuillages coupés -Partie 3. Le rapport notifié est la suite du rapport final relatif à l'analyse du risque phytosanitaire lié aux importations de fleurs et de feuillages coupés- Partie 1, publié le 21 juin 2019, et Partie 2, publié le 7 juin 2021 (voir notifications SPS G/SPS/N/AUS/435/Add.5 et G/SPS/N/AUS/435/Add.7)	21/10/2022		La date d'entrée en vigueur est le 12 octobre 2022
558	N° G/SPS/N/AUS/546 du 5 octobre 2022	Australie	Cette notification concerne le projet de mise à jour de la norme australienne 4696:2022 relative à l'hygiène dans la production et le transport de viande et de produits à base de viande destinés à la consommation humaine	21/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 décembre 2022	
559	N° G/TBT/N/BRA/1270/add.1 du 11 octobre 2022	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance MAPA/SDA n° 405 du 27 septembre 2021, qui a ouvert une consultation publique sur une proposition de règlement technique définissant l'identité et la qualité de la viande hachée de bœuf, notifiée sous la référence G/TBT/N/BRA/1270 a été adoptée en tant qu'ordonnance MAPA/SDA n°. 664, 30 septembre 2022	21/10/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 novembre 2022
560	N° G/SPS/N/CAN/1456 du 3 octobre 2022	Canada	Cette notification concerne la proposition de Santé Canada visant la modification à la liste des enzymes alimentaires autorisées visant à permettre l'utilisation de la lyase de pectine issue de <i>Trichoderma reesei</i> RF6199 dans une variété d'aliments	24/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 décembre 2022	
561	N° G/SPS/N/CAN/1457 du 3 octobre 2022	Canada	Cette notification concerne la proposition de Santé Canada visant visant à permettre l'utilisation de la phosphatidylsérine (soya) comme ingrédient supplémentaire dans les aliments	24/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 30 novembre 2022	
562	N° G/TBT/N/BDI/272, N° G/TBT/N/KEN/1300, N° G/TBT/N/RWA/706, N° G/TBT/N/TZA/825, N° G/TBT/N/UGA/1680 du 21 octobre 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences de certification pour les pommes de terre de semence de prébase, de base et certifiées (<i>Solanum tuberosum</i>). Il comprend les exigences relatives aux variétés éligibles, la demande de certification, les exigences sur le terrain, l'inspection sur le terrain, l'inspection de l'entreposage, le calibrage et le classement, l'emballage et l'étiquetage	25/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 20 décembre 2022	
563	N° G/TBT/N/BDI/273, N° G/TBT/N/KEN/1301, N° G/TBT/N/RWA/707, N° G/TBT/N/TZA/826, N° G/TBT/N/UGA/1681 du 21 octobre 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences de certification pour les semences de bananier (<i>Musa spp</i>). Elle s'applique à la culture tissulaire, à la macro-propagation et au matériel végétal de production conventionnelle. Le projet de norme spécifie les exigences de certification pour les semences de pré-base, de base et certifiées de bananier (espèce <i>Musa L.</i>). Il comprend des exigences pour la culture tissulaire, la macro-propagation et les catégories de matériel de plantation produit de manière conventionnelle, les variétés éligibles, la demande de certification, les exigences spécifiques aux pépinières et au champ, l'inspection sur le terrain, la taille des rejets et des plantules, les les certificats, l'emballage, l'étiquetage et le contrôle a posteriori	25/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 20 décembre 2022	
564	N° G/SPS/N/JPN/1120/corr.1 du 25 octobre 2022	Japon	Cette notification concerne la modification de la liste des organismes vivants réglementés en vertu de la Loi sur les espèces exotiques envahissantes	26/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 16 décembre 2022	
565	N° G/SPS/N/AUS/548 du 25 octobre 2022	Australie	Cette notification concerne le projet d'examen du risque de virus de la rage chez les chiens et les chats importés et le sperme canin de pays approuvés pour commentaires publics le 20 octobre 2022. Il y aura une période de consultation de 30 jours avant la finalisation en raison de la nature sérieuse de la biosécurité risque. Les parties prenantes sont invitées à faire part de leurs commentaires sur les aspects techniques des mesures proposées d'ici le 21 novembre 2022	26/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 21 novembre 2022	
566	N° G/SPS/N/AUS/549 du 25 octobre 2022	Australie	Cette notification concerne les modifications de la déclaration supplémentaire pour les champignons et truffes destinés à l'alimentation humaine (Les truffes fraîches nécessiteront désormais l'une des déclarations supplémentaires suivantes : "Le produit a été récolté dans la nature et n'est pas cultivé" Ou "Le produit a été cultivé sur un substrat totalement exempt de produits animaux, y compris les sous-produits animaux et les matières fécales, et n'a pas été contaminé par la suite par des sous-produits animaux ou des matières fécales" Ou "Le produit a été cultivé sur un substrat qui a été autoclavé à une pression manométrique de 105 kPa (15 psi) pour atteindre une température de substrat minimale de 121 ° C pendant 30 minutes et n'a pas été ensuite contaminé par des sous-produits animaux ou des excréments.")	26/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 24 décembre 2022	

567	N° G/SPS/N/JPN/954/add.1 du 25 octobre 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le médicament vétérinaire: Pyrantel/Morantel	26/10/2022		La date d'entrée en vigueur est le 10 août 2022
568	N° G/SPS/N/JPN/949/add.1 du 24 octobre 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Polyoxin complex	26/10/2022		La date d'entrée en vigueur est le 10 août 2022
569	N° G/SPS/N/JPN/950/add.1 du 24 octobre 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Polyoxorim-zincklex	26/10/2022		La date d'entrée en vigueur est le 10 août 2022
570	N° G/SPS/N/JPN/951/add.1 du 24 octobre 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Pyraflufen-ethyl	26/10/2022		La date d'entrée en vigueur est le 10 août 2022
571	N° G/SPS/N/JPN/952/add.1 du 24 octobre 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Sulfoxaflor	26/10/2022		La date d'entrée en vigueur est le 10 août 2022
572	N° G/SPS/N/NZL/699 du 26 octobre 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne la norme sanitaire d'importation 155.02.06 : Importation de matériel de pépinière (IHS) qui a été modifiée en urgence pour inclure des mesures de gestion de X. fastidiosa sur neuf genres d'hôtes nouvellement identifiés : Berberis, Calocephalus, chrysanthème, Cianthus, Dimorphotheca, Gazania, Olearia, Pomaderris et Scabiosa	27/10/2022		La date d'entrée en vigueur est le 13 octobre 2022
573	N° G/SPS/N/CAN/1462 du 26 octobre 2022	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la liste des additifs alimentaires autorisés ayant d'autres utilisations acceptées afin d'étendre l'utilisation du lactate de calcium et de l'alginate de sodium aux boissons alcooliques encapsulées non normalisées	27/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 3 janvier 2023	
574	N° G/SPS/N/CAN/927/Rev. 1/Add.1 du 26 octobre 2022	Canada	Cette notification concerne les exigences phytosanitaires générales applicables aux poivrons et tomates frais importés du monde - 3e révision. Cette communication sert à informer les Membres que les exigences phytosanitaires, précédemment notifiées dans le document G/SPS/N/CAN/927/Rev.1 (en date du 5 août 2021), est entré en vigueur le 19 octobre 2022. Pendant une période de 30 jours suivant la date d'entrée en vigueur de la présente directive, l'ACIA acceptera les déclarations additionnelles précédentes indiquées dans la 2e révision. À partir du 18 novembre 2022, seules les déclarations supplémentaires indiquées dans la 3e révision de la directive seront acceptées. Les modifications apportées à la liste des pays autorisés à exporter des poivrons frais et des tomates prennent effet immédiatement. Les envois destinés au Canada qui ont été correctement certifiés et exportés avant l'entrée en vigueur des exigences phytosanitaires révisées seront autorisés à entrer,	27/10/2022		La date d'entrée en vigueur est le 19 octobre 2022
575	N° G/SPS/N/JPN/953/add.1 du 26 octobre 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Spinosad	27/10/2022		La date d'entrée en vigueur est le 10 août 2022
576	N° G/TBT/N/EU/932 du 27 octobre 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de décision d'exécution de la Commission n'approuvant pas le 2,2-dibromo-2-cyanoacétamide (DBNPA) en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides du type de produits 4 conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil	28/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 26 décembre 2022	
577	N° G/SPS/N/JPN/1125 du 28 octobre 2022	Japon	Cette notification concerne projet de limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Fosthiazate	31/10/2022		
578	N° G/SPS/N/JPN/1126 du 28 octobre 2022	Japon	Cette notification concerne projet de limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Mepanipyrim	31/10/2022	La date limite de présentation des observations est le 30 décembre 2022	
579	N° G/SPS/N/JPN/1127 du 28 octobre 2022	Japon	Cette notification concerne projet de limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Pyrfluquinazon	31/10/2022		
580	N° G/SPS/N/JPN/1129 du 31 octobre 2022	Japon	Cette notification concerne projet de limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Tolclofos-methyl	01/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 30 décembre 2022	
581	N° G/SPS/N/USA/3353 du 28 octobre 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de novaluron dans ou sur plusieurs cultures	01/11/2022		La date d'entrée en vigueur est le 11 octobre 2022
582	N° G/SPS/N/USA/3339/corr.1 du 28 octobre 2022	USA	Cette notification concerne la Food and Drug Administration (FDA) qui corrige une notification parue dans le Federal Register du 11 juillet 2022. La notification contient des erreurs dans le titre et la liste des pétitionnaires. Ce document corrige les erreurs	01/11/2022		

583	N° G/SPS/N/USA/3354 du 31 octobre 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de novaluron dans ou sur plusieurs cultures	01/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 23 novembre 2022	
584	N° G/SPS/N/NZL/693/add.1 du 1 novembre 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne le ministère néo-zélandais des industries primaires qui a adopté l'amendement à la norme sanitaire d'importation Semences destinées à l'ensemencement (155.02.05). Les mesures adoptées sont la suppression des organismes nuisibles suivants des listes d'organismes nuisibles et mesures pour ces organismes nuisibles : virus de la marbrure de la fève, virus de la mosaïque sévère du niébé , virus du brunissement précoce du pois et virus de la marbrure de l'arachide sur les semences de Phaseolus et virus de la marbrure de l'arachide et virus du rabougrissement de l'arachide sur les semences de Pisum	02/11/2022		La date d'entrée en vigueur est le 26 octobre 2022
585	N° G/SPS/N/NZL/688/add.1 du 1 novembre 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne le ministère néo-zélandais des industries primaires qui a adopté l'amendement à la norme sanitaire d'importation Semences destinées à l'ensemencement (155.02.05). Les mesures adoptées sont :- Exigences d'importation pour les petits lots de semences : petits lots de semences d'espèces éligibles à l'importation en vertu des exigences spécifiques de la norme sanitaire d'importation pour Capsicum (capsicum), Solanum (Solanum melongena uniquement) (aubergine), Solanum lycopersicum (tomate) et Zea (maïs) peuvent être testés sous forme d'échantillons composites pour la présence d'organismes de quarantaine, au large avant l'exportation ou à l'arrivée en Nouvelle-Zélande ; - Un certificat phytosanitaire comme exigence pour les semences de Raphanus sativus (radis) destinées à l'ensemencement ; - Une option pour les semences de Phaseolus (haricot) et Pisum (pois) à tester pour la présence d'organismes de quarantaine, au large avant l'exportation ; - Ajout de Matthiola incana et Cyperus papyrus à la liste des espèces approuvées pour l'importation sous forme de graines enrobées ; - Suppression des organismes nuisibles suivants des listes d'organismes nuisibles et mesures pour ces organismes nuisibles : Rhizopus maydis et Phaeocystostroma ambiguum sur la graine de Zea (maïs), Cercospora loti sur la graine de Lotus (lotus), Peronosclerospora sorghi et sclerospora graminicola sur la graine de Panicum (panicum). Modification du contenu et/ou de la portée d'un projet de règlement précédemment notifié Une option supplémentaire permettant le commerce a été ajoutée aux exigences d'importation pour les petits lots de semences d'espèces éligibles à l'importation en vertu des exigences spécifiques de la norme sanitaire d'importation pour Capsicum (capsicum), Solanum (Solanum melongena uniquement) (aubergine), Solanum lycopersicum (tomate) et Zea (maïs) dans la norme sanitaire d'importation Semences destinées à l'ensemencement (L'option consiste à produire de petits lots de semences à partir de plantes mères qui sont officiellement testées pour la présence d'organismes nuisibles viraux de quarantaine et inspectées pendant la saison de croissance pour les organismes nuisibles bactériens de quarantaine. L'organisation nationale de la protection des végétaux (ONPV) du pays exportateur est tenue de fournir une déclaration supplémentaire sur le certificat phytosanitaire pour attester que la mesure a été effectuée conformément aux exigences de la norme sanitaire d'importation). Il y a aussi un amendement mineur important qui est incorporé dans cet amendement. La déclaration supplémentaire pour l'organisme de quarantaine Anguina tritici dans les exigences spécifiques pour les semences de Triticum destinées à l'ensemencement a été modifiée comme suit : "Les graines de Triticum ont été : inspecté au microscope conformément aux procédures officielles et Anguina tritici n'a pas été détecté". Auparavant, cette déclaration exigeait qu'"aucune Anguina des spores de tritici ont été détectées", ce qui n'a rien à voir avec ce ravageur puisqu'il s'agit d'un nématode	02/11/2022		La date d'entrée en vigueur est le 26 octobre 2022

586	N° G/SPS/N/NZL/701 du 1 novembre 2022	Nouvelle zélande	<p>Cette notification concerne le ministère néo-zélandais des industries primaires qui a adopté l'amendement à la norme sanitaire d'importation Semences destinées à l'ensemencement (155.02.05),</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'amendement ajoute des mesures d'urgence pour : - Xylella fastidiosa sur tous les Carya spp. éligibles à l'importation en Nouvelle-Zélande en tant que semences destinées à l'ensemencement ; et - Ralstonia pseudosolanacearum sur graines d' Arachis hypogaea destinées à l'ensemencement. <p>La norme sanitaire d'importation décrit les exigences d'importation pour les semences destinées à l'ensemencement importées en Nouvelle-Zélande.</p> <p>Les mesures pour gérer Xylella fastidiosa sur Carya spp. les graines à semer sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Pour les semences produites dans un pays reconnu par le MPI comme indemne de Xylella fastidiosa , une déclaration supplémentaire sur le certificat phytosanitaire qui : "Les graines de cet envoi ont été cultivées et exportées depuis le pays d'origine [insérer le nom du pays], qui est exempt de Xylella fastidiosa ." ii. Pour les semences produites dans un pays non reconnu par le MPI comme indemne de Xylella fastidiosa , une déclaration complémentaire sur le certificat phytosanitaire qui : "Les graines de cet envoi ont été cultivées et exportées d'une zone exempte d'organismes nuisibles [insérer le nom de la zone] ou d'un lieu de production exempt d'organismes nuisibles [insérer le nom du lieu], qui est exempt de Xylella fastidiosa ." <p>ET</p> <p>Quarantaine post-entrée de niveau 2 pendant une période minimale de 6 mois avec inspection de la saison de croissance pour l'expression des symptômes de la maladie et test PCR des plantes pour Xylella fastidiosa pendant la période de quarantaine.</p> <p>Les mesures pour Ralstonia pseudosolanacearum sur graines d' Arachis hypogaea destinées à l'ensemencement sont :</p> <p>Une déclaration supplémentaire sur le certificat phytosanitaire qui :</p> <p>Les graines d' Arachis hypogaea ont été :</p> <ul style="list-style-type: none"> produit dans une zone exempte d'organismes nuisibles, exempte de Ralstonia pseudosolanacearum OU produit dans un lieu de production exempt d'organismes nuisibles, exempt de Ralstonia pseudosolanacearum OU testés officiellement, sur un échantillon représentatif d'au moins 400 graines, prélevés officiellement selon la méthodologie d'échantillonnage de l'ISTA ou de l'AOSA, en utilisant une méthode d'essai approuvée par l'ONPV, et trouvés exempts de Ralstonia pseudosolanacearum . <p>Les tests doivent être effectués à l'étranger avant l'exportation ou à l'arrivée en Nouvelle-Zélande.</p>	02/11/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 novembre 2022
587	N° G/SPS/N/TUR/101/add.1 du 1 novembre 2022	Turquie	Cette notification concerne le communiqué du Codex alimentaire turc sur le sucre, notifiée par le biais du document G/SPS/N/TUR/101 le 10 août 2018, est entré en vigueur le 20 août 2022	02/11/2022		La date d'entrée en vigueur est le 20 août 2022
588	N° G/SPS/N/UKR/190 du 1 novembre 2022	Ukraine	Cette notification concerne le projet d'arrêté du Ministère ukrainien de la politique agraire et de l'alimentation "portant approbation des exigences d'hygiène applicables aux produits alimentaires surgelés destinés à la consommation humaine"	03/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 31 décembre 2022	
589	N° G/SPS/N/AUS/551 du 1 novembre 2022	Australie	Cette notification concerne l'avis de biosécurité animale relatif à la révision des conditions d'importation d' Ehrlichia canis pour les chiens en provenance des pays agréés (Ehrlichia canis a été détecté dans toute l'Australie et est maintenant considéré comme établi. Le ministère de l'Agriculture, des Pêches et des Forêts supprime l'obligation pour les chiens de tester négatif pour E. canis avant l'importation en Australie)	03/11/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 novembre 2022
590	N° G/SPS/N/AUS/550 du 1 novembre 2022	Australie	Cette notification concerne l'avis de biosécurité animale 2022-A07 - le traitement thermique en tant que mesure de gestion des risques pour le poisson et les produits à base de poisson destinés à être utilisés comme aliments pour animaux de compagnie et aliments pour bétail	03/11/2022		La date d'entrée en vigueur est le 31 octobre 2022
591	N° G/SPS/N/BRA/2089 du 2 novembre 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de la résolution numéro 1120, 13 octobre 2022 concernant la proposition du projet de résolution est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif C87 : Capsicum annuum sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides	03/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 17 décembre 2022	
592	N° G/SPS/N/BRA/2090 du 2 novembre 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de la résolution numéro 730, 1 juillet 2022 qui contient des dispositions sur l'évaluation des risques pour la santé humaine des médicaments vétérinaires, les limites maximales de résidus (LMR) de médicaments vétérinaires dans les aliments d'origine animale et les méthodes d'analyse aux fins d'évaluation de la conformité	03/11/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 septembre 2022

593	N° G/TBT/N/EU/933 du 27 octobre 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de décision d'exécution n'approuvant pas la d-alléthrine en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides de produit de type 18 conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Conseil européen	04/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 26 décembre 2022	
594	N° G/SPS/N/GEO/28 du 12 septembre 2022	Géorgie	Cette notification concerne les règles relatives aux mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie dans les douanes géorgienne et établissent un modèle de certificat pour les animaux de compagnie	04/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 11 novembre 2022	La date d'entrée en vigueur est le 1 janvier 2023
595	N° G/SPS/N/USA/2502/add.10 du 2 novembre 2022	USA	Cette notification concerne la Food and Drug Administration (FDA) qui annonce la date d'entrée en vigueur des exigences liées à l'établissement et à la mise en œuvre de programmes de chaîne d'approvisionnement, aux enregistrements documentant les programmes de chaîne d'approvisionnement et aux audits sur site dans deux règles finales, Current Good Manufacturing Practice, Hazard Analysis, et Risk-Based Preventive Controls for Human Food and Current Good Manufacturing Practice, Hazard Analysis, and Risk-Based Preventive Controls for Food for Animals, paru dans le Federal Register du 17 septembre 2015. La date d'entrée en vigueur des amendements au 21 CFR 117.405(a)(2), 117.435(d) et 117.475(c)(2), qui ont été publiés au Federal Register du 17 septembre 2015 (80 FR 55908), est le 31 octobre 2022. La date d'entrée en vigueur des amendements à 21 CFR 507.105(a)(2), 507.135(d) et 507.175(c)(2), qui ont été publiés au Federal Register du 17 septembre 2015 (80 FR 56170), est le 31 octobre 2022.	04/11/2022		La date d'entrée en vigueur est le 31 octobre 2022
596	N° G/SPS/N/JPN/957/add.1, N° G/SPS/N/JPN/959/add.1, N° G/SPS/N/JPN/960/add.1, N° G/SPS/N/JPN/961/add.1, N° G/SPS/N/JPN/962/add.1, N° G/SPS/N/JPN/963/add.1, N° G/SPS/N/JPN/964/add.1 du 4 novembre 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Permethrin, Triflumizole, Etoxazole, Naphthaleneacetic acid, Metominostrobin, Flometoquin, Bentazone	07/11/2022		La date d'entrée en vigueur est le 30 août 2022
597	N° G/SPS/N/JPN/1021/add.1 du 4 novembre 2022	Japon	Cette notification concerne la révision de la mesure d'urgence pour empêcher le virus de la mosaïque du pépino (PepMV) d'entrer au Japon par l'importation de semences et de plants d'aubergine. Le PepMV est l'un des ravageurs les plus dangereux pour le Japon d'après notre analyse du risque phytosanitaire (ARP). Pour empêcher PepMV d'entrer dans notre pays, une déclaration supplémentaire doit être fournie dans le certificat phytosanitaire pour l'importation de ses plantes hôtes. déclaration supplémentaire dans le certificat phytosanitaire en tant que mesure d'urgence sur la base du paragraphe 7 de l'article 5 de l'Accord SPS, lors de la détection de PepMV dans des graines d'aubergines lors d'une inspection au Japon (G/SPS/N/JPN/1021). Le Japon a cherché à obtenir des preuves scientifiques additionnelles, mais aucune n'a été obtenue qui indique clairement que l'aubergine est une plante hôte du PepMV. Par conséquent, la mesure d'urgence pour les pays spécifiés sera abolie et G/SPS/N/JPN/1021 sera retiré à la date de diffusion de cette notification. Le tableau 2-2 en annexe de l'ordonnance d'application de la loi sur la protection des végétaux demeure.	07/11/2022		
598	N° G/SPS/N/JPN/1138 du 4 novembre 2022	Japon	Cette notification concerne les révisions proposées de l'Ordonnance d'application de la loi sur la protection des végétaux. Le MAFF révisera les tableaux 1-2, 2 et 2-2 en annexe de l'ordonnance d'application de la loi sur la protection des végétaux et la liste des organismes nuisibles non de quarantaine pour refléter la loi modifiée sur la protection des végétaux et les dernières preuves scientifiques. 1) Résumé des révisions proposées - Annexe 1 ; 2) Proposition de révision du Tableau 1-2 de l'Ordonnance d'application de la Loi sur la protection des végétaux sur la liste des végétaux et autres objets soumis à des mesures phytosanitaires spécifiques à appliquer dans les pays exportateurs - Annexe 2 ; 3) Proposition de révision du tableau 2 de l'ordonnance d'application de la loi sur la protection des végétaux sur la liste des plantes interdites à l'importation - annexe 3 ; 4) Proposition de révision du tableau 2-2 de l'ordonnance d'application de la loi sur la protection des végétaux sur la liste des plantes et autres objets interdits à l'importation (à l'exclusion des plantes/autres objets qui satisfont aux exigences) - annexe 4 ; 5) Proposition de révision de la liste des organismes nuisibles non de quarantaine - Annexe 5.	07/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 3 janvier 2023	

599	N° G/SPS/N/AUS/552 du 4 novembre 2022	Australie	Cette notification concerne le ministère de l'Agriculture, des Pêches et des Forêts du gouvernement australien a entrepris un examen du risque de biosécurité associé à la morve (<i>Burkholderia mallei</i>) chez les chevaux et le sperme de cheval. Le rapport d'examen est désormais finalisé. Le commerce peut se poursuivre pour les pays précédemment approuvés pour l'importation de chevaux et de sperme de cheval en Australie conformément aux exigences d'importation détaillées dans le rapport d'examen	07/11/2022		La date d'entrée en vigueur est le 28 octobre 2022
600	N° G/SPS/N/UKR/192 du 4 novembre 2022	Ukraine	Cette notification concerne le projet d'arrêté du Ministère de la politique agraire et de l'alimentation de l'Ukraine du 22 août 2022 n° 595 portant modification de l'arrêté du ministère de la politique agraire et de l'alimentation de l'Ukraine du 12 mars 2019 n° 118 portant approbation des exigences de sécurité et qualité du lait et des produits laitiers,	07/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 décembre 2022	
601	N° G/SPS/N/CAN/1463 du 7 novembre 2022	Canada	Cette notification concerne le ministère de l'Agriculture, des Pêches et des Forêts du gouvernement australien a entrepris un examen du risque de biosécurité associé à la morve (<i>Burkholderia mallei</i>) chez les chevaux et le sperme de cheval. Le rapport d'examen est désormais finalisé. Le commerce peut se poursuivre pour les pays précédemment approuvés pour l'importation de chevaux et de sperme de cheval en Australie conformément aux exigences d'importation détaillées dans le rapport d'examen	08/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 17 janvier 2023	
602	N° G/SPS/N/UKR/192/add.1 du 7 novembre 2022	Ukraine	Cette notification concerne le projet d'arrêté du Ministère de la politique agraire et de l'alimentation de l'Ukraine du 22 août 2022 n° 595 portant modification de l'arrêté du ministère de la politique agraire et de l'alimentation de l'Ukraine du 12 mars 2019 n° 118 portant approbation des exigences de sécurité et qualité du lait et des produits laitiers, notifié sous la référence G/SPS/N/UKR /192 qui établit des exigences unifiées pour le lait cru sur le lieu de production primaire et/ou de stockage du lait en termes de niveaux admissibles de critères. Ces exigences prévoient que le nombre de micro-organismes ne dépasse pas plus de 500 ths. ufc/ml et le nombre de cellules somatiques n'excèdent pas 500 ths./ml, et s'appliquent à tous les opérateurs du marché du lait et des produits laitiers depuis le 1er janvier 2020. Au 1er janvier 2023, la version actuelle de l'arrêté prévoyait la prochaine étape et la révision des niveaux existants de ces critères jusqu'à 300 ths. cfu/ml et 400 ths. ufc/ml respectivement. Afin de se conformer aux exigences de l'arrêté, les entreprises de transformation du lait doivent refuser d'accepter et d'acheter du lait de première qualité à compter du 1er janvier 2023. Le délai du 1er janvier 2023 est reporté d'un an à compter de la date de résiliation ou d'annulation de la loi martiale, et le délai de pleine conformité avec les exigences à partir du 1er janvier 2024 est reporté de deux ans à compter de la date de résiliation ou d'annulation de loi martiale	08/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 6 janvier 2023	
603	N° G/SPS/N/EU/567/add.1 du 8 novembre 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/567 (18 mai 2022) est désormais adoptée par le règlement d'exécution (UE) 2022/2095 de la Commission du 28 octobre 2022 établissant des mesures visant à prévenir l'introduction, l'établissement et la propagation sur le territoire de l'Union d' <i>Anoplophora chinensis</i> (Forster) et abrogeant la décision 2012/138/UE	09/11/2022		La date d'entrée en vigueur est le 19 novembre 2022
604	N° G/SPS/N/EU/592/add.1 du 8 novembre 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/592 (24 août 2022) est désormais adoptée par le règlement (UE) 2022/2002 de la Commission du 21 octobre 2022 modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en dioxines et PCB de type dioxine dans certaines denrées alimentaires	09/11/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 janvier 2023
605	N° G/TBT/N/IND/233 du 18 août 2022	Inde	Cette notification concerne le décret relatif à l'exigence que soient accompagnés d'un certificat sanitaire les lots importés des produits alimentaires suivants: lait et produits laitiers, viande de porc et produits du porc, poissons et produits de la pêche	10/11/2022		La date d'entrée en vigueur est 1 janvier 2023
606	N° G/TBT/N/EU/928 du 28 septembre 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission renouvelant l'approbation de la substance active captane, conformément au Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du Règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission	11/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 27 novembre 2022	
607	N° G/TBT/N/BDI/287, N° G/TBT/N/KEN/1321, N° G/TBT/N/RWA/721, N° G/TBT/N/TZA/840, N° G/TBT/N/UGA/1695 du 9 novembre 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour les jus de fruits, la pulpe, les nectars et la purée de fruits et la purée de fruits concentrée destinés à la consommation humaine directe ou à une transformation ultérieure. Cette norme s'applique également aux jus de fruits suivantsa) jus de fruits concentrés ;b) jus de fruits à base de concentré ;c) jus de fruits extraits à l'eau ;d) jus de fruits déshydratés ; etc) Jus de fruits en poudre	11/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 janvier 2023	

608	N° G/TBT/N/BDI/288, N° G/TBT/N/KEN/1322, N° G/TBT/N/RWA/722, N° G/TBT/N/TZA/841, N° G/TBT/N/UGA/1696 du 9 novembre 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour les fruits secs destinés à la consommation humaine directe ou à d'autres utilisations dans l'industrie alimentaire	11/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 janvier 2023	
609	N° G/TBT/N/BDI/288, N° G/TBT/N/KEN/1322, N° G/TBT/N/RWA/722, N° G/TBT/N/TZA/841, N° G/TBT/N/UGA/1696 du 9 novembre 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour les fruits secs destinés à la consommation humaine directe ou à d'autres utilisations dans l'industrie alimentaire	11/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 janvier 2023	
610	N°G/SPS/N/ZAF/159/add.1/corr. 1 du 11 novembre 2022	Afrique du sud	Cette notification concerne le projet du règlement concernant la classification et le marquage de la viande destinée à la vente en République d'Afrique du Sud	14/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 3 janvier 2023	
611	N° G/SPS/N/IND/288 du 29 septembre 2022	Inde	Cette notification concerne le projet de règlement modificatif de 2022 sur l'innocuité des aliments et les normes alimentaires (étiquetage et affichage) qui dispose que l'étiquetage nutritionnel sur le devant des emballages des produits alimentaires doit signaler ceux dont la teneur en graisses, en sucres ou en sel est élevée	14/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 28 novembre 2022	
612	N° G/TBT/N/IND/237 du 14 novembre 2022	Inde	Cette notification concerne l'autorité indienne de la sécurité et des normes alimentaires (FSSAI) qui émet une ordonnance exigeant l'enregistrement des installations de fabrication de produits alimentaires étrangers conformément à la liste fournie par l'autorité compétente du pays exportateur pour les produits mentionnés (le lait et les produits laitiers, la viande et les produits à base de viande y compris la viande de volaille, les produits de la pêche, la poudre d'oeufs, les aliments pour bébés et les nutraceutiques), afin de garantir la sécurité et la qualité des produits alimentaires importés en Inde	15/11/2022		La date d'entrée en vigueur est 1février 2023
613	N° G/SPS/N/BRA/2091 du 14 novembre 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de la résolution numéro 1124, 3 novembre 2022 concernant la proposition du projet de résolution est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif A70 - Anisopteromalus calandrae sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides	15/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 7 janvier 2023	
614	N° G/SPS/N/USA/3169/add.1 du 16 novembre 2022	USA	Cette notification concerne la Food and Drug Administration (FDA) qui modifie la réglementation sur les additifs colorants pour permettre l'utilisation sûre et étendue de l'extrait de spiruline (<i>Arthrospira platensis</i>) en tant qu'additif colorant dans les boissons alcoolisées contenant moins de 20% d'alcool en volume, non-boissons alcoolisées, condiments et sauces, trempettes, substituts de produits laitiers (identifiés comme substituts de yogourt non laitiers, desserts glacés non laitiers et poudings non laitiers), vinaigrettes et mélanges d'assaisonnements (non chauffés)	17/11/2022		La date d'entrée en vigueur est 13 décembre 2022
615	N° G/SPS/N/CAN/1464 du 16 novembre 2022	Canada	Cette notification concerne la proposition de Santé Canada visant à permettre l'utilisation de l'iode comme ingrédient supplémentaire dans les aliments	17/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 23 janvier 2023	
616	N° G/SPS/N/BRA/2092, N° G/SPS/N/BRA/2093 du 16 novembre 2022	Brésil	Ces notifications concernent : - Le projet de résolution numéro 1122, 27 octobre 2022 concernant la proposition d'inscription des principes actifs A18 - ABAMECTIN, C02 - CAPTANA, C40 - CHLORFENAPIR, C63- LAMBDA-CYLOTHRINE, C70 - CHLORANTRANILIPROLE, C74 - CYANTRANILIPROLE, D27 - 2.4-D, D41 - DIAFENTIÜROM, F37 - PHENPYROXIMATE, G05.1 - GLUFOSINATE D'AMMONIUM, I10 - IMAZÉTAPIR, I13 - IMIDACLOPRIDE, L05 - LUFENUROM, M02- MANCOZEBE, M17 - METOMYL, P50 - PICOXYSTROBINE, P53 - PROTHIOCONAZOLE sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides. - Le projet de résolution numéro 1121, 27 octobre 2022 concernant la proposition la proposition d'inscription des ingrédients actifs R04 : Rheum palmatum et R04.1 - Extrait hydroéthanolique de Rheum palmatum sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides.	21/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 1 janvier 2023	

617	N° G/SPS/N/BRA/2104, N° G/SPS/N/BRA/2105 du 16 novembre 2022	Brésil	Ces notifications concernent : - Le projet de résolution numéro 1119, 6 octobre 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif P69 : PINOXADEM sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides. - Le projet de résolution numéro 1118, 6 octobre 2022 concernant la proposition d'inscription des principes actifs A26 - Azoxystrobine, B26 - Bifenthrine, C05 - Carboxine, C10- Cyperméthrine, D21 - Diquat, E33 - Spiropidione, F62 - Flonicamide , M52- Mefentrifluconazole , M53 - Mététamifop , O21 - Oxathiapiproline , P13 - Profénophos , P17 - Propargite , P46 - Pyraclostrobine , T16 - Tiram sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides.	21/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 11 décembre 2022	
618	N° G/SPS/N/BRA/2101 du 16 novembre 2022	Brésil	Cette notification concerne la résolution Résolution - RDC numéro 725, 1 juillet 2022 qui contient des dispositions sur les additifs alimentaires aromatisants	21/11/2022		La date d'entrée en vigueur est 1 septembre 2022
619	N° G/SPS/N/BRA/2102 du 16 novembre 2022	Brésil	Cette notification concerne la résolution Résolution - RDC numéro 726, 1 juillet 2022 qui contient des dispositions sur les exigences sanitaires pour les champignons comestibles, les produits de fruits et les produits végétaux	21/11/2022		La date d'entrée en vigueur est 1 septembre 2022
620	N° G/SPS/N/BRA/2103 du 16 novembre 2022	Brésil	Cette notification concerne l'instruction normative N° 161 du 1er juillet 2022 qui établit les normes microbiologiques pour les aliments	21/11/2022		La date d'entrée en vigueur est 1 septembre 2022
621	N° G/SPS/N/BRA/2096 du 16 novembre 2022	Brésil	Cette notification concerne la résolution - RDC numéro 711, 1 juillet 2022 qui définit les exigences sanitaires des féculents, biscuits, grains entiers, céréales transformées, son, farine, farine complète, pâtes et pain	21/11/2022		La date d'entrée en vigueur est 1 septembre 2022
622	N° G/SPS/N/BRA/2100 du 16 novembre 2022	Brésil	Cette notification concerne la résolution - RDC numéro 723, 1 juillet 2022 qui définit les exigences sanitaires du sucre, sucre liquide inverti, sucre de confiserie, édulcorant de table, confiserie, cacao en poudre, cacao soluble, chocolat, chocolat blanc, chewing-gum, beurre de cacao, pâte de cacao, mélasse et cassonade	21/11/2022		La date d'entrée en vigueur est 1 septembre 2022
623	N° G/SPS/N/BRA/2095 du 16 novembre 2022	Brésil	Cette notification concerne la résolution - RDC numéro 713, 1 juillet 2022 qui définit les exigences sanitaires de la crème glacée comestible et préparations pour crème glacée comestible	21/11/2022		La date d'entrée en vigueur est 1 septembre 2022
624	N° G/SPS/N/BRA/2106 du 18 novembre 2022	Brésil	Cette notification concerne la résolution - RDC numéro 716, 1 juillet 2022 qui définit les exigences sanitaires du café, de l'orge, des thés, du yerba maté, des épices, des assaisonnements et des sauces qui a été rectifiée le 19 octobre 2022	21/11/2022		La date d'entrée en vigueur est 1 septembre 2022
625	N° G/SPS/N/BRA/2107 du 18 novembre 2022	Brésil	Cette notification concerne la résolution - RDC numéro 712, 1 juillet 2022 qui définit les dispositions sur la composition et les exigences d'étiquetage pour les aliments contenant des céréales et des pseudo-céréales pour la classification et l'identification en tant que céréales complètes et pour mettre en évidence la présence d'ingrédients à base de céréales complètes, qui a été rectifiée le 19 octobre 2022	21/11/2022		La date d'entrée en vigueur est 1 septembre 2022
626	N° G/SPS/N/BRA/2108 du 18 novembre 2022	Brésil	Cette notification concerne l'instruction normative numéro 159, 1er juillet 2022 qui établit les listes des parties d'espèces végétales autorisées pour la préparation des thés et à usage d'épices qui a été rectifiée le 19 octobre 2022	21/11/2022		La date d'entrée en vigueur est 1 septembre 2022
627	N° G/SPS/N/BRA/2110 du 18 novembre 2022	Brésil	Cette notification concerne la résolution - RDC numéro 724, 1er juillet 2022 qui contient des dispositions sur les profils microbiologiques des aliments et leur application qui a été rectifiée le 20 octobre 2022	21/11/2022		La date d'entrée en vigueur est 1 septembre 2022
628	N° G/SPS/N/BRA/2111 du 18 novembre 2022	Brésil	Cette notification concerne la résolution - RDC numéro 727, 1er juillet 2022 qui contient des dispositions sur l'étiquetage des denrées alimentaires emballées qui a été republiée le 19 octobre 2022	21/11/2022		La date d'entrée en vigueur est 1 septembre 2022
629	N° G/SPS/N/BRA/2112 du 18 novembre 2022	Brésil	Cette notification concerne la résolution - RDC numéro 722, 1er juillet 2022 qui contient des dispositions sur les limites maximales tolérées de contaminants dans les aliments, les principes généraux pour leur établissement et les méthodes d'analyse aux fins de l'évaluation de la conformité qui a été rectifiée le 19 octobre 2022. Cette résolution intègre dans le cadre juridique national : I - Résolution GMC/MERCOSUR n° 103, 15 décembre 1994 ; II - Résolution GMC/MERCOSUR n° 25, 20 juin 2002 ; III - Résolution GMC/MERCOSUR n° 12, 17 juillet 2011 ; et IV - Résolution GMC/MERCOSUR n° 18, 13 octobre 2021	21/11/2022		La date d'entrée en vigueur est 1 septembre 2022
630	N° G/SPS/N/BRA/2113 du 18 novembre 2022	Brésil	Cette notification concerne la résolution - RDC numéro 728, 1er juillet 2022 qui contient les enzymes et préparations enzymatiques à utiliser comme support technologique dans la production d'aliments destinés à la consommation humaine qui a été rectifiée le 20 octobre 2022	22/11/2022		La date d'entrée en vigueur est 1 septembre 2022
631	N° G/SPS/N/BRA/2114 du 18 novembre 2022	Brésil	Cette notification concerne l'instruction normative numéro 160, 1er juillet 2022 qui établit les limites maximales tolérées (LMT) de contaminants dans les aliments qui a été republiée et rectifiée le 19 octobre 2022	22/11/2022		La date d'entrée en vigueur est 1 septembre 2022
632	N° G/SPS/N/USA/3355 du 21 novembre 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances établit des tolérances pour les résidus de cyclaniliprole dans ou sur plusieurs cultures	22/11/2022		La date d'entrée en vigueur est 18 novembre 2022
633	N° G/SPS/N/USA/3356 du 21 novembre 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception de plusieurs dépôts initiaux de demandes de pesticides demandant l'établissement ou la modification de réglementations pour les résidus de pesticides chimiques dans ou sur divers produits	22/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 19 décembre 2022	

634	N° G/SPS/N/USA/3357 du 21 novembre 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit une tolérance pour les résidus de dioxyde de soufre dans ou sur les bleuets	22/11/2022		La date d'entrée en vigueur est 17 novembre 2022
635	N° G/SPS/N/BRA/2053/add.1, N° G/SPS/N/BRA/2054/add.1, N° G/SPS/N/BRA/2055/add.1, N° G/SPS/N/BRA/2059/add.1, N° G/SPS/N/BRA/2060/add.1, N° G/SPS/N/BRA/2063/add.1 du 18 novembre 2022,	Brésil	<p>Ces notifications concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet de résolution - numéro RDC 1104, 14 juillet 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2053 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif L07 - Larrea tridentata sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, a été adoptée comme instruction normative numéro 194, 31 octobre 2022. - Le projet de résolution numéro 1103, 13 juillet 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2054 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion des ingrédients actifs A26 - Azoxystrobine, B54 - Bixafem, C38 - Chlorfluazurom, C78 - Citrus Sinensis, D06 - Deltaméthrine, D17 - Diflubenzuron, E05 - Éthéphon, E33 - Spiropidione, F49 - Fludioxonil, F72 - Fluopyrame, G05.1 - Glufosinate d'ammonium, M52 - Mefentrifuronazole, P53 - Prothioconazole, P65 - Pidifluméfène, T19 - Tricyclazole, T32 - Tébuconazole , et T54 - Trifloxystrobin sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, a été adoptée comme Instruction normative numéro 191, 31 octobre 2022 - Le projet de résolution numéro 1102, 13 juillet 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2055 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif 67 - AFIDOPYROOPEN sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, a été adoptée comme instruction normative numéro 193 du 31 octobre 2022 - Le projet de résolution - numéro RDC 1105, 28 juillet 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2059 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif D58 : Doryctobracon areolatus sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, a été adoptée comme instruction normative numéro 195, 31 octobre 2022 - Le projet de résolution - numéro RDC 1106, 29 juillet 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2060 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif A68 : Aminocyclopyrachloron la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, a été adoptée comme instruction normative numéro 192 du 31 octobre 2022 - Le projet de résolution numéro 1107, 4 août 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2063 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion des ingrédients actifs A18 - Abamectine, A26 - Azoxystrobine, B55 - Benzoate d'émanectine, C03 - Carbaryl, C32 - Cléthodyme, C40 - Chlorfénapyr, C55 - Composés à base de cuivre, B61 - Béta - cyfluthrine, F49 - Fludioxonil, G05.1 - Glufosinate d'ammonium, H07 - Méthylhaloxyfop- p, I13 - Imidaclopride, I15 - Imazamox, L05 - Lufenuron , M37 - Mépiquat et T48 sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, a été adoptée comme l'instruction normative numéro 190, 31 octobre 2022. 	22/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 17 janvier 2023	
636	N° G/SPS/N/TZA/216 du 22 novembre 2022	Tanzanie	Cette notification concerne la norme tanzanienne spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour l'huile de pistache dérivée de l'amande de pistache (Pistacia vera L.) destinée à la consommation humaine	23/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 21 janvier 2023	
638	N° G/SPS/N/TZA/217 du 22 novembre 2022	Tanzanie	Cette notification concerne la norme tanzanienne spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour l'huile de noix dérivée de l'amande du fruit de la noix (Juglans regia L.) destinée à la consommation humaine	23/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 21 janvier 2023	
639	N° G/SPS/N/TZA/218 du 22 novembre 2022	Tanzanie	Cette notification concerne la norme tanzanienne spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour le beurre de karité non raffiné destiné à la consommation humaine directe ou comme ingrédient dans la fabrication de produits alimentaires	23/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 21 janvier 2023	
640	N°G/SPS/N/TPKM/587/add.1 du 1 novembre 2022	Taipei Chinois	Cette notification concerne le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a proposé des modifications aux normes concernant les limites de résidus de pesticide dans des aliments et aux normes concernant des limites de résidus de pesticide dans des produits d'origine animale notifiées le 24 juin 2022 (G/SPS/N/TPKM/587)	23/11/2022		La date d'entrée en vigueur est 1 novembre 2022
641	N° G/SPS/N/EU/536/add.1 du 23 novembre 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/536 (6 janvier 2022) est désormais adoptée par le règlement (UE) 2022/2246 de la Commission du 15 novembre 2022 modifiant les annexes VIII et IX du règlement (CE) n° 999/2001 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'encéphalopathie des cervidés vivants	24/11/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 janvier 2023
642	N° G/SPS/N/USA/3358 du 23 novembre 2022	USA	Cette notification concerne la Food and Drug Administration (FDA) qui nous avons déposé une pétition, soumise par Cargill, Inc., proposant que la réglementation sur les additifs alimentaires soit modifiée pour permettre l'utilisation sûre du peroxyde d'hydrogène (CAS Reg. No.7722-84-1) comme agent antimicrobien, agent oxydant et réducteur et agent de blanchiment, et pour éliminer le dioxyde de soufre	24/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 21 décembre 2022	

643	N° G/SPS/N/USA/3203/add.2 du 23 novembre 2022	USA	Cette notification concerne la Food and Drug Administration (FDA) publie une règle finale établissant des exigences supplémentaires en matière de tenue de registres pour les personnes qui fabriquent, transforment, emballent ou conservent des aliments que l'Agence a désignés pour inclusion dans la liste de traçabilité alimentaire (FTL). La règle finale adopte des dispositions exigeant que ces entités tiennent des registres contenant des informations sur les événements de suivi critiques dans la chaîne d'approvisionnement de ces aliments désignés, tels que l'emballage initial, l'expédition, la réception et la transformation de ces aliments. Les exigences établies dans la règle finale aideront l'Agence à identifier rapidement et efficacement les destinataires des aliments afin de prévenir ou d'atténuer les éclosions de maladies d'origine alimentaire et de faire face aux menaces crédibles de conséquences néfastes graves pour la santé ou de décès résultant d'aliments frelatés ou mal étiquetés. Nous publions ce règlement conformément à la Food Safety Modernization Act (FSMA) de la FDA	24/11/2022		La date d'entrée en vigueur est le 20 janvier 2023
644	N° G/SPS/N/UKR/190/add.1 du 23 novembre 2022	Ukraine	Cette notification concerne l'adoption de l'arrêté du Ministère ukrainien de la politique agraire et de l'alimentation du 14 septembre 2022 n° 682 "portant approbation des exigences d'hygiène pour les produits alimentaires surgelés destinés à la consommation humaine	24/11/2022		La date d'entrée en vigueur est le 28 octobre 2022
645	N°G/SPS/N/GBR/23 du 23 novembre 2022	Royaume Uni	Cette notification concerne les autorités britanniques de sécurité des aliments notifient aux membres le registre britannique d'autorisation des additifs alimentaires et l'autorisation de onze additifs alimentaires à utiliser sur le marché britannique, consistant en de nouvelles autorisations, des renouvellements, des modifications et une réévaluation d'un additif alimentaire existant	24/11/2022		La date d'entrée en vigueur est le 25 novembre 2022
646	N°G/SPS/N/GBR/16/add.1 du 23 novembre 2022	Royaume Uni	Cette notification concerne la mise à jour de la liste des organismes de quarantaine en Grande-Bretagne	24/11/2022		La date d'entrée en vigueur est le 3 mai 2023, à l'exception de Thekopsora minima qui est classée comme organisme nuisible réglementé non de quarantaine qui entrera en vigueur le 25 novembre 2022
647	N°G/SPS/N/KOR/622/add.4 du 23 novembre 2022	République de corée	Cette notification concerne l'Agence de quarantaine animale et végétale (APQA) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAFRA) de la République de Corée qui a récemment ajouté des hôtes de Xylella fastidiosa, l'un des organismes de quarantaine interdits de la République de Corée, qui est basé sur le résultat d'une analyse du risque phytosanitaire (ARP)	24/11/2022		
648	N° G/SPS/N/KOR/212/add.18 du 23 novembre 2022	République de corée	Cette notification concerne l'agence de quarantaine animale et végétale (APQA) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAFRA) de la République de Corée a modifié la liste des organismes de quarantaine qui est basée sur le résultat d'une analyse du risque phytosanitaire (ARP) et conformément à les dispositions des articles 4 et 6 de l'ordonnance ministérielle de la loi sur la protection des végétaux. L'APQA a notifié l'ajout de 24 organismes de quarantaine (24 espèces) et de deux organismes réglementés non de quarantaine (deux espèces). De plus, l'APQA a éliminé six organismes de quarantaine (six espèces)	24/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 22 janvier 2023	
649	N° G/SPS/N/BRA/1066/Rev.1 du 23 novembre 2022	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance MAPA N° 514 du 8 novembre 2022 QUI établit les procédures d'inspection et de certification phytosanitaire des emballages et supports en bois destinés à l'emballage des marchandises importées ou exportées par le Brésil, ainsi que des composants et pièces en bois utilisés pour leur fabrication, et édicte d'autres dispositions	25/11/2022		La date d'entrée en vigueur est le 11 novembre 2022
650	N° G/SPS/N/EU/604 du 23 novembre 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement (UE) 2022/1265 prévoit l'interdiction de l'introduction du virus de la rosette sur le territoire de l'Union, la communication immédiate d'informations sur la présence suspectée de l'organisme nuisible spécifié et de son vecteur spécifié dans l'Union et des règles d'enquêtes sur sa présence sur le territoire de l'Union. Le règlement prévoit également des exigences pour l'introduction sur le territoire de l'Union de Rosa spp. végétaux autres que les semences, originaires de pays tiers, ainsi que les contrôles officiels à effectuer lors de leur introduction dans l'Union	25/11/2022		Il est applicable du 1er août 2022 au 31 juillet 2024
651	N° G/SPS/N/PAN/72/add.2 du 24 novembre 2022	Panama	Cette notification concerne le Panama qui notifie à ses partenaires commerciaux qu'il continuera à utiliser le système générique (GeNS) de la solution ePhyto de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) pour générer et transmettre les certificats phytosanitaires. En 2022, le Panama a réussi à échanger des certificats phytosanitaires électroniques avec d'importants partenaires commerciaux, il invite donc les autres à formaliser des accords d'échange similaires	25/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 1 janvier 2023	

652	N° G/SPS/N/TZA/219 du 28 novembre 2022	Tanzanie	Cette notification concerne la norme tanzanienne spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour le fromage Caciotta destiné à la consommation humaine directe ou à une transformation ultérieure	29/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 27 janvier 2023	
653	N° G/SPS/N/TZA/220 du 28 novembre 2022	Tanzanie	Cette notification concerne la norme tanzanienne spécifie les exigences, l'échantillonnage et les méthodes d'essai pour le mélange de lait écrémé et de graisse végétale sous forme de poudre destiné à la consommation humaine directe ou à une transformation ultérieure	29/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 27 janvier 2023	
654	N° G/SPS/N/TZA/221 du 28 novembre 2022	Tanzanie	Cette notification concerne la norme tanzanienne spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour les desserts à base de lait et les mélanges pour glace destinés à la consommation humaine	29/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 27 janvier 2023	
655	N° G/SPS/N/TZA/222 du 28 novembre 2022	Tanzanie	Cette notification concerne la norme tanzanienne spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour le fromage Ricotta destiné à la consommation humaine directe ou à une transformation ultérieure	29/11/2022	La date limite de présentation des observations est le 27 janvier 2023	
656	N° G/TBT/N/EU/937 du 30 novembre 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement (UE) 2022/1265 prévoit l'interdiction de l'introduction du virus de la rosette sur le territoire de l'Union, la communication immédiate d'informations sur la présence suspectée de l'organisme nuisible spécifié et de son vecteur spécifié dans l'Union et des règles d'enquêtes sur sa présence sur le territoire de l'Union. Le règlement prévoit également des exigences pour l'introduction sur le territoire de l'Union de Rosa spp. végétaux autres que les semences, originaires de pays tiers, ainsi que les contrôles officiels à effectuer lors de leur introduction dans l'Union	01/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 29 janvier 2023	
657	N° G/SPS/N/EU/577/add.1 du 1 décembre 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/577 (7 juillet 2022) est désormais adoptée par le règlement délégué (UE) 2022/2292 de la Commission du 6 septembre 2022 complétant le règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences relatives à l'entrée dans l'Union de lots d'animaux producteurs d'aliments et de certaines marchandises destinées à la consommation humaine	02/12/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 décembre 2022
658	N° G/SPS/N/JPN/1152, N° G/SPS/N/JPN/1154, N° G/SPS/N/JPN/1155, N° G/SPS/N/JPN/1157 du 2 décembre 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Fludioxonil, Isopyrazam, Pyraziflumid, Trinexapac-ethyl	05/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 31 janvier 2023	
659	N° G/SPS/N/JPN/1153, N° G/SPS/N/JPN/1158 du 2 décembre 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Flutriafol, Zoxamide	05/12/2022		
660	N° G/SPS/N/JPN/1156 du 2 décembre 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide: Pyridalyl	05/12/2022		
661	N°G/SPS/N/ARE/268, N° G/SPS/N/BHR/226, N° G/SPS/N/KWT/123, N° G/SPS/N/OMN/122, N° G/SPS/N/QAT/126, N° G/SPS/N/SAU/480, N° G/SPS/N/YEM/67 du 5 décembre 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique s'applique aux coques de café préparées pour être utilisées comme matière première et destinées à la consommation humaine	05/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 3 février 2023	
662	N°G/SPS/N/ARE/269, N° G/SPS/N/BHR/227, N° G/SPS/N/KWT/124, N° G/SPS/N/OMN/123, N° G/SPS/N/QAT/127, N° G/SPS/N/SAU/481, N° G/SPS/N/YEM/68 du 5 décembre 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique s'applique à la viande de kefta réfrigérée ou congelée préparée à partir de viandes de mouton, de chèvre, de bœuf ou de chameau	05/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 3 février 2023	

663	N°G/SPS/N/ARE/270, N°G/SPS/N/BHR/228, N°G/SPS/N/KWT/125, N°G/SPS/N/OMN/124, N°G/SPS/N/QAT/128, N°G/SPS/N/SAU/482, N°G/SPS/N/YEM/69 du 5 décembre 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique s'applique aux prescriptions générales relatives au transport et à l'entreposage des denrées alimentaires (non réfrigérées ou non congelées), qui sont transportées et entreposées à une température ne dépassant pas 30 °C et n'exigent pas, dans des circonstances normales, leur transport par réfrigération et congélation	05/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 3 février 2023	
664	N°G/SPS/N/ARE/271, N°G/SPS/N/BHR/229, N°G/SPS/N/KWT/126, N°G/SPS/N/OMN/125, N°G/SPS/N/QAT/129, N°G/SPS/N/SAU/483, N°G/SPS/N/YEM/70 du 5 décembre 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique s'applique aux Prescriptions générales pour le transport et l'entreposage des aliments réfrigérés et congelés	05/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 3 février 2023	
665	N°G/SPS/N/ARE/272, N°G/SPS/N/BHR/230, N°G/SPS/N/KWT/127, N°G/SPS/N/OMN/126, N°G/SPS/N/QAT/130, N°G/SPS/N/SAU/484, N°G/SPS/N/YEM/71 du 5 décembre 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique s'applique à la viande rouge hachée ou au poulet haché et comprend la viande hachée pure (viande rouge ou poulet haché) et la viande hachée additionnée de produits à base de soja ou de produits à base de protéines de lait et propre à la consommation humaine	05/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 3 février 2023	
666	N°G/SPS/N/ARE/273, N°G/SPS/N/BHR/231, N°G/SPS/N/KWT/128, N°G/SPS/N/OMN/127, N°G/SPS/N/QAT/131, N°G/SPS/N/SAU/485, N°G/SPS/N/YEM/72 du 5 décembre 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique s'applique à la viande de mortadelle (luncheon) préparée à partir de viande rouge ou de viande de volaille ou d'un mélange des deux et conditionnée dans tout matériau d'emballage approprié	05/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 3 février 2023	
667	N°G/SPS/N/ARE/275, N°G/SPS/N/BHR/233, N°G/SPS/N/KWT/130, N°G/SPS/N/OMN/129, N°G/SPS/N/QAT/133, N°G/SPS/N/SAU/487, N°G/SPS/N/YEM/74 du 5 décembre 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique s'applique aux saucisses cuites et non cuites, réfrigérées et congelées et n'inclut pas les saucisses séchées, en conserve et de viande de volaille	05/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 3 février 2023	
668	N°G/SPS/N/ARE/276, N°G/SPS/N/BHR/234, N°G/SPS/N/KWT/131, N°G/SPS/N/OMN/130, N°G/SPS/N/QAT/134, N°G/SPS/N/SAU/488, N°G/SPS/N/YEM/75 du 5 décembre 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique s'applique aux viandes pressées traitées avec une solution saline et traitées thermiquement produites à partir de viandes réfrigérées ou congelées de bœuf ou de buffle ou de chameau ou d'agneau ou d'oiseaux domestiques ou de viandes de lapin exemptes d'os, de cartilages et de tendons emballées dans des récipients appropriés	05/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 3 février 2023	

669	N°G/SPS/N/ARE/277, N°G/SPS/N/BHR/235, N°G/SPS/N/KWT/132, N°G/SPS/N/OMN/131, N°G/SPS/N/QAT/135, N°G/SPS/N/SAU/489, N°G/SPS/N/YEM/76 du 5 décembre 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique s'applique aux conserves de viandes bovines et ovines destinées à la consommation humaine, conditionnées dans des récipients hermétiquement fermés	05/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 3 février 2023	
670	N° G/SPS/N/CAN/1465 du 5 décembre 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide la clomazone	12/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 février 2023	
671	N° G/SPS/N/CAN/1466 du 5 décembre 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le sédaxane	12/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 février 2023	
672	N° G/SPS/N/CAN/1465 du 5 décembre 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide la pyrifuquinazone	12/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 février 2023	
673	N° G/SPS/N/CAN/1450/add.1 du 5 décembre 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Quizalofop-éthyl (Fruits à pépins (groupe de cultures 11-09), fruits à noyau (groupe de cultures 12-09), petits fruits de plantes grimpantes, sauf le kiwi (sous-groupe de cultures 13-07F) (0,1 ppm)	12/12/2022		La date d'entrée en vigueur est le 30 novembre 2022
674	N°G/SPS/N/ARE/274, N°G/SPS/N/BHR/232, N°G/SPS/N/KWT/129, N°G/SPS/N/OMN/128, N°G/SPS/N/QAT/132, N°G/SPS/N/SAU/486, N°G/SPS/N/YEM/73 du 5 décembre 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique s'applique aux huiles/graisses partiellement hydrogénées	12/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 3 février 2023	
675	N° G/SPS/N/EU/511/add.1 du 8 décembre 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/511 (13 octobre 2021) est désormais adoptée par le règlement (UE) 2022/2340 de la Commission du 30 novembre 2022 modifiant l'annexe III du règlement (CE) n° 1925/2006 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les extraits de thé vert contenant du (-)-épigallocatéchine-3-gallate	12/12/2022		La date d'entrée en vigueur est le 21 décembre 2022
676	N° G/SPS/N/BRA/2116 du 5 décembre 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution numéro 1131, 24 novembre 2022 concernant la proposition d'inscription des principes actifs A29 - ACETAMIPRIDE, A68 - AMINOCYCLOPIRACHLOR, B26- BIFENTRINE, B29 - BUPROFÉZINE, B54 - BIXAFEM, B55 - BENZOATE D'ÉMAMECTINE, C10 - CYPERMÉTHRINE, C40 - CHLORFENAPIR, C63 - LAMBDA-CYALOTHRINE, C70- CHLORANTHRANILIPROLE, D06 - DELTAMETRINE, D36 - DIFENOCONAZOL, D41- DIAFENTIUFOM, F36 - FLUTRIAFOL, L05 - LUFENUROM, M01 - MALATIONA, M52- MEFENTRIFUCONAZOL, O21 - OXATIPIPROLINE, P13 - PROFENOFÓS et S19- SULFOXAFLOR sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides	13/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 29 janvier 2022	

677	N° G/SPS/N/AUS/555 du 5 décembre 2022	Australie	Cette notification concerne la proposition de modification de l'annexe 20 du Code révisé des normes alimentaires australo-néo-zélandais (15 novembre 2022) afin d'aligner les limites maximales de résidus (LMR) suivantes pour divers produits chimiques agricoles et vétérinaires afin qu'elles soient conformes aux autres réglementations nationales relatives à l'utilisation sûre et efficace des produits chimiques agricoles et vétérinaires : Afidopyropène , Aminopyralide, Atrazine, Azoxystrobine, Bifenthine, Bixlozone , Butafénacil , Clomazone, Clopyralide, Clothianidine, Cyhalothrine, Cyperméthrine, Diafenthuron, Dimpropyridaz , Emamectine , Flonicamid , Florylpicoxamide , Fludioxonil , Fluquinconazole, Flutriaphol, Glufosinate et Glufosinate -, Hallyfauzen -, Glyfosinate d' ammonium méthyl, Haloxyfop , Imazamox , Imazapic , Imazapyr, Imidaclopride, Iprodione, Isocycloseram , Linuron, Maldison , Mefenitifluconazole , Methomyl, Metolachlor, Metribuzin, Napropamide , Oryzalin, Penflufen , Permethrine, Pirimicarb, Procymidone, Propyzamide, Prothioconazole , Pydiflumetofen , Quizalofop -ethyl, Quizalofop -p- tefuryl , Sedaxane , Sethoxydim , Simazine, Spinetoram, Sulfoxaflor, Tebuconazole, Terbutylazine, Tetraniliprole , Thiamethoxam, Tiafenacil et Trifloxystrobine dans des produits végétaux spécifiés et Dimpropyridaz , Florylpicoxamid , Isocycloseram et Tetraniliprole dans des produits animaux spécifiés	13/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 31 janvier 2022	
678	N° G/SPS/N/BRA/2117, N° G/SPS/N/BRA/2118, N° G/SPS/N/BRA/2119, N° G/SPS/N/BRA/2120 du 8 décembre 2022	Brésil	Ces notifications concernent : - Le projet de résolution numéro 1128, 23 novembre 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif F74: FENPROPIDINA sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides. - Le projet de résolution numéro 1127, 23 novembre 2022 concernant la proposition d'inscription de l'ingrédient actif S23: Steinernema feltiae sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides. - Le projet de résolution numéro 1126, 23 novembre 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif B60: Bacillus paralicheniformis sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides. - Le projet de résolution numéro 1125, 23 novembre 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif S22: Swinglea glutinosa sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides.	13/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 29 janvier 2022	
679	N° G/SPS/N/TUR/76/add.3 du 8 décembre 2022	Turquie	Cette notification concerne le règlement sur les spécifications des additifs alimentaires a été notifié pour la première fois le 7 octobre 2016 sous le symbole de notification G/SPS/N/TUR/76. Un addendum a été notifié le 9 juin 2022, sous la cote de notification G/SPS/N/TUR/76/Add.2, au règlement connexe en raison de modifications de contenu. Après cela, le règlement est à nouveau notifié en raison des modifications apportées au projet de règlement avant sa publication	13/12/2022		La date d'entrée en vigueur est le le 15 janvier 2023
680	N° G/SPS/N/TUR/96/add.1 du 8 décembre 2022	Turquie	Cette notification concerne le règlement du Codex alimentaire turc sur la crème glacée	13/12/2022		La date d'entrée en vigueur est le le 31 janvier 2023
681	N° G/SPS/N/TUR/129 du 8 décembre 2022	Turquie	Cette notification concerne le règlement sur les spécifications des additifs alimentaires a été notifié pour la première fois le 7 octobre 2016 sous le symbole de notification G/SPS/N/TUR/76. Un addendum a été notifié le 9 juin 2022, sous la cote de notification G/SPS/N/TUR/76/Add.2, au règlement connexe en raison de modifications de contenu. Après cela, le règlement est à nouveau notifié en raison des modifications apportées au projet de règlement avant sa publication	13/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 6 février 2023	
682	N°G/SPS/N/ARE/113/add.1, G/SPS/N/BHR/168/add.1, G/SPS/N/KWT/16/add.1, G/SPS/N/OMN/67/add.1, G/SPS/N/QAT/71/add.1, G/SPS/N/SAU/267/add.1, G/SPS/N/YEM/12/add.1 du 8 décembre 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique concerne les conditions d'hygiène pour les usines alimentaires et leur personnel	13/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 6 février 2023	
683	N° G/SPS/N/EU/605 du 8 décembre 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement délégué de la Commission complétant le règlement (UE) 2019/6 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'application de l'interdiction d'utilisation de certains médicaments antimicrobiens chez les animaux ou les produits d'origine animale exportés de pays tiers vers l'Union	13/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 6 février 2023	
684	N° G/SPS/N/NZL/694/add.1 du 8 décembre 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne l'adoption de la norme sanitaire d'importation Crabes de zoo spécifiés	13/12/2022		La date d'entrée en vigueur est le 6 décembre 2022

685	N° G/SPS/N/USA/3359 du 25 novembre 2022	USA	Cette notification concerne le service de la sécurité et de l'inspection des produits alimentaires (FSIS) du Département de l'agriculture des États-Unis prévoit l'arrêt, le 1er février 2023, de l'utilisation de la méthode d'échantillonnage par excision N60 pour l'échantillonnage des parures et parures d'étalement de viande de bœuf d'origine nationale dans le but du dépistage des adultérants producteurs de shigatoxines Escherichia coli (E. coli) (STEC) et Salmonella. Le FSIS prévoit de remplacer la méthode d'échantillonnage par excision N60 par une méthode d'échantillonnage de surface non destructive à l'aide d'un dispositif manuel d'écouvillonnage. Le FSIS a déterminé que la méthode d'échantillonnage par écouvillonnage est tout aussi efficace que la méthode d'échantillonnage par excision N60 pour la collecte d'organismes dans les parures de viande de bœuf. En outre, la méthode d'échantillonnage par écouvillonnage est plus rapide à réaliser et plus sûre pour le personnel du programme d'inspection du FSIS car elle ne requiert pas l'utilisation de crochets ou de couteaux pour la collecte d'échantillons. De plus, la méthode d'échantillonnage par écouvillonnage permet au FSIS de procéder à l'échantillonnage sans la destruction du produit, ce qui réduit la quantité de déchets alimentaires	13/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 23 janvier 2022	La date d'entrée en vigueur est le 1 février 2023
686	N° G/SPS/N/TZA/76/rev.1 du 8 décembre 2022	Tanzanie	Cette notification concerne la norme tanzanienne spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour la vanille	13/12/2022		
687	N° G/SPS/N/USA/3180/add.3 du 12 décembre 2022	USA	Cette notification concerne le service de sécurité et d'inspection des aliments (FSIS) annonce que le 1er février 2023, l'Agence étendra ses tests de vérification de routine pour six Escherichia coli producteurs de toxines de Shiga qui sont des adultérants (STEC non O157 ; O26, O45, O103, O111, O121 ou O145), en plus de l'adultérant Escherichia coli (E. coli) O157:H7, au bœuf haché, aux parures de bœuf et à d'autres composants de bœuf haché cru en plus des parures de fabrication de bœuf cru dans les établissements officiels. Les composants de bœuf haché cru à tester pour ces six STEC non-O157, ci-après « autres composants de bœuf haché cru », sont : la viande de tête, la viande de joue, la viande de weasand (œsophage), le produit des systèmes avancés de récupération de la viande (AMR) , partiellement bœuf haché dégraissé et tissu adipeux de bœuf partiellement dégraissé, bœuf maigre finement texturé à basse température et viande de cœur. Actuellement, le FSIS ne teste que ses échantillons de parures de fabrication de bœuf pour ces six STEC non-O157 et E. coli O157:H7. Sinon, tous les autres produits de bœuf cru sont testés uniquement pour E. coli O157:H7 et Salmonella. Le FSIS commencera également à tester ces STEC non-O157 dans des échantillons de bœuf haché qu'il recueille dans les magasins de détail et dans des échantillons applicables qu'il recueille de produits de bœuf cru importés. De plus, dans cet avis du Federal Register, le FSIS répond aux commentaires concernant l'expansion des tests STEC et l'analyse des coûts et des avantages (CBA), ainsi que ses critères de test en laboratoire STEC mis à jour pour déterminer si un résultat est positif	13/12/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 février 2023
688	N° G/SPS/N/EU/576/add.1 du 14 décembre 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/576 (4 juillet 2022) est désormais adoptée par le règlement (UE) 2022/2388 de la Commission du 7 décembre 2022 modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en substances perfluoroalkyles dans certaines denrées alimentaires	15/12/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 janvier 2023
689	N° G/SPS/N/EU/606 du 14 décembre 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes III et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de phosmet dans ou sur certains produits	15/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 février 2023	
690	N° G/SPS/N/UKR/188/add.1 du 9 décembre 2022	Ukraine	Cette notification concerne l'adoption de l'arrêté du Ministère de la politique agraire et de l'alimentation de l'Ukraine du 20 octobre 2022 n° 813 "sur l'approbation des exigences d'hygiène pour la production et la mise sur le marché des produits alimentaires d'origine animale (les produits de la pêche, les mollusques bivalves vivants, les échinodermes vivants, les gastéropodes vivants et les gastéropodes marins vivants, les viandes et produits carnés, les œufs et ovoproduits, cuisses de grenouilles et escargots; graisses animales fondues et craquelins; estomacs, vessies et intestins transformés; sulfate de chondroïtine hautement purifié, acide hyaluronique, autres produits cartilagineux hydrolysés, chitosane, glucosamine, présure, colle de poisson et acides aminés ; Gélatine et collagène)	15/12/2022		La date d'entrée en vigueur est le 25 novembre 2022
691	N° G/SPS/N/CAN/1465/corr.1 du 15 décembre 2022	Canada	Cette notification concerne le rectificatif précise les matières premières agricoles de la partie 6 indiquées dans la notification française G/SPS/N/CAN/1465 relative aux limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide la clomazone	19/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 février 2023	
692	N° G/SPS/N/BRA/2121 du 16 décembre 2022	Brésil	Cette notification concerne les exigences zoosanitaires pour l'importation de farines et d'huiles d'animaux aquatiques.	19/12/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 décembre 2022
693	N° G/SPS/N/USA/3360 du 16 décembre 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances établit des tolérances pour les résidus de tétraniliprole dans ou sur le grain, céréale, groupe 15, sauf le riz; et grain, céréales, fourrage, fourrage et paille, groupe 16, sauf le maïs de grande culture, le maïs soufflé et le maïs sucré.	19/12/2022		La date d'entrée en vigueur est le 16 décembre 2022

694	N° G/SPS/N/BRA/2048/add.2 du 16 décembre 2022	Brésil	Cette notification concerne la rectification de l'instruction normative n°185 du 28 septembre 2022 - précédemment notifiée sous la côte N°G/SPS/N/BRA/2048/Add.1	19/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 14 février 2023	
695	N° G/SPS/N/BRA/2054/add.2 du 16 décembre 2022	Brésil	Cette notification concerne la rectification de l'instruction normative n°191 du 31 octobre 2022 - précédemment notifiée sous la côte N°G/SPS/N/BRA/2054/Add.1	19/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 14 février 2023	
696	N° G/SPS/N/BRA/2029/add.2 du 16 décembre 2022	Brésil	Cette notification concerne la rectification de l'instruction normative n°167 du 12 août 2022 - précédemment notifiée sous la côte N°G/SPS/N/BRA/2029/Add.1	19/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 14 février 2023	
697	N° G/SPS/N/BRA/2108/add.1 du 16 décembre 2022	Brésil	Cette notification concerne l'instruction normative numéro 159, 1er juillet 2022 - précédemment notifiée par G/SPS/N/BRA/2108, qui établit les listes des parties d'espèces végétales autorisées pour la préparation de thés et pour être utilisées comme épices, a été modifiée par l'instruction normative 197, 8 décembre 2022	19/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 14 février 2023	
698	N° G/SPS/N/JPN/1024/add.1 du 19 décembre 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le médicament vétérinaire Ampicillinea	20/12/2022		La date d'entrée en vigueur est le 26 octobre 2022
699	N° G/SPS/N/JPN/1025/add.1, N° G/SPS/N/JPN/1027/add.1, N° G/SPS/N/JPN/1028/add.1, N° G/SPS/N/JPN/1030/add.1, N° G/SPS/N/JPN/1031/add.1, N° G/SPS/N/JPN/1033/add.1, N° G/SPS/N/JPN/1034/add.1 du 19 décembre 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Afidopyrène, Cyantraniliprole, Flufenoxuron, Pencycuron, Picoxystrobine, Tetraniliprole, Cyfluthrine	20/12/2022		La date d'entrée en vigueur est le 26 octobre 2022
700	N° G/SPS/N/JPN/1029/add.1 du 19 décembre 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le médicament vétérinaire Bacitracine	20/12/2022		La date d'entrée en vigueur est le 26 octobre 2022
701	N° G/SPS/N/JPN/1022/add.1 du 19 décembre 2022	Japon	Cette notification concerne l'autorisation du L-tartrate de calcium en tant qu'additif alimentaire et l'établissement des spécifications et des normes notifiées dans le document G/SPS/N/JPN/1022 (daté du 23 mai 2022) ont été adoptés et publiés le 26 octobre 2022	20/12/2022		La date d'entrée en vigueur est le 26 octobre 2022
702	N° G/SPS/N/JPN/1023/add.1 du 19 décembre 2022	Japon	Cette notification concerne l'autorisation du Ferrocyanure de potassium en tant qu'additif alimentaire et l'établissement des spécifications et des normes notifiées dans le document G/SPS/N/JPN/1023 (daté du 23 mai 2022) ont été adoptés et publiés le 26 octobre 2022	20/12/2022		La date d'entrée en vigueur est le 26 octobre 2022
703	N° G/SPS/N/CAN/1468 du 20 décembre 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide la pyrifluquinazone	21/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 28 février 2023	
704	N° G/SPS/N/AUS/557 du 14 décembre 2022	Australie	Cette notification concerne le ministère de l'Agriculture, des Pêches et des Forêts a lancé une analyse des risques phytosanitaires pour évaluer les risques de biosécurité de toutes les espèces de Xylella et pour déterminer si les mesures d'urgence gèrent les risques de biosécurité associés au commerce de plantes à planter et de graines à semer produites commercialement	21/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 1 mars 2023	
705	N° G/SPS/N/BRA/2101/add.1 du 14 décembre 2022	Brésil	Cette notification concerne la résolution - RDC numéro 725, 1 juillet 2022, qui contient des dispositions sur les additifs alimentaires aromatisants, précédemment notifiée par G/SPS/N/BRA/2101 qui a été rectifiée et republiée	21/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 février 2023	
706	N° G/SPS/N/NZL/704 du 14 décembre 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne le ministère néo-zélandais des industries primaires qui a publié la norme sanitaire d'importation pour les produits d'origine animale transformés destinés à la consommation humaine et à d'autres usages, par exemple produits d'origine animale en conserve, collagène, gélatine, ovoproduits, produits à base de viande, bile et produits thérapeutiques à usage humain. Des modèles de certificats sont disponibles pour certains produits si nécessaire. Les modèles de certificats ne nécessitent pas de négociation de certificat vétérinaire	21/12/2022		La date d'entrée en vigueur est le 12 décembre 2022

707	N° G/SPS/N/TUR/130 du 14 décembre 2022	Turquie	Cette notification concerne les modèles de certificats sanitaires vétérinaires pour l'exportation de lait, de produits à base de lait et de produits dérivés du lait non destinés à la consommation humaine et de produits sanguins non destinés à la consommation humaine pouvant être utilisés comme matières premières pour aliments des animaux vers la Turquie	21/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 février 2023	
708	N° G/SPS/N/BRA/2122 du 21 décembre 2022	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance SDA n° 715 du 15 décembre 2022 qui établit les exigences phytosanitaires pour l'importation de semences de courgettes (<i>Cucurbita pepo</i>) de toute provenance, à l'exception du MERCOSUR	22/12/2022		La date d'entrée en vigueur est le 2 janvier 2023
709	N° G/SPS/N/BRA/2123 du 21 décembre 2022	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance SDA n° 717 du 16 décembre 2022 qui établit les exigences phytosanitaires pour l'importation de piment et de graines de piment (<i>Capsicum annuum</i>) de toute origine, à l'exception du MERCOSUR	22/12/2022		La date d'entrée en vigueur est le 2 janvier 2023
710	N° G/SPS/N/GBR/21/add.1 du 21 décembre 2022	Royaume Uni	Cette notification concerne les contrôles officiels (importation de denrées alimentaires à haut risque et d'aliments pour animaux non d'origine animale) (modification) (Angleterre) ; Règlement de 2022 portant modification du règlement de 2022 sur les contrôles officiels (importation de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux à haut risque d'origine non animale) ; Règlement de 2022 sur les contrôles officiels (importation de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux à haut risque d'origine non animale) (modification) (Pays de Galles)	22/12/2022		La date d'entrée en vigueur est le 17 janvier 2023
711	N° G/SPS/N/NZL/705 du 22 décembre 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne le ministère néo-zélandais des industries primaires qui sollicite les commentaires des partenaires commerciaux sur les mesures relatives au virus de la flétrissure de la fève 2 et sur l'ajout des deux pays (Inde et Afrique du Sud) pour la culture de tissus d'Alstroemeria . Les mesures phytosanitaires proposées pour le BBWV-2 sur la culture de tissus d'Alstroemeria comprennent : a) Alstroemeria peut être importée d'une «zone exempte de parasites» (PFA) où le virus de la flétrissure de la fève 2 n'est pas connu ; b) Alstroemeria peut être importée si elle provient de plantes mères qui ont été testées par PCR OU ELISA et trouvées exemptes du virus de la flétrissure de la fève 2	23/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 27 janvier 2022	
712	N° G/SPS/N/NZL/697/add.1 du 22 décembre 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne le ministère néo-zélandais des industries primaires qui a adopté la norme sanitaire d'importation de zoo carnivora	23/12/2022		La date d'entrée en vigueur est le 14 décembre 2022
713	N° G/SPS/N/ZAF/78 du 22 décembre 2022	Afrique du sud	Cette notification concerne le projet de règlement régissant les limites maximales de résidus de pesticides pouvant être présents dans les denrées alimentaires	23/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 20 février 2023	La date d'entrée en vigueur est le 1 septembre 2023
714	N° G/SPS/N/KOR/767 du 21 décembre 2022	République de corée	Cette notification concerne les modifications proposées au règlement sur l'inspection à la frontière des produits de la pêche (ajuster les sujets du test d'échantillonnage aléatoire pour se conformer à la réglementation indiquée ci-dessus et ajuster les produits de la pêche qui font l'objet d'une inspection pour les médicaments vétérinaires conformément aux résultats de l'examen du statut de l'élevage national/étranger (aquaculture))	23/12/2022	La date limite de présentation des observations est le 19 février 2023	